

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice



PREMIER MINISTERE

**AUTORITE SUPERIEURE
DE CONTROLE D'ETAT**



**RAPPORT GENERAL
ANNUEL D'ACTIVITES 2014**

Rapport général annuel d'activités 2014 de l'ASCE

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	3
Message du Contrôleur Général d'Etat	10
INTRODUCTION.....	13
PREMIÈRE PARTIE : ACTIVITÉS DE CONTRÔLE.....	14
I. ACTIVITÉS DE COORDINATION	15
II. CONTRÔLES RÉALISÉS PAR L'ASCE	15
2.1. CARTOGRAPHIE DES RISQUES	14
2.1.1. <i>Périmètre de la cartographie des risques 2014.....</i>	16
2.1.2. <i>Statistiques sur les risques.....</i>	17
2.2. LES AUDITS /CONTROLES PREVUS DANS LES PLANS D'AUDITS ISSUS DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES DE CERTAINS MINISTERES	18
2.2.1 <i>Missions commandées.....</i>	53
2.3. RAPPORTS DE CONTROLE/AUDITS	70
2.3.1. <i>Le contrôle des Centres Hospitaliers Régionaux (CHR)</i>	70
2.3.2. <i>Les Ambassades.....</i>	72
2.4. MISSIONS REALISEES PAR DES CABINETS PRIVES ET SUPERVISEES PAR L'ASCE	74
2.4.1. <i>Audit de la SONABEL.....</i>	74
2.4.1.2. <i>En ce qui concerne l'audit des subventions accordées par l'Etat et les recommandations formulées pour leur meilleure gestion</i>	78
2.4.1.3. <i>En ce qui concerne l'impact des charges sur la structure financière actuelle et future de la SONABEL</i>	78
2.4.2. <i>Audit de la SONABHY.....</i>	83
2.5. SYNTHESE DES MALVERSATIONS FINANCIERES RELEVÉE DANS LES RAPPORTS DE L'ASCE	90
III. EXPLOITATION DES RAPPORTS DES ITS	91
3.1. SITUATION DES RAPPORTS REÇUS EN 2014	91
3.2. SYNTHESE DES MALVERSATIONS FINANCIERES RELEVÉE DANS LES RAPPORTS DES ITS ET DE L'ASCE	92
3.3. CARTOGRAPHIE DES RISQUES	100
3.3.1. <i>Ministère de l'Education nationale et de l'alphabétisation.....</i>	100

3.3.2. Ministère des ressources animales et halieutiques	101
3.3.3. Ministère de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale	102
IV. ANALYSE ET OBSERVATIONS SUR L'ENSEMBLE DES RAPPORTS	104
4.1. SITUATION SUR L'ENSEMBLE DES RAPPORTS	104
4.2. IRREGULARITES, INSUFFISANCES ET RECOMMANDATIONS.....	104
4.2.1. Au niveau des marchés	105
4.2.2. Au niveau des dénonciations et plaintes	109
4.2.3. Au niveau des services des impôts	110
4.2.4. Au niveau des circonscriptions administratives (Régions, Provinces, Départements) ..	112
4.2.5. Au niveau Collectivités territoriales.....	113
4.2.6. Au niveau des établissements privés de formation des enseignants du primaire	115
4.2.7. Au niveau des enseignements secondaires	117
4.2.7.1. La gestion administrative et pédagogique des établissements publics	118
4.2.7.2. La gestion financière et matérielle des établissements publics	119
4.2.8. Au niveau des procès verbaux (PV) de vérification, d'installation et de remise de service (services comptables)	120
4.2.9. Au niveau des fonds transférés aux collectivités	121
4.2.10. Au niveau de la santé	122
4.2.11. Au niveau des établissements Publics de l'Etat (EPE).....	124
4.2.12. Au niveau des Bureaux de poste.....	125
4.2.13. Au niveau des recettes forestières	127
DEUXIÈME PARTIE : ACTIVITÉS DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	128
I. LE SUIVI DU PROJET LOI ANTI-CORRUPTION EN VUE DE SON ADOPTION .	129
II. LA POURSUITE DE LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LES EFFETS NEFASTES DE LA CORRUPTION.....	130
III. ELABORATION DU 1^{ER} RAPPORT DU MECANISME DE SUIVI-EVALUATION DE LA CORRUPTION	132
IV. LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES CONVENTIONS INTERNATIONALES	134
4.1. CONVENTION DES NATIONS UNIES CONTRE LA CORRUPTION	134
4.2. EXAMEN DU BURKINA PAR LES PAIRS	134
4.3. EXAMEN DU MOZAMBIQUE PAR LES PAIRS.....	134

4.4.	EXAMEN DE L'EGYPTE PAR LES PAIRS.....	134
4.5.	REUNIONS INTERNATIONALES.....	135
V.	ETAT DE LA PERCEPTION DE LA CORRUPTION	136
VI.	LES ACTIVITÉS AVEC LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (OSC) ET LE SECTEUR PRIVÉ	138
TROISIÈME PARTIE : SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS, ÉTAT DES DOSSIERS INTRODUITS EN JUSTICE.....		139
I.	SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS	140
1.1.	SUIVI SUR PLACE DE LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DES RECOMMANDATIONS.....	141
1.2.	SUIVI SUR PIÈCES DE LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DES RECOMMANDATIONS.....	152
II.	ETAT DES DOSSIERS TRANSMIS EN JUSTICE SUIVIS PAR L'ASCE.....	172
QUATRIÈME PARTIE : ACTIVITÉS CONNEXES RÉALISÉES PAR L'ASCE		185
I.	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES CONTRÔLEURS D'ETAT	186
II.	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES INSPECTEURS TECHNIQUES DES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS.....	186
III.	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DU SECTEUR PRIVÉ ŒUVRANT DANS LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	186
IV.	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU PERSONNEL D'APPUI	187
CONCLUSION.....		188
LISTE DES TABLEAUX		189
LISTE DES GRAPHIQUES		191

LISTE DES ABREVIATIONS

ABR	: Audit basé sur les risques
AEMO	: Action Educative en Milieu Ouvert
AMGS	: Ampella Mining Gold SARL
ANPE	: l'Agence nationale pour l'emploi
AR	: Agence Régionale
ASCE	: Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat
BAE/KDG	: Bureau des Affaires Economiques de Koudougou
BIG	: Bureau de l'Inspecteur Général
BURKINDI	: Réseau des parlementaires engagés dans la lutte contre la corruption au Bureau Faso
CAGIDH	: la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains
CCC	: Crédit d'appui à la croissance et à la compétitivité
CCIB	: Chambre de commerce et d'industrie du Burkina
CEGECI	: Centre de Gestion des Cités
CELPAC	: Centres de Lecture Publique et d'Animation Culturelle
CENASA	: Centre National des Arts, du Spectacle et de l'Audiovisuel
CES	: Conseil Economique et Social
CHR	: Centre Hospitalier Régional
CI	: Contrôle Interne
CID	: Circuit Informatique de la Dépense (CID)
CIDPH	:
CIL	: Commission de l'Informatique et des Libertés
CMLS	: Comité Ministériel de lutte contre le Sida
CNLS-ITS	: Coordination Nationale de Lutte contre le Sida
CSU	: Coordination de la mise en œuvre de soins d'urgence
CT	: Collectivité Territoriale
DAF	: Direction/Directeur de l'Administration et des Finances
DAF	: Direction des affaires financières
DAMSSE	: Direction de l'allocation des moyens spécifiques aux structures éducatives
DAQ	:
DBG	: Direction générale du Budget
DCG	: Direction Contrôle de Gestion
DCIM	: Direction centrale de l'Intendance militaire
DCM	: Direction Commerciale et Marketing
DDAF	: Direction Département de l'Administration et des Finances
DDE	: Direction du Département de l'Exploitation
DFC	: Direction des Finances et Comptabilité
DFNPSL	: Direction du fonds national pour la promotion du sport et des loisirs
DG	: Directeur Général/Direction Générale
DGACM	: Direction Générale de l'Aviation Civile et de la Métrologie
DGAIE	: Direction Générale des Affaires Immobilières et de l'Equipement de l'Etat
DGB	: Direction Générale du Budget
DGB	: Direction générale des Douanes
DGCMEF	: Directeur du Contrôle des Marchés publics et des Engagements Financiers

DGI	: Direction général des impôts
DGT	: Direction générale du Trésor
DGTCP	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DGU-CI	: Direction des guichets uniques du commerce et de l'investissement
DGUTF	: Direction générale de l'urbanisme et des travaux fonciers
DHQS	: Direction de l'hospitalisation et de la qualité des soins
DJC	: Direction Juridique et du Contentieux
DMC	: Direction Commerciale et Marketing
DMP	: Direction des marchés publics
DRAH/CE	: Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Hydraulique du Centre-Est
DRAH/CE	: Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Hydraulique du Centre-Est
DRCT	: Direction régionale de la Culture et du Tourisme
DRESS	: Direction régionale des enseignements secondaire et supérieur
DRRAH	: Direction Régionale des Ressources Animales et de l'Hydraulique
DRS	: Direction Régionale de Santé
ENEP	: Ecole nationale des enseignants du primaire
ENSP	: Ecole nationale de santé publique
EPE	: Etablissements Publics de l'Etat
ESOMOU	: Entreprise Soubandé Moussa
FAIJ	: Fonds d'appui aux initiatives des jeunes
FAPE	: Fonds d'appui à la promotion de l'emploi
FEC	: Facilité élargie de crédit
FECOPAO	: Fédération des Coopératives de Production agricole de l'Ouest
FNS	: Fonds National de Solidarité
FONA-DR	: Fonds National d'Appui aux travailleurs Déflatés et Retraités
FPDC	: Fonds permanent de développement des collectivités
FPDCT	: Fonds permanent de développement des collectivités Territoriales
GU-CI	: Guichets uniques du commerce et de l'investissement
HBS	: Hauts-Bassins
IAC	: Ingenierie Africa Consult
IDRI	: Institut diplomatique et des relations internationales
IGB	: Inspection générale du Budget
IGD	: Inspection générale des Douanes
IGF	: Inspection générale des finances
IGI	: Inspection général des impôts
IGT	: Inspection générale du Trésor
INSD	: Institut national de la statistique et de la démographie
INSD	: Institut Nationale de la Statistique et de la Démographie
LJI	: Livre Journal d'Inventaire
LREPAB	: lycée régional d'enseignement professionnel agricole de Bingo
MAE-CR	: Ministère (Ministère) des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale
MAE-CR	: Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale
MASA	: Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire
MASA	: Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité alimentaire
MASSN	: Ministère de l'Action Sociale et la Solidarité Nationale
MATDS	: Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité
MATS	: Ministère de l'Administration territoriale et de la Sécurité
MC	: Ministère de la Communication

MCRIRP	: Ministère chargé des Relations avec les Institutions et des Réformes politiques
MCT	: Ministère de la Culture et du Tourisme
MDENP	: Ministère du Développement de l'Economie numérique et des Postes
MDNAC	: Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants
MEAHA	: Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement
MEDD	: Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MEG	: Médicament essentielle Génériques
MENA	: Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation
MESS	: Ministère des Enseignements Secondaires et Supérieur
MESSRS	: Ministère des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique
MFPTSS	: Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale
MHDHPC	: Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion civique
MHU	: Ministère de L'Habitat et de l'Urbanisme
MICA	: Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
MIDT	: Ministère des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports
MJFPE	: Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi
MME	: Ministère des Mines et de l'Energie
MPFG	: Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre
MRAH	: Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
MRSI	: Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MS	: Ministère de la Santé
MSL	: Ministère des Sports et des Loisirs
ONTB	: Office national du tourisme burkinabé
OSC	: Organisation de la société civile
OST	: Office de santé des travailleurs
PA	: Programme d'Activités
PACDE II	: Projet d'Appui à la Compétitivité et au Développement des Entreprises phase II
PADS	: Programme d'Appui au Développement Sanitaire
PNT	: Programme National de lutte contre la Tuberculose
PPB	: Projet de Développement Agricole en Aval des Petits Barrages
PPM	: Plan de Passation de Marché
PRG-CE	: Programme de Renforcement de la Gouvernance sous composante Gouvernance Economique
PRGP	: Programme de Renforcement de la Gouvernance Politique
PRPC	: Programme de réduction de la pauvreté au niveau communal
PV	: Procès-verbaux/ Procès-verbal
RA	: Rapport d'Activités
RAJIT	: Réseau africain des journalistes pour l'intégrité et la transparence
RENLAC	: Réseau national de lutte anti-corruption
RGAA	: Rapport général annuel d'activités
RTB	: Radiodiffusion télévision du Burkina
SAP	: Système d'Alerte Précoce
SCI	: Service de Contrôle Interné
SEP	: Service des enquêtes et de la prospective
SIAO	: Salon International d'Artisanat de Ouagadougou
SMART	: Spécifique, mesurable, atteignable, réalisable, temps

SND	: Service National pour le Développement
SOFITEX	: Société des fibres textiles
SONABEL	: Société Nationale Burkinabé d'Electricité
SONABHY	: Société Nationale Burkinabé des Hydrocarbures
SONAPOST	: Société Nationale des Postes
SONATUR	: Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains
SONU	: Soins Obstétricaux Néonataux d'Urgence
SOPAFER-B	: Société de Gestion du Patrimoine Ferroviaire du Burkina
SP	: Secrétariat Permanent
SPIH	: Service de la Planification et de l'Information Hospitalière
SUS	: Surveillant d'Unité de Soins
TGI	: Tribunal de Grande Instances
TMDC	: Trésorerie des Missions Diplomatiques et Consulaires
TMDC	: Trésorerie des Missions Diplomatiques et Consulaires
TR	: Travaux Remboursables
TRI	: Taux de Rentabilité Interne
VAN	: Valeur Actuelle Nette
ZACA	: Zone d'Activités Commerciales et Administratives
ZATE	: Zone d'Appui Technique de l'Elevage



Message du Contrôleur Général d'Etat

La remise du rapport général annuel d'activités 2014 intervient dans un contexte post-insurrectionnel où les attentes des populations vis-à-vis de la lutte contre l'impunité sont très fortes mettant sur le chef de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat (ASCE) une obligation de résultat dans la lutte contre la corruption et la mauvaise gestion des deniers publics.

Dans un tel contexte, l'institutionnalisation de la production et de la remise officielle du rapport général annuel d'activités revêt une signification particulière car au-delà de la simple satisfaction à une obligation légale, elle vise à faire en sorte que l'Etat burkinabè devienne un espace de service et ne soit plus un espace d'enrichissement, de puissance et de prédation au profit d'une minorité.

Durant l'année 2014 et conformément aux dispositions légales et réglementaires qui la régissent, l'ASCE s'est investie dans ses tâches de contrôle et de lutte contre la corruption.

Relativement à son premier domaine de compétence, à savoir le contrôle/audit, l'ASCE, par elle-même ou par l'entremise de l'Inspection Générale des Finances ou les inspections techniques des services, s'est attachée à mettre en lumière les abus, les excès et les dysfonctionnements du système de gouvernance. Des missions de contrôle menées, il se dégage les tendances lourdes suivantes :

- l'absence, l'insuffisance et la mauvaise qualité des outils de gestion ;
- l'absence de manuels de procédures et de critères formalisés d'octroi de crédit pour les fonds contrôlés ;
- l'absence de pratique institutionnelle due au peu d'égard pour les règles de gestion préétablie quand elles existent ;
- l'incapacité de notre pays à doter toutes les représentations diplomatiques de ressources financières conséquentes pour leur fonctionnement.

D'où un risque élevé de favoritisme, de collusion, de corruption, de détournement de deniers publics et de gaspillage de fonds, notamment ceux alloués à la mise en place des mesures sociales.

Dans le domaine de la lutte contre la corruption, l'ASCE, pour avoir apporté sa contribution dans le suivi du projet de loi anti-corruption en vue de son adoption aux côtés du REN-LAC et du Réseau des parlementaires engagés dans la lutte contre la corruption au Bureau Faso « BURKINDI », peut s'enorgueillir du vote de la loi 004-2015/CNT du 03 mars 2015 portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso. Au-delà de la garantie normative que constitue l'avènement de cette loi, l'ASCE est interpellée quant à son opérationnalisation.

L'efflorescence de la corruption que l'on constate ne saurait être une fatalité. La persistance et le développement de la corruption s'expliquent par l'impunité ambiante qui préside aux agissements des corrupteurs et des corrompus. Une impunité d'ailleurs régulièrement dénoncée par les populations lors des campagnes de sensibilisation organisées par l'ASCE et les OSC de lutte contre la corruption. Il importe donc de faire vivre cette loi pour décourager le passage à l'acte en resserrant les mailles du filet et en œuvrant à ce que la probabilité d'être pris et sanctionné soit élevée. Il doit en être ainsi car « la corruption enfreint l'un des principes fondamentaux de la démocratie, l'égalité d'accès des citoyens aux marchés, aux emplois, aux services publics sans autres considérations que la capacité ou le mérite » en effet, chaque fois qu'il y a corruption, il y a rupture de l'égalité entre les citoyens ! Voilà pourquoi « la lutte contre la mauvaise gestion des finances publiques et la corruption doivent s'inscrire absolument dans les principes constitutionnels et les exigences de l'Etat de droit ».

Au moment de la remise du présent rapport, on ne saurait passer sous silence la mue que s'apprête à vivre l'ASCE après huit ans d'existence. L'ASCE va, en effet connaître des changements significatifs quant à son statut du fait de sa constitutionnalisation, quant à sa dénomination qui devient Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) et quant à son organisation et ses compétences qui sont appelées à évoluer pour prendre en compte les nouvelles prérogatives que lui reconnaît la loi portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso. Des changements qui visent à renforcer

l'indépendance ainsi que l'autonomie opérationnelle et financière de l'institution et qui sont d'autant plus indispensables et cela est de notoriété publique que l'efficacité de l'Etat va de pair avec les performances de la lutte contre la corruption.

C'est en mettant fin à l'impunité et en tenant les corrupteurs pour responsables, que nous pourrons commencer à restaurer la confiance dans nos institutions et nos gouvernants, à asseoir un réarmement éthique fondé sur les valeurs d'intégrité et de responsabilité.

Puisse le présent rapport 2014 et les évolutions positives à venir contribuer à promouvoir une culture du refus de la corruption et à enraciner de manière durable, la culture de la redevabilité, de la transparence et de l'intégrité à tous les niveaux de la gestion des affaires publiques et privées.

INTRODUCTION

L'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat créée par la loi n°032-2007/AN du 29 novembre 2007 est chargée notamment :

- du contrôle de l'observation des textes qui régissent l'administration ;
- de la lutte contre la corruption ;
- du suivi de la mise en œuvre des recommandations des corps de contrôle de l'Etat ;
- de la saisine de la justice des cas de malversations ;
- de la coordination technique de l'ensemble des corps de contrôle de l'ordre administratif.

Conformément aux dispositions du décret n°2008-160/PRES/PM du 8 avril 2008 portant organisation et fonctionnement de l'ASCE, elle a élaboré un programme d'activités 2014.

Le présent rapport général annuel d'activités a donc pour objet de faire le bilan des activités menées durant l'année 2014 et s'articule autour des points suivants :

Première partie : activités de contrôle ;

Deuxième partie activités de lutte contre la corruption ;

Troisième partie: Suivi de la mise en œuvre des recommandations et état des dossiers introduits en justice ;

Quatrième partie : activités connexes réalisées par l'ASCE.

PREMIÈRE PARTIE : ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

I. ACTIVITÉS DE COORDINATION

En application du décret n°2011-700/PRES/PM du 26 septembre 2011 portant création attribution, composition et fonctionnement du cadre de concertation des organes de contrôle de l'Etat de l'ordre administratif, la session 2014 du cadre de concertation s'est tenue du 7 au 10 janvier 2015 à Bobo Dioulasso, chef-lieu de la région des Hauts Bassins.

Il a examiné et adopté, conformément aux manuels de procédure de contrôle, les différents plans des ministères consolidés par le secrétariat technique, à savoir :

- le planning annuel de cartographie des risques,
- le planning annuel des missions de contrôle/audit.

De même, le cadre de concertation a adopté une recommandation adressée au Gouvernement et relative au déblocage de crédits au profit des corps de contrôle courant le premier trimestre de chaque année.

Enfin, en vue de restaurer la bonne gouvernance et un climat de confiance avec les partenaires au développement et les citoyens, les participants au cadre de concertation ont pris la ferme résolution de conduire avec professionnalisme les missions d'investigations dans les structures publiques.

II. CONTRÔLES RÉALISÉS PAR L'ASCE

Les activités de contrôle réalisées par l'ASCE en 2014 concernent la cartographie des risques et les contrôles/audits.

2.1. Cartographie des risques

Débutée en 2010, l'un des objectifs de l'ASCE en 2014 était le parachèvement de la cartographie des risques des ministères. Aussi, a-t-elle concerné les sept (7) ministères qui n'avaient pas été couverts.

Elle a également concerné une (1) Direction centrale du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) qui n'avait pas été prise en compte lors de l'élaboration de la cartographie des risques du MEF en 2012 et deux (2) Sociétés d'Etat à leur demande.

Il s'agit :

- du ministère chargé des relations avec les institutions et les réformes politiques ;
- du ministère des affaires étrangères et de la coopération régionale;
- du ministère de la promotion de la femme et du genre ;
- du ministère des infrastructures, du désenclavement et des transports (volet transport) ;
- du ministère de la recherche scientifique et de l'innovation ;
- du ministère du développement, de l'économie numérique et des postes ;

- du ministère des droits humains et de la promotion civique ;
- de la direction de la solde du ministère de l'économie et des finances ;
- de la société nationale d'aménagement des terrains urbains (SONATUR) ;
- du centre de gestion des cités (CEGECI).

2.1.1. Périmètre de la cartographie des risques 2014

La cartographie des risques a couvert **69** entités pour un total de **296** processus, comme l'illustre le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1. Périmètre de la cartographie des risques 2014

Structures	Nombre d'entités couvertes	Nombre de processus couverts
Ministère chargé des relations avec les institutions et les réformes politiques	14	39
Ministère des affaires étrangères et de la coopération régionale	7	38
Ministère de la promotion de la femme et du genre	4	34
Ministère des infrastructures, du désenclavement et des transports (volet transport)	3	45
Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation	5	22
Ministère du développement, de l'économie numérique et des postes	7	40
Ministère des droits humains et de la promotion civique	9	9
Direction de la solde du Ministère de l'Economie et des Finances	4	22
Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains (SONATUR),	7	10
Centre de Gestion des Cités (CEGECI),	9	37
TOTAL	69	296

2.1.2. Statistiques sur les risques

Le tableau 2 ci-dessous indique la répartition des risques par structure et leur niveau de criticité.

Tableau 2. Synthèse des risques et de leur criticité

Structures	Nombre de risques	Catégories de risques		
		Risques majeurs	Risques modérés	Risques mineurs
Ministère chargé des relations avec les institutions et les réformes politiques	189	39	148	2
Ministère des affaires étrangères et de la coopération régionale	333	91	237	5
Ministère de la promotion de la femme et du genre	315	48	253	14
Ministère des infrastructures, du désenclavement et des transports (volet transport)	524	212	310	2
Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation	303	72	223	2
Ministère du développement, de l'économie numérique et des postes	453	75	348	30
Ministère des droits humains et de la promotion civique	602	204	392	6
Direction de la solde du Ministère de l'Economie et des Finances	152	43	102	7
Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains (SONATUR)	238	102	134	2
Centre de Gestion des Cités (CEGECI)	317	140	176	1

L'identification des risques a permis l'élaboration d'un plan triennal d'audit 2014-2016, un plan d'audit 2014 et un planning 2014 des missions, servant de référentiel pour la programmation des activités au niveau de chaque inspection ministérielle.

Le tableau montre qu'à l'instar des autres ministères, le nombre de risques majeurs demeure important. Ce qui dénote de la faiblesse du contrôle interne. Cette situation interpelle l'ensemble des gestionnaires sur la nécessité de la mise en place d'un système de contrôle interne adéquat.

En rappel « Le contrôle interne est un système (ensemble de dispositifs : moyens, comportements, procédures), un processus (ensemble d'activités) mis en œuvre par les

organes, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la protection et la sauvegarde du patrimoine;
- la maîtrise des risques;
- la réalisation et l'optimisation des opérations;
- la qualité des informations;
- la conformité aux lois, aux réglementations, aux procédures... en vigueur »

2.2. **Les audits /contrôles prévus dans les plans d'audits issus de la cartographie des risques de certains ministères**

Il s'agit des audits suivants :

- Audit de la production des recettes à la Radiodiffusion télévision du Burkina(RTB) ;
- Audit du management de la Direction générale de l'urbanisme et des travaux fonciers (DGUTF) du Ministère de l'Habitat et de l'urbanisme ;
- Audit du processus d'octroi de crédit au Fonds d'appui aux initiatives des jeunes (FAIJ) ;
- Audit de management de la Direction du fonds national pour la promotion du sport et des loisirs (DFNPSL) ;
- Audit de conformité de la Direction des guichets uniques du commerce et de l'investissement (DGU-CI) du ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat ;
- Audit du processus d'octroi de crédit au Fonds d'appui à la promotion de l'emploi (FAPE) ;
- Audit de conformité de l'Ecole nationale de santé publique (ENSP) ;
- Audit du fonds permanent de développement des collectivités.

AUDIT DE LA PRODUCTION DES RECETTES A LA RADIODIFFUSION TELEVISION DU BURKINA(RTB)

Objectifs généraux

- S'assurer de l'efficacité du dispositif de production des recettes;
- S'assurer de la conformité du processus de production des recettes aux règles en vigueur.

Objectifs spécifiques :

Ils visent à s'assurer :

- de l'existence et de l'adéquation d'un service d'accueil et de réception des commandes ;
- de l'adéquation du système d'enregistrement des demandes de prestations;
- de l'adéquation du système de facturation ;
- de l'adéquation du système de recouvrement ;
- de la conformité de la comptabilisation des recettes aux textes et aux règles de la comptabilité publique;
- de l'efficacité et de la qualité de l'exécution des commandes ;
- de la planification, du contrôle et du suivi de l'exécution des commandes.

Tableau 3. Synthèse des risques et recommandations-RTB

Risques	Recommandations	Personnes Responsables
Mauvais accueil du client	Relire les textes portant organisation et fonctionnement de la RTB afin d'inclure un service d'accueil ;	Directeur Général de la RTB
	Mettre en place un service d'accueil-client adapté ;	Directrice Commerciale et du Marketing
	Inscrire dans le plan de formation 2015 la formation à l'accueil et à la prise de commandes des deux secrétaires ;	Directeur des Ressources Humaines
Non fiabilité et non exhaustivité de la prise de commande	Renforcer le contrôle hiérarchique sur le processus de prise de commande ;	Directeurs et Rédacteurs en chef de la Radio et de la Télé
	Exiger les situations quotidiennes des commandes reçues ;	
	Mettre en place un seul guichet de prise de commandes ;	Directeur Général de la RTB
	Mettre en place un logiciel pour la prise de commande ;	

Risques	Recommandations	Personnes Responsables
	Exiger des statistiques périodiques des commandes reçues ;	
	Améliorer la circulation de l'information relative aux commandes entre les différents acteurs de la chaîne des recettes (DG-RTB/DCM /Direction télé/Direction radio);	
	Prévoir et faire fonctionner les cadres de concertation entre services ;	
Mauvaise prise des commandes	Renforcer la supervision et le contrôle de la qualité de l'accueil et de la prise de commande ;	Directeur Général et Directrice Commerciale et du Marketing
	Elaborer un manuel de procédures d'accueil et de prise de commandes ;	
	Contribuer à l'élaboration du manuel de procédures d'accueil et de prise de commandes ;	Inspecteur Général des Services du Ministère de la Communication
	Inscrire dans le plan de formation 2015 la formation à l'accueil et à la prise de commande des deux secrétaires ;	Directeur des Ressources Humaines
Perte de dossiers de commandes	Renforcer le contrôle hiérarchique sur le processus d'archivage ;	Directeur Général
	Exiger la production des situations régulières de l'archivage ;	
	Mettre en place des services d'archivage/DG/DCM ;	
	Mettre en place un logiciel de gestion des archives ;	Directeur Général et Directrice Commerciale et du Marketing
	Former le personnel/DCM dans la prise de commande et l'archivage ;	Directeur des Ressources Humaines
Non enregistrement des commandes	Renforcer le contrôle hiérarchique sur le processus d'enregistrement ;	Directeur Général
	Mettre en place un logiciel de gestion des commandes ;	
	Elaborer un manuel de procédures ;	
	Former le personnel à l'enregistrement des commandes ;	Directeur des Ressources Humaines
Mauvaise information du client sur la tarification	Exiger et veiller à la publication des tarifs ;	Directeur Général et Directrice Commerciale et du Marketing
	Publier les tarifs (affichage, publication sur le site de la RTB ;	Directrice Commerciale et du Marketing
Fraudes	Relire l'organigramme pour prendre en	Directeur Général et

Risques	Recommandations	Personnes Responsables
	compte la mise en place d'un service client ;	Directrice Commerciale et du Marketing
	Acquérir un logiciel de gestion des commandes;	
	Créer un réseau informatique de gestion des commandes entre les acteurs ;	
	Mener des études sur le système de motivation des agents ;	
	Veiller au respect strict du code de déontologie et d'éthique de la presse ;	
	Sensibiliser les responsables sur la nécessité de la mise en place d'un service client au sein de la DCM ;	Inspecteur Général des Services du Ministère de la Communication
	Sensibiliser les responsables de la RTB sur l'informatisation du système de gestion des clients et sur la formation du personnel à la gestion du logiciel ;	
détournement de recettes	Acquérir un logiciel pour la gestion de la facturation ;	Directeur Général et Directrice Commerciale et du Marketing
	Veiller au respect strict du code de déontologie et d'éthique de la presse ;	
	Former le personnel chargé de la facturation sur le logiciel de gestion de la facturation ;	Directeur des Ressources Humaines
Non application de la grille tarifaire	Acquérir un logiciel adapté permettant d'assurer le paramétrage des conditions tarifaires ;	Directeur Général et Directrice Commerciale et du Marketing
	Former le personnel chargé de la facturation et de la liquidation ;	
	Contrôler la liquidation des commandes ;	
	Veiller au respect strict du code de déontologie et d'éthique de la presse ;	
Litiges avec les clients et/ou l'administration	Former le personnel chargé de la facturation des prestations ;	Directeur Général et Directrice Commerciale et du Marketing
	Veiller au respect strict des textes en matière de facturation ;	
	Assurer un contrôle qualité de la facturation ;	
Détournement de chèques	Barrer et endosser les chèques au profit de la RTB dès leur réception ;	Agent comptable
	Former ses collaborateurs sur les dispositifs de sécurisation des chèques encaissés par l'Agence comptable ;	
	Inscrire sur les factures l'obligation de régler par chèque barré ou par virement ;	Directrice Commerciale et du Marketing
Détournements de fonds	Sensibiliser les clients sur la nécessité de régler les factures par chèque ou par virement ;	Directrice Commerciale et du Marketing et Agent comptable
	Exiger de la clientèle institutionnelle les paiements par virement bancaire ou par chèque ;	Agent comptable

Risques	Recommandations	Personnes Responsables
Cumul de fonctions / tâches incompatibles	Interdire formellement à la Direction Commerciale et du Marketing d'encaisser les factures qu'elle émet ;	Directeur général
	Assurer la supervision et le contrôle périodique des recouvrements ;	
	Mettre en place un service de permanence à l'agence comptable pour l'encaissement des recettes en dehors des heures de service ;	Directeur général et Agent comptable
	Respecter les dispositions textuelles de la RTB relatifs aux attributions des services en matière de facturation et de recouvrement ;	
Détournement de l'encaisse	Faire effectuer périodiquement des contrôles inopinés de la caisse de l'Agent Comptable ;	Directeur Général
	Procéder à des inventaires périodiques (hebdomadaires ou mensuels) de la caisse de la caissière secondaire ;	Agent comptable
	Effectuer périodiquement des contrôles inopinés de la caisse de la caissière secondaire ;	
	Effectuer périodiquement des contrôles inopinés de la caisse de l'Agent comptable ;	Inspecteur Général du Trésor
Pertes de créances	Etablir et exploiter la balance âgée des créances non recouvrées ;	Agent Comptable :
	Etablir la situation annuelle globale des créances non recouvrées ;	
Vol de recettes	Doter la caissière d'un détecteur de faux billets en bon état ;	Agent Comptable
	Séparer la caissière secondaire des autres agents de la recette en lui affectant un bureau ;	
	Séparer la détention de la clé et du code de chaque coffre-fort ;	Directeur Général
	Mettre à la disposition de l'Agence Comptable un véhicule à 4 roues motorisé et adapté pour le recouvrement des créances ;	
Perte de créances	Mettre en place une procédure adéquate de recouvrement ;	Directeur Général et Agent comptable
	Etablir des programmes de recouvrement au regard de l'ancienneté des créances non recouvrées (balance âgée) ;	
	Faire suivre les factures émises par la DCM et échues à l'Agence Comptable en vue de s'assurer de leurs recouvrements ;	
Omission de recouvrements	Elaborer la balance âgée des créances non recouvrées ;	Agent comptable
	Suivre les créances par client ;	
	Mettre en place un logiciel unique de prises de commandes, de facturations et de recouvrements (pour toute la chaîne Direction générale-DCM-AC ;	Directeur Général, Agent comptable et Directrice commerciale et du marketing

Risques	Recommandations	Personnes Responsables
Perte de recettes	Enregistrer au jour le jour les recettes dans le livre journal de caisse ou dans le livre journal de banque ;	Agent comptable
Non exécution des commandes des clients	Créer une direction technique de l'information chargée entre autres de valider les commandes ;	Directeur Général de la RTB
	Mettre en place un système d'information et de gestion de la commande ;	
	Elaborer un manuel de procédures de validation des commandes ;	
	Doter les directions techniques en ressources humaines et matérielles ;	
	Veiller à une répartition adéquate des ressources entre les services ;	
Mauvaise exécution de la commande	Assurer une bonne planification de la gestion des commandes ;	Directeur Général
	Instituer des cadres permanents de concertation entre les acteurs de la chaîne de production des recettes, avec des procès-verbaux en bonne et due forme ;	
Mésentente entre les acteurs	Assurer et veiller à la tenue régulière de ces cadres de concertation ;	Directeur Général de la RTB, Directeur de la Télé et Directeur de la Radio
	Faire exiger par l'équipe chargée de l'exécution des commandes la quittance de règlement (seulement pour les commandes non contractualisées ou payées au comptant) avant toute exécution de commande ;	
	Elaborer un manuel de procédures décrivant les critères de faisabilité d'une commande ;	
Insatisfaction de la clientèle	Veiller à l'application des critères communs retenus quant à la faisabilité d'une commande ;	Directeur Général
	Elaborer un manuel de procédures précisant les délais de faisabilité et de feed-back ;	
	Faire respecter les procédures et les délais de faisabilité et de feed-back retenus ;	
	Veiller à l'adéquation entre les commandes et les ressources humaines et matérielles ;	
Non-respect des normes de qualité	Veiller au respect des procédures et des délais de faisabilité et de feed-back retenus ;	Directrice Commerciale et du Marketing et Directeurs de la Télévision et de la Radio
	Instituer un système formalisé de contrôle et de suivi de l'exécution de la commande ;	
	Définir des critères claires de qualité de chaque produit ;	
	Veiller au respect strict des consignes des conférences de rédaction ;	
Non-respect du planning	Assurer une formation adéquate des acteurs sur le contrôle de la qualité des prestations ;	Directeur des Ressources Humaines
	Veiller à ce que les commandes soient réceptionnées uniquement par la secrétaire du Directeur général ;	

Risques	Recommandations	Personnes Responsables
	Acquérir plus de caméra pour les couvertures médiatiques et les productions ;	
	Faire mener une étude sur le système de motivation des agents ;	
	Créer un cadre de concertation entre les différents intervenants et veiller à son fonctionnement effectif ;	
	Renégocier le statut de la RTB avec les Autorités.	
	Instituer un système de planning informatisé des commandes.	
		Directeurs de la télé et de la radio et Rédacteurs en chef

Le risque de perte de recettes est très élevé du fait de l'inexistence de procédures et de système d'information formalisés de prise de commandes. Cette situation est un terrain fertile pour la corruption

De même le mauvais accueil des clients est un facteur important de baisse des recettes.

AUDIT DU MANAGEMENT DE LA DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX FONCIERS (DGUTF) DU MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

Objectif : s'assurer de la qualité du management de la DGUTF.

Objectifs spécifiques :

Il s'agit entre autres de s'assurer :

- de la cohérence d'ensemble des documents de planification ;
- de l'existence d'un organigramme nominatif à jour et adapté, d'un manuel de procédure à jour, bien conçu et correctement appliqué, des guides de tâches correctement utilisés, des actes de délégation, d'un code d'éthique et de déontologie correctement appliqué, d'un système d'évaluation de la performance et de sanctions/motivation adéquat et effectif ;
- de la détermination et du suivi des écarts entre les prévisions et les réalisations et de l'application des mesures correctives.

Tableau 4. Synthèse des risques et recommandations - DGUTF

Risques	Recommandations	Personnes Responsables
Non disponibilité des documents de planification	Veiller à la cohérence d'ensemble des documents de planification.	Directeur Général
	Elaborer chaque année un PA de la DGUTF consolidé à partir des PA des Directions, en tenant compte des contrats d'objectifs et des objectifs du plan d'actions stratégique. Y associer un budget et un délai à chaque activité ainsi que des commentaires (contexte, risques, contraintes de réalisation, état d'exécution) explicatifs permettant de mieux comprendre les programmations.	
	Valider les PA, les diffuser auprès des utilisateurs et en assurer le suivi.	
	Produire dans les délais les RA trimestriels et annuels.	
	Faire archiver les PA et RA des années précédentes.	
	Elaborer chaque année un PA de la Direction, en tenant compte des contrats d'objectifs et des objectifs du plan d'actions stratégique. Y associer un budget et un délai à chaque activité ainsi que des commentaires (contexte, risques, contraintes de réalisation, état d'exécution) explicatifs.	Directeurs techniques : DPRU, DAUO, DTF, DSGU

Risques	Recommandations	Personnes Responsables
	Produire dans les délais les RA trimestriels et annuels.	
	Archiver les PA et les RA des années précédentes.	
Non pertinence des activités avec les objectifs spécifiques	Impliquer les acteurs concernés dans la planification des activités (approche participative). Veiller à la pertinence des activités avec les objectifs poursuivis dans les PA.	Directeur Général
Non concordance entre programme d'activités et rapport d'activités	Veiller à ce que les activités prévues dans le PA soient réalistes.	Directeur Général Directeurs techniques : DPRU, DAUO, DTF, DSGU
	S'assurer de la prise en compte réelle des objectifs du PA lors de la production des RA.	
	Veiller à l'implication réelle de l'ensemble des responsables de la DGUTF lors de la production des RA.	Directeur Général
Non maîtrise des risques opérationnels majeurs	Mettre à la disposition de la DGUTF le rapport final de la cartographie des risques du MHU	Secrétaire Général
	Veiller à l'actualisation et à la diffusion de la cartographie des risques.	Directeur Général
	Veiller à l'élaboration d'un plan de gestion des risques de la DGUTF.	
	Mettre en œuvre le plan de gestion des risques et en assurer le suivi.	
Non actualisation de la situation du personnel	Veiller à l'actualisation et à l'authentification des listes du personnel à tous les niveaux.	
Non association des ressources aux activités prévues	Prendre en compte les besoins en personnel de la DGUTF lors de la mutation des agents.	Ministre de l'Habitat et de l'urbanisme
	Solliciter auprès de l'Assemblée Nationale des crédits supplémentaires pour le compte spécial.	
	Associer les ressources aux activités prévues dans le processus de planification.	Directeur Général
Objectifs spécifiques non SMART	Veiller à une bonne formulation des objectifs spécifiques (SMART).	
Non réalisation des activités à temps	Définir les activités en adéquation avec les objectifs SMART.	
	Etablir un planning annuel des activités.	
	Enregistrer les incidents (les empêchements, les contraintes et les causes de non réalisation) qui empêchent la mise en œuvre raisonnable du planning.	
	Analyser les incidents de réalisation de l'année N-1.	
	Prendre en compte l'analyse des incidents de l'année N-1 pour établir le planning de l'année N.	
Insuffisance de l'organisation	Définir tous les postes de travail et les formaliser dans l'organigramme.	
	Associer à chaque poste de travail, le(s) nom(s) d'agents	

Risques	Recommandations	Personnes Responsables
	correspondant(s). Formaliser les procédures dans un manuel à diffuser auprès des agents.	
Risque éthique/ déontologique	Veiller à l'élaboration d'un code d'éthique et de déontologie spécifique à l'urbanisme et aux travaux fonciers. Elaborer un code d'éthique et de déontologie spécifique à la DGUTF.	
Insuffisance de supervision	Veiller à la programmation et à l'exécution des missions de supervision dans les programmes d'activités. Veiller à la production des rapports de mission de supervision, au plus tard dans les deux jours ouvrables suivant la fin de la mission.	
Frustration/ Démotivation des agents	Veiller à la définition concertée des critères précis pour le mérite et à leur formalisation dans une grille d'appréciation. Définir une méthodologie de choix des agents méritants. Préciser les motifs de satisfaction ou du mérite particulier des agents méritants.	
Non reconduction d'activités pertinentes dans le programme d'activités N+1	Faire le bilan de la mise en œuvre du programme d'activités à la fin de chaque année. Faire l'inventaire des activités non réalisées. Relever celles plus pertinentes, qui méritent d'être reconduites dans le programme d'activité de l'année suivante. Intégrer ces activités dans le programme d'activités de N+1.	
Méconnaissance des résultats de mise en œuvre du plan stratégique	Veiller à la programmation et à la réalisation du bilan à mi-parcours du plan d'action. Développer une culture d'évaluation à la DGUTF. Inclure les évaluations dans les plans, programmes et planning d'activités. Procéder à l'évaluation à mi-parcours des différents plans, y compris ceux à court terme.	
Pilotage à vue	Mettre en place un dispositif de suivi évaluation, avec des critères pertinents et une procédure d'évaluation des résultats, des activités et des ressources. Procéder à des évaluations périodiques et finales des plans et programmes d'activités. Institutionnaliser l'élaboration et la documentation d'un tableau de bord personnalisé pour le Directeur Général et chacun des directeurs. Veiller à l'élaboration, à l'exploitation et à l'actualisation de ces dispositifs.	

Le manque de rigueur dans la planification, la non description des postes de travail, l'absence d'un dispositif de suivi évaluation et de tableau de bord, dénotent d'un pilotage à vue qui impacte négativement sur l'atteinte des objectifs.

Les outils de gestion ne doivent pas être élaborés par pur formalisme mais doivent servir à l'atteinte des objectifs.

AUDIT DU PROCESSUS D'OCTROI DE CREDIT AU FONDS D'APPUI AUX INITIATIVES DES JEUNES (FAIJ)

Objectifs généraux :

- S'assurer de la qualité et de l'efficacité de la politique et du processus d'octroi de crédit du FAIJ ;
- S'assurer de la conformité du processus d'octroi de crédit aux dispositions réglementaires.

Objectifs spécifiques :

Il s'agit entre autres de :

- vérifier le respect de la politique de crédits (montants à octroyer, conditions d'octroi, conditions de remboursement, conditions de sélection)
- s'assurer que les membres du comité de sélection sont compétents,
- vérifier que les chèques font l'objet d'une double signature,
- s'assurer que les débloqués de fonds se font à bonne date et par tranche
- s'assurer du contrôle des réalisations des promoteurs,
- s'assurer du respect de la procédure de déblocage,
- s'assurer de l'efficacité du système de recouvrement (balance âgée, des impayés, fiche de suivi par promoteur, relance, pénalités de retard,)

Tableau 5. Synthèse des risques et recommandations- FAIJ

Constats	Recommandations	Personnes Responsables
Confusion des rôles. Non maîtrise des procédures d'octroi de crédit.	Adopter le manuel de procédures en relecture dans les meilleurs délais.	Président du Comité de Gestion
	Détailler les tâches dans le manuel de procédures.	
	Faire adopter par le Comité de Gestion les dossiers de crédits à déclasser, sous le contrôle du « Contrôleur interne ».	
Financement de promoteurs fictifs. Atteinte à l'indépendance du « Contrôleur Interne ».	Saisir l'occasion de la relecture du manuel de procédures pour clarifier le rôle du Contrôleur interne dans le processus de déblocage.	

Constats	Recommandations	Personnes Responsables
Compromission de l'existence même du Fonds. Non fiabilité des données sur l'encours des crédits.	Réexaminer de façon approfondie, les conditions et les modalités de déclassement en tenant compte de la durée du contrat.	
Confusion des rôles. Non maîtrise des procédures d'octroi de crédit.	Changer l'appellation du Contrôleur Interne en Auditeur Interne.	
Sélection de dossiers non conformes. Non respect des conditions de sélection.	Elargir le comité de prêt à des compétences techniques externes en tenant compte des domaines d'intervention du Fonds ou solliciter des personnes ressources compétentes dans les domaines d'intervention du Fonds.	
Non validité des conventions de prêt.	Prendre une délibération désignant les personnes habilitées à signer les conventions de prêts selon les montants.	
Non validité des délibérations des comités. Contestation des délibérations des comités.	Prendre une délibération fixant un quorum pour la tenue des sessions du comité de prêt.	
Détournement d'objectif. Insuffisance de visibilité des activités du FAIJ.	Allouer des ressources conséquentes pour le suivi des promoteurs.	
Détournement de l'objet du crédit.	Veiller à une meilleure application de la procédure de déblocage. S'assurer de l'effectivité des contrôles des réalisations avant déblocage de la 2 ^{ème} tranche.	Directrice
Financement de promoteurs fictifs Atteinte à l'indépendance du « Contrôleur Interne ».	Veiller à ce que le visa du Contrôleur interne soit matérialisé à toutes les grandes étapes de la procédure d'octroi de crédit, en toute indépendance.	
Perte de ressources. Non respect des échéances de remboursement.	Renforcer le système de suivi en allouant au service du suivi recouvrement, des moyens conséquents.	
Corruption des agents chargés de la remise des chèques aux promoteurs.	Réduire la durée moyenne qui est de 36 jours entre la signature de la convention et la remise du chèque de la 1 ^{ère} tranche.	
Détournement de fonds.	Veiller à la signature de toutes les conventions avant l'émission des chèques.	
Sélection de dossiers non conformes. Non respect des conditions de sélection.	Revoir l'opportunité de la présence du Contrôleur interne comme membre à par entière dans le Comité de prêt interne.	

Constats	Recommandations	Personnes Responsables
Favoritisme dans le choix des promoteurs. Participation de personnes non prévues par les textes aux délibérations du Comité de prêt.	Veiller à ce que la liste de présence dûment signée soit annexée au PV des sessions des comités. Veiller à ce que les PV des sessions des comités de prêt soient assortis des listes de présence dûment signées et paraphées.	
Perte de ressources. Non respect des échéances de remboursement.	Renforcer les campagnes de sensibilisation à l'endroit des promoteurs.	
Mise à l'écart de potentiels promoteurs solvables.	Renforcer la sensibilisation des groupements et associations pour les inciter à souscrire aux prêts collectifs	
Erreur sur l'identité des promoteurs. Fraude concernant certaines pièces administratives.	Prendre une note de service fixant les formalités administratives à accomplir par les bénéficiaires avant le déblocage.	
Favoritisme dans la sélection des dossiers de crédit. Non remboursement des créances.	Accorder plus d'attention à la vérification des pièces constitutives des dossiers de prêts. Mettre en place un meilleur système d'archivage des dossiers.	Chef de Service Suivi et Recouvrement
Erreur sur l'identité des promoteurs. Fraude concernant certaines pièces administratives.	Vérifier que les formalités administratives sont respectées.	
Difficulté de mise à jour de la base de données. Non remboursement.	Vérifier que les fiches de suivi sont bien renseignées.	
Favoritisme dans le choix des promoteurs. Financement de promoteur non éligible.	Vérifier que les dossiers à soumettre aux comités de prêt sont conformes au format type.	
Difficulté de mise à jour de la base de données. Non remboursement.	Renseigner correctement les fiches de suivi.	agents du Service de suivi
Favoritisme dans la sélection des dossiers de crédit. Non remboursement des créances.	Faire remonter les pièces (attestation de niveau de la classe de 3 ^{ème} attestation de formation en entrepreneuriat) des dossiers sélectionnés au niveau du Fonds pour archivage.	Agents de suivi du FAIJ dans les guichets uniques

Constats	Recommandations	Personnes Responsables
Favoritisme dans le choix des promoteurs. Financement de promoteur non éligible.	Rejeter systématiquement les dossiers non conformes au format type.	Présidents des comités de prêt
Favoritisme dans le choix des promoteurs. Participation de personnes non prévues par les textes aux délibérations du Comité de prêt.	Veiller au bon classement des PV et des listes de présence des sessions des comités.	Secrétaire de la Directrice

Le non-respect des critères d'octroi de crédit et le manque de rigueur dans l'analyse des dossiers entraînent le favoritisme et sous-tendent le faible taux de remboursement des créances.

Il est impérieux pour les responsables de la structure de remédier à cela par l'adoption et l'application d'un nouveau manuel de procédures contenant des critères objectifs.

AUDIT DU MANAGEMENT DE LA DIRECTION DU FONDS NATIONAL POUR LA PROMOTION DU SPORT ET DES LOISIRS (DFNPSL)

Objectif général :

S'assurer de la qualité du management du FNPSL et de sa conformité aux règles établies.

Objectifs spécifiques :

- S'assurer de la qualité de la planification stratégique et opérationnelle ;
- S'assurer de l'adéquation de l'organisation avec les objectifs du Fonds ;
- S'assurer de la qualité de la mise en œuvre des plans stratégique et opérationnel ;
- S'assurer de l'efficacité des contrôles internes et externes.

Tableau 6. Synthèse des constats et recommandations-DFNPSL

Constats	Recommandations	Personnes Responsables
Absence de diagnostic de l'environnement interne et externe pour mieux cerner d'une part les forces et les faiblesses du FNPSL et d'autre part les opportunités et les menaces.	<ul style="list-style-type: none"> - Autoriser le recrutement d'un consultant/cabinet d'études pour réaliser une étude diagnostique de l'environnement interne et externe préalablement à toute planification à moyen et long terme. - Autoriser le recrutement d'un consultant/cabinet d'études pour élaborer un plan stratégique à l'issue de l'étude diagnostique de l'environnement interne et externe. 	Conseil de Gestion du FNPSL
Absence de plan stratégique du Fonds.		
<ul style="list-style-type: none"> - Absence de plan d'action. - Absence de budget pluriannuel. 	Établir les plans d'action et budgets pluriannuels et annuels.	Directeur du FNPSL
Surcharge de travail : tous les services ne disposent que d'un seul agent, le chef de service, exception faite du service de l'administration et des finances.	analyser les besoins du FNPSL en ressources humaines et les soumettre au Cabinet	Directeur du FNPSL
	mettre à disposition du Fonds des ressources humaines suffisantes après analyse des besoins	Ministre des sports et des loisirs et Ministre de l'Economie et

Constats	Recommandations	Personnes Responsables
		des Finances
Absence de véhicules de service : le seul véhicule de la DFNPSL a été vandalisé par des manifestants en 2011.	analyser les besoins du FNPSL en matériels roulants et les soumettre au Cabinet.	Directeur du FNPSL
	doter la DFNPSL en matériels roulants de service après analyse des besoins.	Ministre des Sports et des Loisirs et Ministre de l'Economie et des Finances
Absence de division du travail au niveau des services	formaliser l'organigramme, les fiches de postes et le manuel de procédures.	Directeur du FNPSL
Les indicateurs ne permettent pas de mesurer le degré d'atteinte des objectifs : ils se rapportent aux activités et non aux objectifs	élaborer un canevas de présentation des programmes d'activités adapté	Ministre des Sports et des Loisirs
	<ul style="list-style-type: none"> - assurer la formation du personnel en matière de définition des indicateurs de performance, - formaliser les tableaux de bord de gestion 	Directeur du FNPSL
Absence de manuel de procédures.	<ul style="list-style-type: none"> - se procurer le décret portant statut général des fonds nationaux, - élaborer et mettre en application un manuel de procédures en intégrant les dispositions des textes sur les fonds nationaux. 	Directeur du Fonds
La cartographie des risques a été réalisée mais n'a pas été suivie de plan de gestion des risques	- élaborer un plan de gestion des risques.	DFNPSL
	<ul style="list-style-type: none"> - accompagner la DFNPSL dans l'élaboration du plan de gestion des risques ; - assurer le suivi de la mise en œuvre de ce plan 	IGS/MSL
- Cumul de tâches incompatibles : des agents assurent à eux seuls l'intégralité des tâches d'un processus.	- analyser les besoins du FNPSL en ressources humaines et les soumettre au Cabinet	Directeur du FNPSL
	- doter le Fonds en personnel sur la base d'une analyse préalable des besoins	Ministre des Sports et des Loisirs

L'absence d'une bonne planification et la non description des postes de travail impactent négativement l'atteinte des résultats. De même l'insuffisance du personnel est un handicap sérieux pour le fonctionnement optimum de la structure.

Cette situation limite considérablement les effets du fonds sur le développement du sport, d'où la nécessité d'élaboration et de mise en œuvre d'un plan stratégique.

AUDIT DE CONFORMITE DE LA DIRECTION DES GUICHETS UNIQUES DU COMMERCE ET DE L'INVESTISSEMENT (DGU-CI) DU MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

Objectif général :

S'assurer de la conformité de l'organisation et du fonctionnement des Guichets Uniques du Commerce et de l'Investissement aux règles établies. Elle couvre les actes délivrés pendant la période allant du 1er janvier 2012 au 23 juin 2014 au niveau des deux guichets.

Objectifs spécifiques

Il s'agit de s'assurer :

- de l'actualisation d'un organigramme nominatif et fonctionnel ;
- de la séparation adéquate des fonctions ;
- de l'application correcte d'un manuel de procédures adapté, actualisé et diffusé ;
- de l'existence d'outils de pilotage de qualité actualisé, élaborés dans les délais et effectivement appliqués ;
- du respect de la réglementation pour la prise des actes ;
- de la sécurité du système d'information :
- de l'existence d'une maintenance préventive et curative du système d'information ;
- de la formation du personnel par rapport à la sécurité

Tableau 7. Synthèse des faiblesses et recommandations- DGU-CI

Constats	Recommandations	Personnes Responsables
Organigramme non fonctionnel (non détaillé jusqu'aux postes de travail).	Formaliser un organigramme fonctionnel et détaillé ainsi que les postes de travail et nommer les premiers responsables desdits postes.	Directeur des GU-CI
Organigramme non nominatif, non fonctionnel et non actualisé.	<ul style="list-style-type: none"> - Réorganiser les services en élaborant un organigramme détaillé prenant en compte les postes de travail. - Elaborer un plan de formation du personnel. 	Directeur des GU-CI

Constats	Recommandations	Personnes Responsables
Outils de pilotage prévus par les textes non mis en œuvre correctement dans la Direction.	Faire appliquer rigoureusement les textes relatifs: <ul style="list-style-type: none"> - au régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la Fonction Publique du Burkina Faso ; - aux normes d'élaboration des programmes et rapports d'activités dans les structures de l'Administration publique ; - à la généralisation des manuels de procédures et des tableaux de bord dans les administrations publiques. 	Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
Absence de manuel de procédures. Celui en projet comporte des insuffisances	Mettre à la disposition de la DGU-CI les ressources financières nécessaires à l'élaboration d'un manuel de procédures.	Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
	S'entourer des compétences nécessaires pour l'élaboration d'un manuel de procédures spécifiques à la DGU-CI.	Directeur des GU-CI
Sur dix-neuf (19) bénéficiaires d'agrément en qualité de distributeurs de produits pétroliers et dérivés, quatre (4) agréments, un (1) statut et une (1) demande n'ont pas été retrouvés dans les dossiers présentés.	<ul style="list-style-type: none"> - Archiver correctement les dossiers. - Respecter scrupuleusement le Code des investissements ainsi que les textes : <ul style="list-style-type: none"> • portant modalités de délivrance, de renouvellement et de retrait de l'agrément en qualité de distributeur de produits pétroliers et dérivés ; • portant attributions, composition et fonctionnement de la commission d'agrément en qualité de distributeur de produits pétroliers et dérivés au Burkina Faso 	Directeur des Guichets Uniques et des Chefs de Guichet
Absence de dispositif de veille juridique, d'audit juridique et de check-list des dispositions réglementaires à respecter par type d'acte.	Mettre en place un dispositif de veille juridique (exploiter régulièrement les numéros du journal officiel).	Directeur des GU-CI
	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les agents sur la documentation et le respect des dispositions règlementaires. - Concevoir et mettre à la disposition de la DGU-CI des check-lists des dispositions règlementaires à respecter par type d'acte. - Conduire un audit juridique de la direction des guichets uniques au moins une fois tous les 3 ans. 	Inspectrice Générale des Services du MICA

Constats	Recommandations	Personnes Responsables
Les délais réglementaires pour la prise des actes ne sont pas respectés.	<ul style="list-style-type: none"> - Ouvrir des registres pour les différents actes au dépôt et à la délivrance. - Relancer les maires pour les courriers transmis. - Convoquer dans les délais la Commission Nationale des Investissements pour les agréments. 	Chefs des Guichets (GUC et GUI)
Présomption de non fiabilité des données relatives aux actes due au non enregistrement de ceux-ci au niveau des guichets et aux problèmes d'archivage.	<ul style="list-style-type: none"> - Acquérir un logiciel de traitement et d'archivage des actes pour le compte de la DGU-CI. - Mettre à la disposition de la DGU-CI les moyens humains et matériels nécessaires à son fonctionnement : archivistes, local pour l'archivage, registres pour l'enregistrement des actes. 	Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
Système d'information non sécurisé : antivirus non à jour voire inexistant, absence de housses de protection	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à l'acquisition de l'antivirus pour le compte de la DGU-CI. - Veiller au renouvellement du matériel informatique amorti. 	Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

L'absence, l'insuffisance et la mauvaise qualité des outils de gestion ne permettent pas l'atteinte de résultats efficaces. Aussi, les responsables de la structure sont-ils interpellés sur la nécessité de la mise en place d'outils performants de gestion.

AUDIT DU PROCESSUS D'OCTROI DE CREDIT AU FONDS D'APPUI A LA PROMOTION DE L'EMPLOI (FAPE)

Objectifs généraux :

- S'assurer de la qualité et de l'efficacité de la politique et du processus d'octroi de crédit au FAPE ;
- S'assurer de la conformité du processus d'octroi de crédit aux dispositions réglementaires.

Objectifs spécifiques

Il s'agit entre autres de s'assurer de :

- l'existence de conditions formalisées d'étude des dossiers des promoteurs et leur respect ;
- l'existence d'un manuel de procédures ;
- s'assurer de l'existence d'un document de politique de crédit et de son appropriation par les acteurs ;
- l'existence d'un comité de prêt et de son fonctionnement effectif ;
- la séparation des fonctions et des tâches ;
- l'existence d'une procédure adéquate de suivi du recouvrement.

Tableau 8. Synthèse des risques et recommandations- FAPE

Constats	Recommandations	Personnes Responsables
Non atteinte des populations cibles. Financement de projets non éligibles.	Elaborer et formaliser une politique de crédit et veiller à son application effective.	Ministre de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi
Insatisfaction des promoteurs (non respects des montants fixés). Favoritisme.	Prendre les mesures adéquates pour faire figurer dans un document officiel les montants minima et maxima des crédits à accorder par le FAPE.	
Collusion, fraudes, détournements.	Relire l'arrêté n°2013-0024 /MFFPE/SG/DFAPE du 17 juin 2013 portant organisation, composition, attributions et fonctionnement du FAPE pour fixer un quorum lors des sessions	

Constats	Recommandations	Personnes Responsables
	du conseil de direction et du comité de prêt.	
Favoritisme dans la sélection des promoteurs/Non fiabilité des délibérations.	Instituer un texte officiel exigeant l'élaboration de PV rédigé et signé par les membres statutaires du conseil de direction et du comité de prêt lors des délibérations.	
	Instituer un texte officiel exigeant le paraphe et la signature des listes (des promoteurs sélectionnés) par tous les membres statutaires présents aux sessions de délibération.	
Inefficacité du crédit. Financement à vue.	Elaborer un document formalisé de politique de crédit du FAPE.	Ministre de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi, Président du conseil de gestion et Directrice du FAPE
Absence de fiabilité du reporting sur les situations de recouvrement.	Acquérir un progiciel (programme informatique permettant de générer des résultats à partir de données introduites dans ledit programme) adéquat, sécurisé et fiable de gestion des prêts qui mette harmonieusement en réseau le Service courrier d'enregistrement des promoteurs, le Service des Etudes des Dossiers de Financements, les représentations régionales du FAPE, le Service du recouvrement et le Service financier et comptable.	
Collusion Fraudes Détournements Non fiabilité des états financiers	Acquérir et mettre en réseau un progiciel sécurisé et adapté de gestion des prêts et de gestion comptable qui prenne harmonieusement en compte tous les intervenants dans l'octroi, le recouvrement et la comptabilisation du crédit.	
Mauvais accueil des usagers	Prendre des dispositions pour la création d'un service d'accueil adapté et fonctionnel au siège du FAPE.	
Favoritisme dans la sélection des promoteurs/Non fiabilité des délibérations.	Elaborer à chaque session du comité de prêt un procès-verbal dûment signé et accompagné d'une liste de présence émargée par tous les membres statutaires présents en lieu et place d'un compte rendu de réunion.	Président du Conseil de Gestion du FAPE
	Faire parapher et signer par tous les membres présents aux sessions de délibération du comité de prêt la liste des promoteurs sélectionnés.	
Fraude Détournement	Formaliser et adopter un texte instituant la double signature des chèques, les signataires habilités et les signataires suppléants	

Constats	Recommandations	Personnes Responsables
Blocage des financements des promoteurs.		
Blocage des financements des promoteurs.	Elaborer un manuel de procédures	
Sélection de dossiers non conformes. Favoritisme dans la sélection des promoteurs.	Formaliser dans un document officiel les conditions de recevabilité et d'étude des dossiers des promoteurs (texte signé) et veiller à leur respecter. Elaborer un manuel de procédures d'octroi du crédit.	Président du Conseil de Gestion et Directrice du FAPE
Non maîtrise des procédures d'octroi de crédit.	Faire accélérer l'élaboration du manuel de procédures et veiller à ce qu'il soit adopté par le conseil de gestion du FAPE.	
Mauvaise qualité des études des dossiers des promoteurs / erreur d'analyse.	Mettre à la disposition du « Service étude des dossiers de financements » du personnel qualifié et en nombre suffisant et assurer régulièrement la formation continue dudit personnel.	
Favoritisme dans la sélection des promoteurs.	Elaborer un référentiel formalisé d'appréciation et de sélection des dossiers et veiller à son application effective	
Favoritisme dans la sélection des promoteurs. Sélection arbitraire de promoteur/Financement risqué ou financement de promoteurs insolvable.	Acquérir un logiciel adapté qui puisse générer les VAN, TRI et délai de récupération du capital investi et former le personnel à son exploitation efficace.	
Fraude des promoteurs Mécontentement des promoteurs Favoritisme	Formaliser les procédures de déblocage et assurer leur respect rigoureux.	
Absence de fiabilité du reporting sur les situations de recouvrement.	Prendre un texte pour réaménager le service du recouvrement afin qu'il prenne en compte et le suivi des recouvrements et les aspects juridiques et contentieux des prêts puis nommer un agent qualifié pour être responsable du service. Communiquer aux promoteurs les numéros des comptes du FAPE ouverts au niveau régional et leur faire obligation d'y reverser leurs remboursements et de remettre les copies de leurs reçus de banque aux représentants régionaux	

Constats	Recommandations	Personnes Responsables
	contre réception de ces derniers d'une quittance de remboursement.	
Alourdissement inutile du portefeuille des prêts. Non certification des états financiers par le commissaire aux comptes.	Définir les procédures de déclassement des dossiers de prêt et veiller à leur respect. Apurer le portefeuille des prêts.	
Non fiabilité des états financiers.	Recruter du personnel compétent pour le service financier et comptable en vue de permettre la production à bonne date d'états financiers (compte de résultat et bilan et autres livres auxiliaires) fiables.	
Non fiabilité du reporting sur le recouvrement (falsification des données).	Accélérer l'acquisition d'un progiciel (voir explication plus haut) adapté mettant en réseau tous les services centraux et déconcentrés du FAPE et veiller à une formation adéquate des agents chargés de son exploitation.	
Favoritisme dans la sélection des promoteurs/Non fiabilité des délibérations.	Elaborer à chaque session du conseil de direction un procès-verbal dûment signé et accompagné d'une liste de présence signée par tous les membres statutaires présents en lieu et place d'un compte rendu de réunion. Faire parapher et signer par les membres présents aux sessions de délibération du conseil de direction la liste des promoteurs sélectionnés.	Directrice du FAPE
Retard dans l'exécution du projet.	Fixer un délai au promoteur pour compléter le dossier après signature de la convention en vue de permettre la signature du chèque dans les meilleurs délais. Réduire les délais entre le dépôt de la demande de prêt et la signature du contrat.	
Perte de créances.	Examiner la possibilité de libérer les prêts en deux tranches.	
Perte Vol Insécurité du caissier	Sécuriser le bureau du caissier par des grilles de protection et une porte renforcée.	
Absence de fiabilité du reporting sur les situations de	Elaborer un manuel de procédures de	Directrice et Contrôleur interne

Constats	Recommandations	Personnes Responsables
recouvrement	recouvrement.	du FAPE
	Assurer le contrôle périodique des caisses des antennes régionales.	
	Assurer le suivi, le contrôle et le recollement des quittanciers (la production des quittanciers par le service financier et comptable et leur utilisation par les antennes régionales du FAPE).	
	Faire intervenir le visa du Contrôleur interne à toutes les étapes du processus d'octroi de crédit.	
	Faire l'audit des garanties.	
	Apurer le portefeuille des prêts : faire l'inventaire de l'ensemble des prêts accordés afin de déterminer la situation réelle du portefeuille et d'évaluer les possibilités de recouvrement des créances et de déclassement des prêts.	
Collusion Fraudes Détournements Non fiabilité des états financiers	Assurer le contrôle hiérarchique du service financier et comptable.	
	Prendre toutes les dispositions utiles pour que les comptes du FAPE soient certifiés au 31 décembre 2014.	
Non remboursement des prêts	Relancer systématiquement les promoteurs en retard sur leur remboursement.	Directrice, Chef du service recouvrement et représentants régionaux
Rupture d'octroi des crédits	Assurer un suivi rigoureux des remboursements des prêts accordés.	Directrice et Chef du service recouvrement
Pertes de créances Détournements des remboursements Litiges	Définir une procédure formalisée de recouvrement.	
Absence de fiabilité du reporting sur le recouvrement	Séparer les fonctions de saisie d'une part, de vérification- validation des remboursements d'autre part.	
	Distinguer les tâches d'élaboration des contrats de celles d'établissement de la fiche individuelle de suivi des recouvrements.	

Constats	Recommandations	Personnes Responsables
Absence de fiabilité du reporting sur les situations de recouvrement.	Veiller à un archivage adéquat et sécurisé des dossiers des promoteurs.	
Rupture d'octroi des crédits.	Prendre des dispositions pour assurer une sélection rigoureuse des promoteurs.	Président du comité de prêt et Directrice du FAPE
Collusion, fraudes, détournements. Favoritisme dans la sélection des promoteurs. Non fiabilité des délibérations et des listes de promoteurs retenus.	Elaborer, à chaque session du comité de prêt et du conseil de direction, une liste de présence comportant l'identité, le service, la fonction et la signature de chaque participant.	
Cessation d'activités du FAPE.	Suivre rigoureusement les promoteurs. Appliquer les pénalités et veiller à leur recouvrement effectif. Réaliser les garanties des promoteurs défallants. Rendre plus rigoureux le choix des promoteurs à financer.	
Absence de fiabilité du reporting sur les situations de recouvrement.	Etablir à une périodicité convenue et convenable des états de rapprochement formalisés des remboursements.	Contrôleur interne, Chef du Service de recouvrement, Chef du Service financier et comptable et représentants régionaux du FAPE
	Etablir la balance âgée des impayés.	
	Conservier dans chaque dossier de promoteur les quittances de remboursement.	Chef du service recouvrement
	Mettre en place un registre de retrait des garanties des promoteurs ayant soldé leurs prêts.	
	Mettre en place un registre pour la remise des contrats de prêts signés entre le FAPE et les promoteurs.	
	Effectuer des suivis-évaluations périodiques des promoteurs.	
Faiblesse du suivi des impayés Oubli/omission de créances Collusion, fraudes, détournements Collusion	Etablir et exploiter la balance âgée des impayés.	
Collusion Fraudes	Mettre à jour les états comptables et financiers.	Chef du service finance et comptabilité
	Effectuer et mettre à jour le	

Constats	Recommandations	Personnes Responsables
Détournements Non fiabilité des états financiers	rapprochement bancaire périodique.	
Collusion Fraudes Détournements	Mettre en place un registre de remise des chèques.	
Perte Vol Insécurité du caissier	Utiliser le coffre-fort pour la conservation des fonds. Reverser automatiquement les remboursements en banque.	Caissier principal du FAPE

En l'absence de manuels de procédures et de critères formalisés d'octroi de crédit, le FAPE fonctionne sur la base de **procédures informelles**. Cette situation est un boulevard ouvert au favoritisme, à la fraude et à la corruption.

Il est donc urgent de combler ces insuffisance et lacunes afin que la structure soit en phase avec les bonnes règles de gestion

AUDIT DE CONFORMITE DE L'ECOLE NATIONALE DE SANTE PUBLIQUE (ENSP)

Objectif général :

S'assurer de la régularité et de la conformité de la gestion financière, comptable et matière de l'Ecole Nationale de Santé Publique

Objectifs spécifiques :

- ✓ S'assurer de la bonne gestion budgétaire au sein de l'ENSP,
- ✓ S'assurer de la bonne gestion du patrimoine de l'ENSP,
- ✓ Vérifier l'effectivité et l'opérationnalité du Service de contrôle interne

Tableau 9. *Synthèse des Constats et recommandations- ENSP*

Constats	Recommandations	Personnes Responsables
Les agents n'ont pas signé de fiches d'indication des attentes avec leurs responsables.	Veiller à l'élaboration et à la signature de contrats d'objectifs entre les responsables et leurs agents.	Directrice Générale et Responsables
Absence d'un système de gestion des risques.	-Elaborer une cartographie des risques ; - Mettre en place un système de gestion des risques.	Directrice Générale
L'ENSP ne dispose que d'un service de Contrôle Interne (CI) dont le responsable a été nouvellement nommé.	- Elaborer une cartographie des risques ; - Former le responsable du service de Contrôle Interne en gestion des risques.	
Absence d'un système de contrôle de gestion.	- Concevoir et mettre en œuvre des outils de contrôle de gestion ; - Doter l'ENSP de personnel qualifié en la matière.	
Absence de situation sur l'état d'exécution des recommandations des rapports des corps de contrôle	Mettre en place un mécanisme de suivi de la mise en œuvre des recommandations.	

Constats	Recommandations	Personnes Responsables
Hors mis les deux premiers comptes rendus du mois de janvier 2013 aucun autre compte rendu n'est disponible.	Veiller à la production systématique des comptes rendus de réunion.	
Les travaux sur l'élaboration et l'exécution du budget ne se tiennent pas suivant un planning.	Etablir un calendrier budgétaire et le suivre rigoureusement.	
Hors mis deux sessions tenues en janvier 2013 et dont les comptes rendus font foi, aucune autre session ne se serait tenue.	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir régulièrement les sessions des cadres de concertations sur le budget et la trésorerie ; - Produire les rapports ou les comptes rendus de ces rencontres ; - Mettre en œuvre et suivre les décisions issues de ces rencontres. 	
<p>Baisses successives de la subvention de l'Etat de 2012 à 2014(En 2012, subvention Etat égale 1 568 992 350f CFA ; En 2013, subvention Etat égale 1 349 227 500f CFA ;</p> <p>Au 31 octobre 2014, subvention Etat égale 1 037 262 750f CFA).</p>	<p>Allouer des dotations budgétaires conséquentes à l'ENSP pour lui permettre d'atteindre ses objectifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Tenir effectivement les sessions des cadres de concertation sur le budget et établir les PV, rapports ou comptes rendus de ces rencontres ; - Améliorer les prévisions budgétaires en tenant compte des contraintes effectives. 	<p>Ministre de l'Economie et des finances</p> <p>Ministre de la Santé</p> <p>Directrice Générale</p>
Les frais de vacation non payés au titre de l'année scolaire 2013-2014 s'élèvent à plus de 58 729 000F CFA.	Accroître la subvention annuelle allouée à l'ENSP au regard du relèvement du taux de vacation et du nombre d'élèves recrutés par l'Etat.	<p>Ministre de l'Economie et des finances</p> <p>Ministre de la Santé</p>
<ul style="list-style-type: none"> - L'ENSP ne dispose pas de Directeur du Contrôle des Marchés publics et des Engagements Financiers (DCMEF) résident ; - Le DCMEF est par ailleurs DAF du Conseil Economique et Social (CES). 	Nommer un DCMEF résident à l'ENSP.	<p>Ministre de l'Economie et des Finances</p>
Le DCMEF ne dispose pas d'outils de travail adéquat (pas d'ordinateur, pas de logiciel de suivi budgétaire).	Doter le DCMEF d'outils de travail adéquats.	<p>Directrice Générale</p>

Constats	Recommandations	Personnes Responsables
Retard dans la production des pièces justificatives.	<p>Veiller au respect strict des dispositions des textes en matière de comptabilité publique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Régulariser la production des pièces justificatives des débloquages déjà effectués ; - Produire dans les délais les pièces justificatives des dépenses sur déblocage de fonds. 	<p>DCMEF</p> <p>DAF</p>
D'importantes dépenses non inscrites au PPM sont engagées (entretien et réparations de véhicules, réfection de bâtiments, contrats d'assurance des véhicules).	<ul style="list-style-type: none"> - Former le personnel concerné en passation des marchés ; - Elaborer avec soin le PPM ; - Respecter les dispositions de la RGMP/DSP. 	<p>Directrice générale et de la PRM</p>
Le DCMEF ne dispose pas de système d'archivage approprié des pièces justificatives.	<p>Doter le DCMEF d'un dispositif d'archivage approprié, de mobilier et de fournitures de rangement des documents.</p>	<p>Directrice générale</p>
Mauvaise tenue du Livre Journal d'Inventaire (LJI) (non titré, non numéroté et non paraphé, surchargé).	<ul style="list-style-type: none"> - Former le personnel chargé de la gestion du matériel ; - Veiller à la bonne tenue du LJI ; - Assurer un contrôle hiérarchique périodique de la gestion du matériel. 	<p>Directrice générale et DAF</p>
Absence de codification des biens du patrimoine.	<ul style="list-style-type: none"> - Former le personnel concerné ; - Procéder à la codification des biens ; - Renforcer le service chargé de la gestion du matériel en logiciel de gestion de stock et en moyens humains. 	<p>Directrice générale</p>
Absence de fiches d'entrées, de sorties et de fiches d'attribution des biens.	<ul style="list-style-type: none"> - Instituer l'utilisation des fiches d'entrée et de sortie, de même que des fiches d'attribution des biens ; - Veiller au remplissage effectif et en temps réel desdites fiches. 	<p>Directrice générale et DAF</p>
Absence d'inventaire du matériel.	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un inventaire exhaustif du matériel ; - Assurer une actualisation périodique de l'inventaire. 	<p>Directrice générale et DAF</p>

Constats	Recommandations	Personnes Responsables
Gestion du patrimoine non conforme aux dispositions du manuel de procédures.	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'appropriation des dispositions du manuel de procédures par le personnel ; - Veiller à la diffusion du manuel de procédures à l'ensemble des services. 	Directrice générale
Absence de la situation du matériel réformé ou déclassé (véhicule sur cale, autres matériels hors d'usage encombrants).	<p>Engager la procédure de réforme du matériel hors d'usage.</p> <p>Allouer des moyens financiers suffisants pour la maintenance du parc auto.</p>	<p>Ministre de l'Economie et des Finances</p> <p>Directrice générale et DAF</p>
Absence de programme d'activités du SCI.	Elaborer chaque année un programme d'activités pour le SCI.	Responsable du Service de Contrôle interne
Absence d'une carte des risques assortie de plan de gestion des risques.	Veiller à l'élaboration d'une carte des risques ainsi que d'un plan de gestion des risques.	Directrice générale

La baisse de la subvention de l'Etat aggravée par l'augmentation des effectifs et des frais de vacation du personnel enseignant impactent négativement sur les performances de l'établissement et partant sur la qualité de la formation.

Dans un domaine aussi sensible que la santé humaine, cette situation est inadmissible. Aussi des dispositions urgentes doivent-elles être prises par les ministres en charge de finances et de la santé pour assurer le fonctionnement régulier de l'établissement.

AUDIT DU PROCESSUS D'OCTROI DE SUBVENTIONS AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES (FPDCT)

Objectifs généraux :

- S'assurer de la qualité et de l'efficacité de la politique et du processus d'octroi de subventions aux collectivités territoriales mis en œuvre par le FPDCT ;
- S'assurer de la conformité du processus d'octroi de subventions aux dispositions législatives et réglementaires ainsi qu'aux différents manuels de procédures adoptés.

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques consistent entre autres à :

- s'assurer de l'existence des différents manuels de procédures et de leur application;
- s'assurer de l'existence d'une procédure formalisée d'analyse ;
- s'assurer de l'existence d'un référentiel formalisé de gestion de la maîtrise d'ouvrage ;
- vérifier l'existence d'un dispositif de supervision et de contrôle qualité de l'étude technique ;
- vérifier l'existence de critères de sélection prédéfinis aussi bien pour les personnes et structures ressources que pour les formateurs.

Tableau 10. Synthèse des constats et recommandations-FPDCT

Risques	Recommandations	Personnes Responsables
Non valorisation et faible mise en œuvre de la fonction d'audit et de contrôle interne.	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser le personnel à la question de l'audit et du contrôle interne ; - Veiller à la mise en œuvre effective de l'audit et du contrôle interne 	Directeur général
	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer régulièrement le plan d'audit et le mettre en œuvre ; - Elaborer régulièrement les rapports d'audit et de contrôle interne ; - Veiller à la cohérence des différents dispositifs de contrôle interne mis en place par les managers ou préconisés par les auditeurs internes et externes ; 	Auditeur Contrôleur interne
	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les dispositifs de contrôle interne au niveau des AR 	Chefs d'Agences Régionales
Faible importance accordée à l'appui conseil par le top management ;	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la mise en œuvre effective de l'appui conseil à toutes les étapes où cela est prévu ; - Doter conséquemment les structures habilitées (directeur de l'exploitation ; auditeur contrôleur interne ; agence régionale) en ressources matérielles et financières à cette fin. 	Directeur Général
	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'appui conseil à toutes les étapes du processus d'octroi des subventions aux Collectivités territoriales. 	Directeur de l'exploitation, Directeur des affaires juridiques, Auditeur Contrôleur Interne et Chefs Agences régionales
Perte, destruction ou disparition de documents relatifs aux dossiers des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la mise en place effective d'un dispositif de gestion de la documentation et de l'archivage ; - Veiller à la formation du personnel dans le domaine de la documentation et de l'archivage 	Directeur général
	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser et former le personnel à la bonne tenue de la documentation et de l'archivage 	Directeurs de l'administration des finances et de la comptabilité et Directeur de l'exploitation

Risques	Recommandations	Personnes Responsables
	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un dispositif d'archivage et de conservation de la documentation afin d'assurer la traçabilité du processus ; - Désigner un personnel approprié à cette tâche. 	Chefs d'agences régionales
Insuffisance de supervision et de contrôle qualité des activités des agences régionales	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la mise en œuvre de la supervision et du contrôle qualité des activités des Agences régionales ; - Mettre à la disposition des Directions techniques (Direction de l'exploitation, Direction de l'audit et du contrôle interne, Agences régionales) les moyens humains, financiers et matériels nécessaires. 	Directeur général
	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et mettre en œuvre les programmes d'audit et de contrôle interne au niveau du FPDCT ; - Etablir les rapports d'audit et de contrôle interne. 	Auditeur Contrôleur Interne
Lenteur dans la formalisation et le dépôt des dossiers de financement par les collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la programmation et à la mise en œuvre des activités de sensibilisation, de formation et d'appui-conseil à l'endroit des CT 	Directeur général
	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la sensibilisation, l'information et la formation des CT ; - Assurer l'appui-conseil auprès des Collectivités territoriales dans le montage des dossiers. 	Chefs d'agences régionales
Insuffisance dans le suivi-technique des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Programmer et veiller à la réalisation du suivi-technique de tous les projets financés ; - Doter conséquemment les Agences locales en moyens à cet effet ; 	Directeur général
	<ul style="list-style-type: none"> - Programmer et réaliser les visites terrain dans le cadre du suivi-technique ; - Elaborer régulièrement les rapports de suivi-technique à l'intention de la hiérarchie ; - Exiger la transmission des rapports de suivi technique des maitres d'ouvrage délégués au FPDCT. 	Chefs d'agences régionales
Faible implication des comités locaux de projet dans le processus de réalisation des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la mise en place et au fonctionnement effectif des comités locaux de projet 	Directeur général
	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les CT à la mise en place des comités locaux de projet et assurer le suivi 	Chefs d'agences régionales
	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre effectivement en place les comités locaux de projet. 	Responsables des Collectivités Territoriales

Risques	Recommandations	Personnes Responsables
Défaillance des prestataires dans la réalisation des ouvrages	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la mise en œuvre de la supervision, du contrôle qualité et du suivi conseil ; - Mettre à la disposition des services techniques des moyens adéquats pour réaliser la surveillance (financière, matérielle et humaine). 	Directeur général
	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer régulièrement la supervision, le contrôle qualité et le suivi-technique sur pièce et sur place ; - Elaborer régulièrement des rapports à cet effet à l'intention de la hiérarchie 	Directeurs techniques et Responsables d'agences régionales
	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la bonne application de la réglementation générale des marchés publics ; - Veiller à l'application effective des sanctions. 	Responsables des Collectivités Territoriales
Absence d'inventaire des investissements réalisés sur financement du FPDCT au profit des Collectivités Territoriales	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la mise en œuvre d'un dispositif permanent d'inventaire des ouvrages réalisés et à la tenue de registres documentés à cet effet ; 	Directeur général
	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre un dispositif général d'inventaire des ouvrages réalisés et tenir un registre centralisé de l'ensemble desdits ouvrages - Collecter sur le terrain les informations relatives aux ouvrages réalisés au niveau régional sur financement du FPDCT - Faire régulièrement la situation des réalisations et ouvrir tenir à jour un registre à cet effet. 	Directeur de l'exploitation Responsables des Agences Régionales
Absence de transparence dans la réalisation des projets à cofinancement	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la mise en œuvre de la supervision et du suivi évaluation des projets au niveau des collectivités territoriales ; - Veiller à doter conséquemment les directions et services chargés de la mise en œuvre de la supervision et du suivi évaluation desdits projets 	Directeur général
	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre la supervision et le suivi évaluation au niveau des projets des collectivités ; - Renforcer le dispositif de supervision et de suivi-évaluation des investissements à réaliser. 	Directeurs de l'exploitation, Directeur des affaires juridiques, Chefs des agences régionales

Risques	Recommandations	Personnes Responsables
	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le dispositif de suivi évaluation de la phase réalisation des projets ; - S'assurer de la libération de la quote- part des cofinancements incombant aux collectivités 	Responsables des agences régionales
Insuffisance et faible qualité des activités (formations) de renforcement de capacités du personnel d'encadrement du FPDCT	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un plan de formation au profit du personnel ; - Consacrer des ressources suffisantes aux formations 	Directeur général
Détournement des ressources du FPDC	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre des mesures pour un meilleur suivi des fonds octroyés aux Collectivités 	Directeur général
	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre la supervision et le suivi des comptes ouverts par les Collectivités territoriales 	Directeur de l'administration des finances et de la comptabilité
Insuffisance et faible qualité du management au niveau du FPDCT	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer des lettres de mission et fiches d'indication des attentes pour le personnel ; - Prendre des mesures pour une évaluation annuelle du personnel ; - Tenir régulièrement les cadres de concertation ; - Responsabiliser davantage les collaborateurs. 	Directeur général
Communication insuffisante sur les procédures du fonds	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre les moyens financiers et matériels à la disposition des services du FPDCT pour une bonne communication sur ses procédures. 	Directeur général
Lenteur de la part des collectivités territoriales dans la mobilisation effective des subventions	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser et former les parties prenantes des collectivités territoriales ; - Exiger des collectivités territoriales le dépôt des demandes dès la signature et l'enregistrement des contrats. 	Directeur général
	<ul style="list-style-type: none"> - Déposer les demandes de décaissement dès la signature et l'enregistrement des contrats. 	Responsables des collectivités territoriales

Malgré la formalisation du processus d'octroi de subventions aux collectivités territoriales et des manuels de procédures élaborés à cet effet, de nombreux

dysfonctionnements et insuffisances entachent sa mise en œuvre efficace et efficiente le rendant peu performant.

Pour pallier à ces insuffisances, il convient de rendre opérationnel l'audit interne.

2.2.1 Missions commandées

L'ASCE exécute ses activités sur la base de son programme annuel d'activités, des missions commandées par le chef de l'Etat ou le chef du Gouvernement, des dénonciations qu'elle reçoit et de l'auto-saisine.

Les missions commandées par le Gouvernement au titre de l'année 2014 sont les suivantes :

- audit de l'utilisation des ressources reçues par les ministères dans le cadre de la mise en œuvre des mesures sociales ;
- contrôle de la gestion financière et comptable, de la gestion des marchés et de la gestion immobilière de la société des fibres textiles (SOFITEX) à Bobo-Dioulasso ;
- contrôle et vérification de la gestion des subventions accordées par le Fonds mondial ;
- investigations du marché de construction d'un Collège d'enseignement général à Zawara province du Sanguié ;
- investigations au lycée régional d'enseignement professionnel agricole de Bingo (LREPAB).

AUDIT DE L'UTILISATION DES RESSOURCES REÇUES PAR LES MINISTRES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES SOCIALES

En réponse à la dégradation des conditions de vie des populations burkinabé, le Gouvernement a adopté en Conseil de ministres du 11 septembre 2013, une série de mesures sociales. La mise en œuvre de ces mesures sociales financée par le budget de l'Etat est confiée à plusieurs départements ministériels suivant leur domaine de compétence.

Le contrôle à posteriori des ressources reçues par les différents ministères et les dépenses relatives à ces mesures sociales a été confié à l'ASCE.

Sept (7) ministères et les communes de Bobo-Dioulasso et de Ouagadougou ont été concernés par ce contrôle. Le tableau ci-dessous récapitule le périmètre des contrôles.

Tableau 11. Périmètre du contrôle des mesures sociales

N°	Structures	Montants alloués
01	Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire (MASA)	4.416.721.575
02	Ministère du Commerce, de l'industrie et de l'Artisanat (MICA)	1.046.489.425
03	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité (MATS)	1.260.930.000
04	Ministère de la Communication (MC)	300.000.000
05	Ministère de l'Action Sociale et la Solidarité Nationale (MASSN)	6.048.510.000
06	Ministère des Infrastructures du Désenclavement et des Transports (MIDT)	10 454 535 000
07	Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieure (MESS).	14.000.000.000
08	Commune de Bobo-Dioulasso	100.000.000
09	Commune de Ouagadougou	375.000.000

Objectif général :

S'assurer de la régularité et de la sincérité de toutes les opérations exécutées par les différents acteurs commis à la réalisation des mesures sociales d'amélioration des conditions de vie des populations décidées par le Gouvernement en 2013.

Objectifs spécifiques :

- S'assurer que le dispositif prévu est mis en place et appliqué ;
- S'assurer que les dépenses faites sont éligibles et régulières ;
- S'assurer du respect du décret n°2008-173/PRES/PM/MEF du 16 avril 2008 portant réglementation générale des marchés publics et des délégations de services publics ;
- S'assurer de la bonne gestion de la trésorerie (compte Trésor) ;
- Vérifier les dénonciations faites à travers les médias ;
- S'assurer de l'existence physique des réalisations, acquisitions et prestations sur le terrain.

2.2.1.1. Constat des irrégularités/insuffisances au niveau du dispositif administratif, organisationnel, financier et comptable prévu

Tableau 12. Synthèse des constats liés au dispositif

Procédure prévue	Constats
Elaborer un plan d'exécution comprenant les actions à mener et pour chaque action indiquer la période, le coût et l'indicateur de résultat.	Le plan a été élaboré par les différents ministères.
Faire une requête pour l'ouverture d'un compte trésor en précisant l'intitulé et les signataires.	Le compte Trésor a été ouvert par les différents ministères.
Elaborer un plan de décaissement des ressources qui servira de guide aux requêtes de déblocage.	Des projets de dépenses pour le déblocage des ressources ont été élaborés suivant le nombre de déblocages dont a bénéficié la structure.
Pour chaque décaissement, introduire une requête accompagnée du détail des dépenses y relatives.	Les projets de dépenses n'ont pas toujours été servis à cet effet
Pour chaque dépense exécutée, exiger une pièce justificative.	Les pièces justificatives ont toujours été produites mais ne sont pas toujours de bonne qualité car ne respectant pas réglementation en vigueur. Par ailleurs il a été constaté des dépenses non éligibles ou non inscrites aux Plans d'action initiaux des mesures sociales.

Procédure prévue	Constats
Les pièces justificatives seront déterminées pour chaque activité, au regard de la nature de chaque dépense. Les justificatifs des dépenses sont transmis mensuellement au MEF au plus tard le 5 du mois suivant celui écoulé.	Retard dans la transmission des pièces au MEF : les pièces justificatives n'ont pas été transmises au MEF au plus tard le 5 du mois suivant celui écoulé. (le délai constaté est le 10 du mois en non le 5)
Pour les acquisitions le choix de la procédure incombe à chaque ministère ; cependant un contrat (marché public) doit être dûment établi et enregistré.	Hormis le MESS, les structures ont fait le choix de la procédure d'entente pour passer leurs marchés. Il a été constaté une violation des articles 71 à 73 du décret 2008-173/PRES/PM/MEF du 16 avril 2008 portant réglementation générale des marchés publics et des délégations de services publics au Burkina Faso et ses modificatifs.
Pour le contrôle de l'utilisation des fonds et la réalisation des activités, il sera créé un comité tripartite composé des représentants des DGB, DGCMEF et DGTCP chargé d'examiner les pièces justificatives transmises par les différents ministères sectoriels. Les travaux du comité sont sanctionnés par un rapport qui sera soumis au ministère concerné.	C'est pendant la période du contrôle que certaines pièces justificatives étaient en train d'être analysées à la DGB. Le Comité tripartite ne s'était pas encore réuni. Il n'avait pas encore produit de rapport. Ce comité n'a donc pas joué son rôle de garde-fou a priori.
En fin de période, l'ASCE procédera à un audit de l'utilisation des ressources reçues.	Le présent rapport satisfait à cette étape.

2.2.1.2. Constat des irrégularités/insuffisances au niveau des marchés publics

La plupart des marchés ont été exécutés en violation des dispositions de la réglementation générale des marchés publics et des délégations de services publics.

2.2.1.3. Constat des irrégularités/insuffisances au niveau des pièces justificatives des dépenses

Tableau 13. Dépenses non éligibles/non autorisées- Mesures sociales

Ministères	Montants
Ministère de Communication	176 267 475 F CFA
Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	78 865 594 F CFA
Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale	270 534 974 F CFA
Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur	1 467 650 000 F CFA
Ministère des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports (MIDT).	39 234 240 F CFA

Doublons de dépenses

L'audit de l'utilisation des ressources allouées aux ministères pour la mise en œuvre des mesures sociales a révélé des doublons dans la prise en charge des dépenses liées à la couverture médiatique de l'ensemble des mesures sociales sensée être assurée par le Ministère de la Communication. Le montant des doublons s'élève à **66 749 425** francs CFA.

2.2.1.4. Constat des irrégularités/insuffisances au niveau de la gestion de la trésorerie (comptes Trésor)

Mauvaise tenue des livres comptables.

2.2.1.5. Constat des irrégularités/insuffisances au niveau de l'état des réalisations physiques

- Un faible taux d'exécution physique et financière des infrastructures à réaliser dans le cadre des mesures sociales du gouvernement ;
- Des retards de réalisation ;
- La non-conformité des actions réalisées avec la mission confiée ;
- Une implication insuffisante des bénéficiaires des infrastructures à réaliser à toutes les étapes du processus de passation et d'exécution des marchés entrant dans le cadre des mesures sociales. C'est le cas des Universités et des structures déconcentrées du Centre National des Œuvres Universitaires (CENOU) ;
- Des insuffisances dans l'organisation et la gestion des boutiques se traduisant par des ruptures de stocks de céréales et des reversements irréguliers des recettes des ventes au compte Trésor ouvert à cet effet.

Tableau 14. Synthèse des recommandations-Mesures sociales

Recommandations	Personnes Responsables
Mettre à la disposition des ministères une procédure détaillée de l'exécution des opérations	MEF
Laisser les structures (DGB, DGCMEF, DGCTP) habituelles exercer leur contrôle tout en prenant des dispositions pour plus de célérité en ce qui concerne les dépenses relatives aux mesures sociales	
Transmettre les pièces justificatives au MEF dans les délais	DAF
Faire supporter les dépenses exécutées à tort sur les mesures sociales par le budget du Ministère concerné	MEF
Soumettre les dépenses entrant dans le cadre des mesures sociales au contrôle de la DGCMEF	DAF
Instaurer un montant plafond en pourcentage des sommes reçues (par exemple) pour les dépenses de fonctionnement et de renforcement des capacités	MEF
Exécuter les dépenses contenues dans le projet de dépenses et elles seules	TOUT MINISTRE
Appliquer strictement le décret 2008-173/PRES/PM/MEF du 16 avril 2008 portant réglementation générale des marchés publics et des délégations de services publics au Burkina Faso et ses modificatifs	

L'exécution des différents Plans d'actions des mesures sociales s'est effectuée en dérogation totale des textes et procédures en vigueur en matière de dépenses publiques dans notre pays. Il découle de cette gestion, un risque élevé de collusion, de corruption, de détournement de deniers publics et de gaspillage des fonds alloués à la mise en place des mesures sociales.

CONTROLE DE LA GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE DE LA GESTION DES MARCHES ET DE LA GESTION IMMOBILIERE DE LA SOCIETE DES FIBRES TEXTILES (SOFITEX) A BOBO-DIOULASSO

Objectif général :

Contrôler l'exécution et la comptabilisation des opérations de recettes et de dépenses, la gestion des marchés ainsi que la gestion immobilière de la SOFITEX pendant la période du 1^{er} juin au 16 septembre 2014

Objectifs spécifiques :

- S'assurer de la protection et de la sauvegarde des ressources (avoirs en caisse, en banque et patrimoine immobilier);
- S'assurer de la conformité des achats de biens et services aux procédures de la SOFITEX

Tableau 15. Synthèse des Constats et recommandations : SOFITEX

Constats	Recommandations	Personnes responsables
Méconnaissance des avoirs en caisse avant la fin du mois.	- Arrêter quotidiennement la caisse.	Caissier principal
	-Effectuer au moins un contrôle inopiné par mois. -Former le caissier.	Directeur Financier et Comptable
Absence d'assurance de la réalisation des missions.	-Réglementer par un texte les visas des ordres de mission ; -Contrôler l'application du texte.	Directeur Général
	-Justifier la réalisation de chaque mission.	Directeur Financier et Comptable et Directeur des Ressources Humaines
Acquit non libératoire pour les paiements effectués au profit des personnes non bénéficiaires.	-Réglementer le fonctionnement de la caisse.	Directeur Général
	-Faire acquitter les états de paiements ou les factures par les bénéficiaires ou leur représentant dûment mandaté. -Exiger que la personne qui acquitte mentionne toutes ses références (nom, prénom, numéro CNIB ou passeport).	Caissier principal
Paiement de factures fournisseurs sans autorisation.	S'assurer de l'existence de la mention « bon à payer » avant d'effectuer tout règlement	

Constats	Recommandations	Personnes responsables
	-Effectuer des contrôles inopinés de la caisse.	Directeur Financier et Comptable
Absence d'assurance de la bonne gestion des fonds décaissés.	-Réglementer le fonctionnement de la caisse principale en définissant les plafonds d'encaisse, les opérations éligibles, les modalités de règlement. -Payer directement aux bénéficiaires ou à leurs représentants dûment mandatés par une procuration	Directeur Général
Mauvaise tenue du brouillard.	-Arrêter la caisse quotidiennement. -Vérifier quotidiennement les enregistrements et corriger les erreurs éventuelles.	Caissier principal
Sortie des fonds pour la réalisation des activités sans pièces justificatives.	-Etablir une décision de déblocage de fonds à justifier après réalisation de l'activité.	Directeur Général
Existence de pièces justificatives non régulières.	-Respecter les procédures de paiement -Vérifier la régularité de la pièce justificative avant paiement.	Chef de Service Finance et Trésorerie
Difficulté à retrouver les pièces justificatives.	-Enregistrer chronologiquement les opérations. - Utiliser le numéro attribué à chaque pièce justificative au niveau des libellés des journaux de trésorerie comme référence.	Directeur Financier et Comptable
Inadéquation entre les procédures opérationnelles prévues dans le manuel de procédures et les pratiques.	Relire le manuel de procédures.	Directeur Général
Tenue non à jour des journaux divisionnaires.	-Mettre à jour les journaux divisionnaires de règlement dans les délais les meilleurs. -Comptabiliser au jour le jour les opérations dans les journaux.	Chef de Service Finance et Trésorerie
Difficulté de rapprocher les comptes bancaires.	-Rapprocher tous les comptes bancaires mensuellement comme le prévoit le manuel de procédure de la SOFITEX.	
Non transparence dans l'attribution des marchés en raison du fait que les soumissionnaires ne connaissent pas préalablement les critères et les méthodes d'évaluation de leurs offres.	-Définir dans le dossier d'appel d'offres les critères d'évaluation et de sélection des fournisseurs. -Exiger dans le cahier des charges que les soumissionnaires présentent leurs offres financières sur une même base (DDU et DDP ou HT-HD et HTVA) afin de faciliter une comparaison de leurs offres financières.	Directeur des Approvisionnements et Transit
Acquisitions de biens et de services ne répondant pas aux besoins exprimés par les services utilisateurs.	Définir préalablement les spécifications techniques des biens avant de procéder à toute commande.	

Constats	Recommandations	Personnes responsables
Non-conformité des livraisons proposées par les fournisseurs avec les spécifications techniques des commandes.	-Faire réceptionner les biens commandés par une commission de réception ; -Dresser un procès-verbal à l'issue de chaque réception.	
Inadéquation entre les commandes et les besoins exprimés.	-Soumettre systématiquement les demandes d'achats et les propositions de commande à l'appréciation du Service de gestion des stocks et de la comptabilité matière afin d'ajuster les expressions de besoins en fonction du niveau des stocks disponibles.	
Mise en concurrence restrictive et non généralisée.	-Déterminer les canaux de communication à utiliser dans le cadre des appels d'offres.	
Absence de précision sur les droits et les obligations des parties contractantes	-Signer un contrat avec chaque fournisseur en précisant les droits et les obligations des parties contractantes.	
Absence de mise en concurrence permettant à la SOFITEX d'acquérir des biens et services de qualité à moindre coût.	-Procéder à un appel d'offres pour tous les achats supérieurs à 50 millions FCFA ; -Respecter le seuil de 20% d'avances à accorder aux fournisseurs requis par le manuel de procédures.	
Méconnaissance du patrimoine réel de la SOFITEX.	-Faire l'inventaire physique chaque année -Rapprocher annuellement les données physiques avec les éléments du Fichier des Immobilisations et régulariser les écarts éventuels constatés.	Directeur Financier et Comptable
Difficultés de localisation et d'identification du matériel et mobilier de bureau.	-Codifier toutes les immobilisations.	
Absence d'informations comptables synthétisées sur chaque immobilisation acquise en 2014	Mettre à jour le fichier des immobilisations.	

Des irrégularités ont été relevées dans la gestion de la SOFITEX notamment au niveau :

- de la gestion de la caisse pour lesquelles des actions correctives immédiates doivent être entreprises ;
- des marchés publics dont les procédures de passation et d'exécution ne sont pas toujours conformes au manuel de procédures et ne garantissent pas une transparence dans l'attribution ;

- la gestion des immobilisations où des insuffisances subsistent et méritent d'être corrigées.

Il en découle la nécessité pour la SOFITEX de respecter scrupuleusement les principes comptables et la réglementation générale des marchés publics.

CONTROLE ET VERIFICATION DE LA GESTION DES SUBVENTIONS ACCORDEES PAR LE FONDS MONDIAL

Objectif :

Approfondir les investigations afin d'infirmer ou de confirmer les irrégularités relevées par le Bureau de l'Inspecteur Général (BIG) pour permettre à son Excellence Monsieur le Premier Ministre de prendre des mesures appropriées.

Constats :

- Aucune disposition n'a été prise par le Burkina Faso pour s'assurer de la qualité de l'imprégnation des moustiquaires au moment de la réception ;
- Acceptation de factures pro-forma fournies par la même personne avec des entêtes différentes ;
- Ouverture de comptes bancaires au nom des individus et alimentés par les ressources du Fonds Mondial ;
- Construction en lieu et place d'une réhabilitation pour une programmation de 190 000 USD ;
- Réalisation de voyages en avion non justifiés ;
- Bons de commandes non signés par le bénéficiaire ;
- Non respect de l'appel à concurrence de trois fournisseurs (absence des trois factures pro-forma) et plus de 75% des acquisitions sur bon de commande.

Tableau 16. Synthèse des recommandations- Fonds Mondial

Recommandations	Personnes Responsables
Respecter scrupuleusement les procédures de passation des marchés publics dans la gestion des subventions du Fonds Mondial ;	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur du projet Fonds Mondial/SP/CNLS-IST ; - Coordonnateur du Programme d'Appui au Développement Sanitaire (PADS) ; - Coordonnateur du Programme national de lutte contre la tuberculose (PNT) ; - Coordonnateur du Comité ministériel de lutte contre le SIDA (CMLS) Santé.
Respecter les textes et les pratiques en matière de prestations de service ;	Coordonnateur du projet Fonds Mondial/SP/CNLS-IST.
Prendre les dispositions qui s'imposent en vue d'améliorer le suivi budgétaire des financements reçus	Coordonnateur du projet Fonds Mondial/SP/CNLS-IST.
Accorder une plus grande attention à la passation des marchés de moustiquaires imprégnés	<ul style="list-style-type: none"> - Ministre de la santé ; - Directeur des marchés publics du ministère de la Santé ; - Coordonnateur du PADS.
Suivre avec plus de rigueur l'exécution des marchés de moustiquaires imprégnés	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur des marchés publics du ministère de la Santé ; - Coordonnateur PADS.
Fournir des explications preuves à l'appui, sur le fractionnement du montant de 25 650 869 en 118 bons de commande	<ul style="list-style-type: none"> - Chargé de la passation des marchés au PADS ; - Coordonnateur PADS.
Mettre en place des outils adéquats de gestion du carburant et veiller à leur utilisation effective	Directeur de l'administration et des finances (DAF) du SP/CNLS-IST.
Prendre les dispositions qui s'imposent pour le remboursement des 2 445 000 FCFA de carburant servis à l'ancien coordonnateur du projet Fonds Mondial/SP/CNLS-IST sur la dotation destinée au fonctionnement des départements du SP/CNLS.	Coordonnateur du projet Fonds Mondial/SP/CNLS-IST.
justifier le reliquat de 30 211 383 F CFA des quatre chèques :N°9164320, N°9164321, N°9164322 et N°9164353	<ul style="list-style-type: none"> - Chef du Département de l'administration et des finances (DAF) du SP/CNLS-IST ; - KABORE Marie Thérèse: Gestionnaire comptable au SP/CNLS-IST.
Justifier l'utilisation du chèque BIB N°8994382 du 22/10/2007 d'un montant de 2 000 000 FCFA	- ONG/REVS+.
Justifier l'utilisation de l'ordre de virement N°0011/2007/FIN : un reliquat non justifié de 3 500 000 FCFA sur un montant total de 5 000 000 FCFA	- Coordonnateur du PNT
Justifier l'utilisation du chèque BIB N°8663187 du 15/03/2007 : un reliquat de 4 624 000 FCFA non justifié sur un montant total de 6 000 000 FCFA, (voir détail annexe 31) ;	<ul style="list-style-type: none"> - ancien Coordonnateur du projet Fonds Mondial; - ancien comptable du SP/CNLS-IST et de la CPFM
Produire les justificatifs (factures et reçus d'inscription des participants aux différentes formations ou conférences)des dépenses de	- Dr TRAORE Wamarou : ancien Coordonnateur du projet Fonds Mondial;

Recommandations	Personnes Responsables
6 285 176 FCFA effectuées sur la carte de crédit BIB N°4061730000432732.	- KISBEDO Zakari : aide comptable à la CPFM
Fournir des explications preuves à l'appui, sur la justification en plus ou en moins des débloqués effectués dans le cadre de l'appui institutionnel accordé au SP/CNLS-IST.	<ul style="list-style-type: none"> - Chef du Département de l'administration et des finances (DAF) du SP/CNLS-IST ; - ancien comptable de la CPFM - gestionnaire comptable au SP/CNLS-IST
Prendre toutes les dispositions pour faire rembourser la somme de 20 895 000 FCFA représentant les frais de prestations versées sans contrat de prestation, aux personnes faisant partie du personnel.	- Coordonnateur du projet Fonds Mondial/SP/CNLS-IST

Les irrégularités ou insuffisances dans les procédures de passation des marchés publics, l'absence de pièces justificatives de dépenses, la justification de certaines dépenses avec des pièces irrégulières, l'ouverture de comptes au nom d'individus, le non reversement des reliquats sur les fonds débloqués pour financer les activités sont la preuve que ces ressources ont été mal gérées. Cet état de fait a été favorisé par l'inefficacité du système de contrôle interne.

Ces manquements graves sont de nature à réduire l'efficacité des financements extérieurs. Le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose constituent une préoccupation majeure de santé publique au Burkina Faso. A ce titre, des dispositions doivent être prises pour éviter de telles situations, qui freinent la prévention et la prise en charge médicale.

INVESTIGATION DU MARCHE DE CONSTRUCTION D'UN COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GENERAL A ZAWARA PROVINCE DU SANGUIE

Objectif :

Investiguer pour situer les responsabilités face à l'arrêt des travaux de construction d'un collège d'enseignement général (CEG) à Zawara et partant, interpeler les parties prenantes afin de rendre l'infrastructure disponible.

Tableau 17. Synthèse des constats et recommandations –CEG Zawara

Constats	Recommandations	Personnes Responsables
Travaux non réalisés.	Reprendre les travaux mal exécutés. Exécuter les travaux non encore réalisés.	-ESOMOU -IAC
Inexistence de rapports du cabinet de suivi au maitre d'ouvrage.	Réclamer les rapports de suivi de chantier au cabinet IAC.	-DAF -DMP
Absence de suivi des travaux d'exécution du CEG de Zawara.	Organiser des missions conjointes de suivi des chantiers du MESS.	-DAF -ESOMOU -IAC
Insuffisances dans l'archivage des documents.	Reconstituer l'archivage des documents relatifs aux marchés publics (cas du CEG de Zawara).	DAF
Non-respect des dispositions de l'alinéa a. du paragraphe 1 de l'article 141 du décret 2008-173/PRES/PM/MEF relatif à la Réglementation Générale des marchés publics (plus de 2 ans de retard sans aucune action concrète de la DAF).	Suivre rigoureusement les dispositions de la réglementation générale des marchés publics.	DAF
Sous-évaluation de l'offre du marché de construction de CEG.	Veiller à l'évaluation réaliste et raisonnable des marchés.	-ESOMOU -DAF -DMP
Non-respect des clauses du marché	Veiller au respect strict des délais d'exécution des marchés.	-ESOMOU -DAF -IAC
Insuffisance dans le suivi de l'exécution des travaux.	Suivre rigoureusement l'exécution des travaux.	-ESOMOU -DAF -IAC
Mauvaise qualité de la prestation.	Respecter rigoureusement les clauses du marché.	-ESOMOU -IAC
Insuffisance de résultats dans l'exécution du chantier	-Reprendre les travaux mal exécutés -Exécuter les travaux non encore réalisés	-ESOMOU -IAC
Inexistence de rapports de suivi de chantier conformément à l'annexe B du marché	Produire obligatoirement les rapports de suivi de chantier	IAC
Absence de personnels requis sur le chantier à Zawara	Recruter du personnel compétant pour le suivi des chantiers	IAC

Constats	Recommandations	Personnes Responsables
Absence d'agents à pied d'œuvre sur le chantier	Affecter le personnel requis en permanence sur le chantier	IAC
Non disponibilité des documents relatifs au marché (annexes, notification de commencer les travaux,) etc.	Veiller à la production et à l'archivage des documents prévus par les contrats des marchés	IAC
Divers travaux non réalisés	Prendre des dispositions idoines pour l'achèvement avant la rentrée scolaire prochaine des travaux de construction du CEG de Zawara	MESS

Le contrôle du chantier de construction du CEG de Zawara révèle le laxisme de l'administration dans le suivi de l'exécution des marchés. Cette situation est source de gaspillage des ressources

Pour y remédier, les dispositions doivent être prises pour le respect scrupuleux des textes réglementant les marchés publics

MISSION D'INVESTIGATIONS AU LYCEE REGIONAL D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AGRICOLE DE BINGO (LREPAB)

Objectif :

Confirmer ou infirmer les allégations contenues dans la correspondance des élèves adressée au ministre chargé des Enseignements et dont l'ASCE a été ampliatrice et dénonçant la mauvaise gestion de leur établissement.

Tableau 18. Synthèse des constats et recommandations- LREPAB

Constats	Recommandations	Personnes responsables
Insuffisance d'enseignants due à la difficulté d'avoir des profils qui correspondent à la spécificité de l'établissement	Recruter des enseignants en fonction des besoins spécifiques du LREPAB	-Ministre en charge des enseignements -Ministre en charge de la Fonction Publique
Mauvaise gestion du budget alloué et des ressources de la production des élèves	Dresser régulièrement le bilan des productions des élèves	-Proviseur -Intendant -Chef des travaux
	Impliquer le bureau des élèves dans la gestion des recettes et des dépenses des fonds issus de la vente de leurs productions	-Proviseur -Intendant
Absence d'un programme officiel du BAC professionnel agricole	Elaborer un référentiel de formation et des compétences pour le baccalauréat professionnel	Ministre en charge des enseignements
Manque d'eau pour les travaux pratiques	Réaliser un forage positif et un château d'eau	
Non utilisation du matériel agricole stocké depuis des années	Alimenter l'établissement en électricité	
Manque de périmètre aménagé	Rechercher et aménager un site approprié pour les travaux pratiques (agricoles)	-Proviseur du Lycée régional d'enseignement professionnel agricole de Bingo -Maire de la commune de Bingo -Président du Conseil

Constats	Recommandations	Personnes responsables
		Régional du Centre - Ouest
Manque de personnel administratif	-Mettre un(e) secrétaire et un agent de liaison à la disposition du Lycée régional d'enseignement professionnel agricole de Bingo	Président du Conseil régional du Centre-Ouest
	Affecter des surveillants au Lycée régional d'enseignement professionnel agricole de Bingo	Directrice régionale des Enseignements secondaire et supérieur du Centre Ouest
Mauvaise orientation de la formation (axée sur la théorie)	Réaliser un forage positif et un château d'eau afin de permettre la formation pratique en agriculture	Ministre en charge des enseignements
Entreposage de deux(2) motopompes à l'état neuf aux intempéries	Prendre les dispositions pour faire intégrer les motopompes dans le magasin	Proviseur du LREPAB
Déficit de communication entre l'administration et le bureau des élèves du Lycée	Mettre en place un cadre de concertation entre l'administration et le bureau des élèves du Lycée	
Faible implication et responsabilisation du bureau des élèves dans la gestion quotidienne du LREPAB	Impliquer et responsabiliser davantage le bureau des élèves dans la gestion de l'établissement	

Le fonctionnement du lycée agricole de Bingo est handicapé par trois (3) insuffisances majeures :

- le manque d'enseignants avec des profils correspondant à la spécificité de l'établissement ;
- le manque d'eau pour les travaux pratiques qui compromet la formation des élèves, d'où les inquiétudes et les mouvements de ceux-ci (grève de la faim, grève des cours...) ;
- le déficit de communication entre l'administration et le bureau des élèves.

Cette situation dénote d'une insuffisance dans l'étude d'implantation de l'établissement d'où la nécessité pour le Ministère des enseignements secondaire et supérieur de s'assurer de la faisabilité de tout projet d'implantation d'établissement d'enseignement professionnel.

2.3. Rapports de contrôle/audits

Le programme d'activités 2014 de l'ASCE avait prévu les contrôles suivants :

- les Centres Hospitaliers régionaux ;
- les Ambassades ;
- les audits /contrôles prévus dans les plans d'audits issus de la cartographie des risques de certains ministères ;
- les missions commandées.

2.3.1. Le contrôle des Centres Hospitaliers Régionaux (CHR)

Le contrôle des CHR a porté sur la gestion des Soins Obstétricaux Néonataux d'Urgence (SONU) et a été effectué dans les neuf (9) Centres Hospitaliers Régionaux (CHR) suivants : Kaya, Banfora, Fada N'Gourma, Gaoua, Koudougou, Tenkodogo, Ouahigouya, Dori et Dédougou.

Objectif général :

S'assurer de la bonne gestion des ressources allouées aux CHR, pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de subvention des accouchements et des SONU.

Objectifs spécifiques :

- S'assurer de la maîtrise du processus d'acquisition, de gestion et de stockage des kits SONU ;
- S'assurer du transfert des ressources relatives aux SONU ;
- S'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion des SONU.

La synthèse des résultats se présente comme suit :

2.3.1.1. Constat des irrégularités/insuffisances au niveau du processus d'acquisition, de gestion et de stockage des kits SONU :

- insuffisance dans le contrôle du contenu des kits SONU ;
- non disponibilité de certains kits ;
- déficit de communication sur la disponibilité des kits ;
- non complétude de certains kits ;
- non maîtrise des prescriptions complémentaires qui deviennent de plus en plus importantes.

2.3.1.2. Constat des irrégularités/insuffisances au niveau du transfert des ressources relatives aux SONU :

- retard dans la réception des subventions destinées aux SONU ;
- non-conformité du coût de la prise en charge effective avec les tendances évolutives « normales ». En effet, les coûts moyens de certains soins et prestations SONU sont largement supérieurs aux coûts théoriques. A titre illustratif, la prise en charge réelle d'une césarienne coûte environ 70 000 FCFA ou 80 000 FCFA contre un coût théorique estimé par les études à 55 000 FCFA ;
- retard dans la justification des fonds alloués.

2.3.1.3. Constat des irrégularités/insuffisances au niveau de l'efficacité du dispositif de gestion des SONU :

- mauvaise tenue des outils de gestion ;
- insuffisance dans la tenue et la saisie de la fiche individuelle de prise en charge des malades et le carnet de gestion des accouchements ;
- non enregistrement des factures d'achat de carburant relatifs aux SONU ;
- non production (ou production en retard) de l'état d'exécution synthétique trimestriel ;
- logiciel de gestion de la subvention non fonctionnel, d'où la non disponibilité des données statistiques y relatives ;
- absence de cadre de concertation des acteurs intervenant dans la mise en œuvre de la subvention qui a pour conséquence un déficit criard de communication.

Tableau 19. Synthèse des recommandations - SONU

Recommandations	Personnes Responsables
Veiller à la complétude des kits	Chef de service pharmacie
Formaliser une procédure de confection des kits afin de s'assurer de leur complétude	DG, DHQS et Chef de service pharmacie
Mettre en œuvre la procédure de confection des kits	
Associer toutes les parties prenantes pour toute modification de la composition des kits	
Formaliser une procédure de gestion des kits déjà ouverts	
Instaurer une concertation entre la pharmacie et les services impliqués dans la prise en charge des SONU	
Tenir correctement la fiche individuelle de prise en charge des malades et le carnet de gestion des accouchements	SUS du service maternité, SUS du bloc opératoire de la maternité, SUS de la pédiatrie
Formaliser un système de classement et d'archivage des fiches individuelles de prise en charge des malades et les feuillets du carnet de gestion des accouchements	DHQS
Saisir au jour le jour les fiches individuelles de prise en charge des malades et les feuillets du carnet de gestion des accouchements	Chef SPIH
Saisir dans la version monoposte du logiciel SYGSONU lorsque le réseau internet est indisponible	
Imprimer trimestriellement l'état d'exécution synthétique	DG et Chef SPIH
Réaliser un contrôle qualité systématique à priori ou à posteriori par les responsables des unités de soins sur les prescriptions complémentaires de leurs collaborateurs	DHQS
Prendre les dispositions pour une justification diligente des fonds alloués	DG

2.3.2. Les Ambassades

Le contrôle a concerné vingt (20) Ambassades et Consulats que sont : Cuba, Etats-Unis d'Amérique, France, Belgique, Allemagne, Autriche, Italie, Danemark, Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, Arabie Saoudite (Djeddah et Riyad), Mali, Côte d'Ivoire, Nigéria, Ghana, Afrique du Sud, Ethiopie.

Objectif général :

S'assurer du respect de la réglementation applicable aux Ambassades

Objectifs spécifiques :

- S'assurer de la mise en œuvre des recommandations formulées dans les précédents rapports ;
- S'assurer de la régularisation des comptes d'imputation provisoire ;
- S'assurer de l'existence des contrats de travail des agents recrutés localement ;
- S'assurer de la tenue d'une comptabilité matière.

Les résultats de ces contrôles sont consignés dans la synthèse ci-dessous.

Tableau 20. Synthèse des constats et recommandations -Ambassades

Constats	Recommandations	Personnes responsables
Absence de plan d'actions de mise en œuvre des recommandations	Veiller à l'élaboration d'un plan d'actions de mise en œuvre des recommandations issues des rapports de contrôle dont l'Ambassade a fait l'objet	
Faible niveau de mise en œuvre des recommandations formulées par les corps de contrôles	Veiller à la transmission à l'entité de contrôle du plan d'actions	
	Assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions	
Le recrutement du personnel local n'est pas régulier	Etablir les contrats de travail avec le personnel local recruté en tenant compte du contexte et de la spécificité de la législation en vigueur du pays hôte dans le respect de l'article 3 du décret n°2013-447/PRES/PM/MEF/MAECR/MFPTSS portant modalités de gestion et de rémunération des agents contractuels locaux recrutés dans les missions diplomatiques et consulaires du Burkina Faso à l'étranger : « <i>le recrutement du personnel contractuel local doit être matérialisé par un contrat dûment signé par les deux (2) parties.</i> »	CHEF DE MISSION DIPLOMATIQUE
<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des ressources financières mises à la disposition des Ambassades ; - Utilisation abusive du compte d'imputation provisoire des dépenses ; - Apurement non 	Appliquer rigoureusement la réglementation (article 99, dernier alinéa du Décret N° 2005-255/PRES/PM/MFB du 12 mai 2005 portant réglementation générale sur la comptabilité publique) qui dispose que même réquisitionnés : « <i>Les comptables ne peuvent déférer à l'ordre de payer de l'ordonnateur du budget dès lors que le refus de visa est motivé par: l'absence ou l'insuffisance de crédits disponibles;</i>	TRESORIER

Constats	Recommandations	Personnes responsables
trimestriel des opérations du compte 472.209 « Compte d'imputation provisoire des dépenses ».	<ul style="list-style-type: none"> - <i>l'absence de justification du service fait, sauf pour les avances et les subventions;</i> - <i>le caractère non libératoire du paiement. »</i> 	TRESORIER
	Prendre toutes les dispositions pour apurer les opérations inscrites dans le compte d'imputation provisoire de dépenses	TMDC TRESORIER
	Mettre à la disposition des Ambassades les ressources financières nécessaires à l'exécution de leurs dépenses incompressibles.	MEF - MAECR
La situation globale du patrimoine ne peut être établie	Tenir à jour le livre journal d'inventaire	TRESORIER

Le problème du compte d'imputation provisoire est récurrent et met en exergue l'incapacité de notre pays à doter toutes les représentations diplomatiques de ressources financières conséquentes pour leur fonctionnement. Il revient aux autorités politiques d'en tirer toutes les conséquences.

Quant au personnel recruté localement, il importe de laisser la latitude aux chefs de missions diplomatiques de gérer la question en fonction des réalités du pays d'accréditation dans le respect de la législation en vigueur.

2.4. Missions réalisées par des cabinets privés et supervisées par l'ASCE

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures du programme de facilité élargie de crédit (FEC) 2014-2016, le Gouvernement a confié à l'ASCE la supervision de l'audit externe de la Société Nationale Burkinabé d'Electricité (SONABEL).et de la Société Nationale Burkinabé des Hydrocarbures (SONABHY).

L'objectif principal de ces audits était de cerner l'efficacité des subventions accordées aux sociétés auditées ainsi que d'évaluer leur gestion financière.

2.4.1. Audit de la SONABEL

La synthèse des constats et recommandations se développe comme suit :

2.4.1.1. En ce qui concerne l'audit des charges

a) Achats d'énergie :

Si l'énergie importée constitue une réelle alternative de réduction des coûts de production et au regard des tendances haussières observées des prix de cession, la SONABEL devra renégocier avec ses partenaires pour une meilleure sécurisation des sources d'approvisionnement. Par ailleurs, les énergies renouvelables (solaire, biomasse, micro-barrages, etc.) constituent des options pertinentes d'investissement, pour un mix (combinaison) énergétique optimisé.

b) Achats stockés :

Constitué des coûts combustibles (DDO, FUEL), des pièces de rechange, et des huiles, ce poste représente 43,25% du total des charges SONABEL en 2013. Etant tributaire des énergies fossiles pour sa production (production thermique), la société devra, pour améliorer sa rentabilité, réduire les consommations spécifiques, améliorer le taux de disponibilité des groupes, les rendements, sécuriser l'approvisionnement des centrales, etc. La réalisation d'un plan d'investissement dans des équipements de nouvelle génération, comme ceux de Komsilga (20 milliards), la mise en place d'un fonds prioritaire de maintenance (de 10 Milliards pour 4 ans), et de sécurité des approvisionnements (de 10 Milliards), sont indispensables.

c) Services Extérieurs A :

Constitué essentiellement de fournitures, de matérielles pour la réalisation des travaux remboursables, des travaux de maintenance et d'entretien de production, ce poste représente, 2,05% du total des charges SONABEL en 2013. Les travaux ont révélé des stocks de créances qui doivent faire l'objet d'un recouvrement diligent :

- ❖ Des Travaux Remboursables (TR) exécutés au profit de particuliers non encore comptabilisés, au 31/12/2013 pour **FCFA, 444 844 650** et de l'Administration, pour **FCFA 284 135 140**, soit **FCFA 728 979 790** ;
- ❖ Des TR réalisés, dont les factures ne seraient pas encore établies;
- ❖ Des TR impayés de **FCFA 12 444 663 874** au 31/12/2013, dont **FCFA 5 379 008 088** sont dus par des particuliers, et **FCFA 7 065 655 786** par l'administration. Ces TR ont généré des charges correspondant aux matières et fournitures consommées, estimées à **FCFA 7 591 816 990** ;

d) Autres charges :

Constitué essentiellement des pertes sur créances clients, les subventions accordées aux tiers, les charges provisionnées sur stocks, provisionnées sur créances et aux autres, ce poste représentant 1,78% mérite une attention particulière. Le montant des créances douteuses est passé de **4 599 766 426 FCFA** en 2010 à **5 898 177 095 CFA**, en 2013 soit une évolution de 28 %. Alors que la SONABEL connaît d'énormes difficultés de trésorerie et que son équilibre financier est compromis, on observe des défaillances dans les procédures de recouvrement des créances certaines, liquides et exigibles, faisant courir à la société, des risques de cessation de paiement, de défiance des partenaires (commerciaux, techniques et financiers). Des actions vigoureuses de recouvrement doivent être immédiatement entreprises par la SONABEL, avant la fin de l'année.

Les principales irrégularités et anomalies se résument comme suit :

- un important « stock mort » de créances douteuses de plus de cinq (5) ans d'âge, d'un montant de **FCFA 3 201 520 891FCFA** sur un total de **5 898 177 095 FCFA**, représentant plus de 54% de l'ensemble des créances douteuses ;
- des créances douteuses d'un montant de **FCFA 185 530 103**, dont le recouvrement est définitivement compromis, ces clients ayant disparu, doivent être passées en perte, après ultime vérification ;
- des créances douteuses contestées par des clients, d'un montant de **FCFA 437 480 852** dont la SONABEL ne peut prouver quelles sont certaines et exigibles. Après des investigations, ces créances peuvent être passées en perte ;

- des créances douteuses sur des factures de TR, d'un montant de **FCFA 671 048 940** au 31/12/2013, de plus de 10 ans d'âge, sans qu'aucune action de recouvrement n'ait été entreprise ;
- des créances douteuses des clients basse tension d'un montant de **FCFA 4 317 211 297** au 31/12/2013, découlant du non-respect des procédures de recouvrement des créances en amont, qui consistent à suspendre la fourniture de l'électricité et à déposer le compteur à partir de deux factures échues, non réglées. Ainsi, en infraction aux procédures, des clients cumulent plusieurs factures avant d'être déposés. Les clients passés en douteux totalisent, une moyenne de dix (10) factures ;
- **Recouvrement des factures des clients actifs basse tension** : Au 31/12/2013, le montant des créances des clients basse tension est de **FCFA 16 184 304 872** dont **FCFA 1 881 441 452** remontent à l'exercice 2012 et antérieur. Le non-respect des procédures de coupure a permis le cumul de plusieurs factures par ces clients ;
- **Recouvrement des factures des clients double tarif et haute tension** : le poids important des créances des établissements publics de l'Etat grèvent la trésorerie et l'équilibre financier de la SONABEL. Par exemple, l'Université, le CNRST, le CENOU, totalisent des impayés de **FCFA 2 603 575 408** au 31/12/2013. Des clients particuliers, double tarif et haute tension cumulent également plusieurs factures d'un montant de **FCFA 223 119 769** au 31/12/2013 et ne sont pas coupés ;
- **Les charges liées aux TR (Recouvrement des factures des travaux remboursables)** : Le montant des TR est de **FCFA 12 444 663 874 CFA** au 31/12/2013, dont **5 379 008 088 FCFA** dû par des clients particuliers et **7 065 655 786** par l'administration. Des charges importantes ont été dégagées pour la réalisation des travaux, qui contribuent à assécher la trésorerie de la société ;
- **Non recouvrement des chèques et traites impayés** : Au 31/12/2013, les particuliers totalisaient des traites impayées (non domiciliées) chèques revenus impayés de **451 245 012 FCFA** ;
- **Non présentation des créances par antériorité de solde dans l'état annexé, en infraction aux dispositions du droit comptable OHADA (art 6 : principe de transparence et art 33 : importance significative** : Tout élément susceptible d'influencer le jugement que les destinataires des états financiers peuvent porter sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entreprise doivent leur être communiqué).

e) Charges du personnel :

Représentant, **FCFA 13 424 101 429 soit 9,19%** du total des charges SONABEL au 31/12/2013, ce poste enregistre principalement, les salaires, les frais médicaux et d'hospitalisation, les indemnités d'ancienneté, les heures supplémentaires, les salaires des temporaires, les congés payés et les primes. Les charges générées par les heures supplémentaires, l'emploi des temporaires (**FCFA 619 487 409** au 31/12/2013) et le personnel détaché de la SONABEL au Ministère (qui continuent de recevoir leur traitement, soit, **FCFA 221 741 308**, au 31/12/ en 2013, dont l'impact négatif se fait sentir sur la productivité du personnel), **doivent être particulièrement surveillées et des solutions durables trouvées.**

f) Charges financières :

Leur poids excessif, **FCFA 5 916 986 964, soit 4,9%** du total des charges au 31/12/2013, est lié au niveau d'endettement élevé (**FCFA 187 076 400 503** au 31/12/2013) générant des charges d'intérêts, et sont la conséquence de la politique peu volontariste de recouvrement, amenant la société, en manque de trésorerie pour financer son exploitation, à faire recours à des crédits onéreux. Cette situation de quasi – cessation de paiement commande des mesures énergiques à court, moyen et long terme :

- Mise en place d'un plan d'optimisation et de réduction des charges (PORC) des postes concernés a été recommandée ;
- Mise en place d'un plan d'urgence (immédiatement) de recouvrement des créances (y compris traites et chèques) ;
- Renforcement des fonds propres et poursuivre la recapitalisation de la société par la conversion des dons rétrocedés à la SONABEL, sous forme de prêt. Ces dons se chiffrent au 31/12/2013 à **FCFA 42 417 520 718**. Il sera alors possible, par la technique d'accordéon, d'augmenter le capital et d'absorber les pertes antérieures, de **FCFA 36 513 480 072** au 31/12/2013 ;
- Ajustement tarifaire à partir de 2015 (de 12% en moyenne), ou compensation par subvention de l'Etat pour respecter les ratios prudentiels exigés par les PTFs ;
- Mise en place d'un endettement approprié de financement long terme (prolongement de l'échéance de remboursement des prêts rétrocedés par l'Etat jusqu'en 2017, renégociation des emprunts avec les bailleurs de fonds avec l'aide de l'Etat, etc.).

g) Dotations aux amortissements :

Ce poste reflète les choix et la politique industrielle de la société, qui ont un impact sur la structure financière et les résultats. Représentant 12,58%,

pour **FCFA 18 345 502 898** du total des charges au 31/12/2013, ce poste est essentiellement constitué des charges d'amortissement, des bâtiments, ouvrages, installations, matériels et outillages de production, de transport et de distribution. Le constat est que la SONABEL est sous équipée par rapport à la demande ; le parc est vétuste, de nombreux équipements ont plus de 30 ans d'âge. Pour permettre à la SONABEL de répondre à la demande et améliorer l'accès à l'électricité (source de progrès socio – économique), un ambitieux programme d'investissement, de rénovation, et de maintenance est indispensable.

2.4.1.2. En ce qui concerne l'audit des subventions accordées par l'Etat et les recommandations formulées pour leur meilleure gestion

Sur l'ensemble de 4 années, le total des subventions accordées par l'Etat à la SONABEL s'élève à **FCFA 85 673 362 309**, réparti comme suit :

- **17 milliards** de subventions d'équilibre (dont 5 milliards reçus),
- **63 279 610 568** de subventions des combustibles,
- **5 393 751 822** de subventions sur les droits de douanes.

Sans les subventions, le prix réel de revient du kWh serait en 2013 de **FCFA 159,17** au lieu de **FCFA 138, soit FCFA 20,84** de moins.

- sachant qu'une augmentation des tarifs est difficilement envisageable, aujourd'hui, compte tenu du contexte socio politique, alors qu'ils sont déjà jugés trop élevés par rapport aux capacités de paiement de certaines couches sociales, le seul recours est de diminuer les coûts amont de production et de distribution, commercialisation, en commençant par augmenter l'efficacité des structures qui en ont la charge.

2.4.1.3. En ce qui concerne l'impact des charges sur la structure financière actuelle et future de la SONABEL

a) L'impact des charges sur la structure financière de la SONABEL. Il ressort de l'analyse les constats suivants :

- Un résultat dégradé par des charges d'exploitation structurellement handicapantes : le surenchérissement constant du prix des hydrocarbures, le vieillissement prononcé du parc générant des pertes techniques importantes, ainsi que des coûts d'entretien prohibitifs et le maintien des tarifs de vente du kWh en dessous des coûts réels, en sont les principales causes.

- Un niveau d'endettement au-delà de la norme requise, qui a servi au financement des investissements importants, principalement par des ressources d'emprunts (**FCFA 158 103 003 789**, en 2013), générant des charges d'intérêts de **FCFA 5 910 652 638**, avec une capacité de remboursement lourdement affectée (quasi – cessation des paiements). A titre illustratif, à la date du 15 juin 2014, le niveau des dettes envers le fournisseur de combustibles **SONABHY** **était de 52,166 milliards de F CFA, dont 31 milliards de F CFA de traites.**
- Une trésorerie laminée (**FCFA -86 830 325 286 en 2013, contre FCFA -15 307 820 275 en 2010**) par des dettes d'exploitation importantes (le délai moyen de règlement fournisseur est passé de 103 jours en 2010, à 253 jours en fin 2013), une capacité d'autofinancement largement entamée, accentuée par une politique défailante de recouvrement des créances.
- Un équilibre financier structurellement compromis : une sous-capitalisation, croisée avec des dettes financières et d'exploitation qui grossissent, une trésorerie asséchée, des tarifs en dessous des prix réels, des retards importants dans le paiement des subventions, couplés avec un dispositif de gestion interne défailant (poids des impayés, insuffisances dans les procédures opérationnelles,...), finissent par sceller le sort d'une société exsangue qui se meurt.
- Des mesures prises, qui s'avèrent insuffisantes : le gouvernement est venu à la rescousse de la société en 2013 avec une série de mesures :
 - rééchelonnement des échéances de remboursement de 2012, 2013 et 2014 des dettes et Dons à l'Etat et rétrocedés à la SONABEL ;
 - augmentation du capital par conversion d'une partie des Dons à l'Etat et rétrocedés à la SONABEL, d'un montant de **FCFA 17 308 270 000** ;
 - réduction des prix des combustibles, avec le maintien à un niveau constant (**405 F CFA/l** pour le DDO et **280 F CFA/l** pour le FO) ;
 - L'octroi d'une subvention d'équilibre pour les exercices 2012 et 2013 (**5 000 000 000 FCFA**, pour 2012 et **12 000 000 000 FCFA**, pour 2013).
- Ces mesures ont entraîné une légère amélioration de la situation financière de la SONABEL en 2013, mais reste insuffisantes pour rétablir l'équilibre financier et la rentabilité, l'ajustement tarifaire de 12% en moyenne souhaité par la société, n'ayant pu être appliqué, en complément à ces mesures.

b) Les mesures énergiques additionnelles proposées, pour rétablir l'équilibre financier actuel et futur de la SONABEL.

- **Ajustement tarifaire** : Gelé depuis 2006, la grille tarifaire devra être réajustée pour tenir compte des coûts réels de production
- **Renforcement des capitaux propres** : poursuivre la consolidation des fonds propres par la conversion des dons rétrocédés à la SONABEL, sous forme de prêt. Ces dons se chiffrent au 31/12/2014 à **FCFA 42 417 520 718**;
- **Allègement de l'endettement et amélioration de la trésorerie** : poursuivre le rééchelonnement des échéances de remboursement pour 3 années supplémentaires, de 2014 à 2017, des prêts à l'Etat et rétrocédés à la SONABEL et accompagner la SONABEL, dans la renégociation des conditions de remboursement des montants dus aux différents créanciers jusqu'en 2017, notamment, les prêts rétrocédés octroyés par les bailleurs de fonds à l'Etat qui s'élèveraient à **FCFA 52 910 768 926**, au 31/12/2014 ;
- **Restructuration opérationnelle de la SONABEL** : Les principales recommandations peuvent être regroupées comme suit :
 - Révision de la grille et formalisation des procédures en vue de la mise en place de nouvelles règles de régulation devant garantir à la SONABEL la perception de son prix de revient optimal autorisé, dans les délais ;
 - Etablissement d'objectifs de performance supplémentaires et des modalités de suivi évaluation de leur réalisation dans le contrat plan avec l'Etat ;
 - Qualité de service à la Clientèle ;
 - Lutte contre les Perte Non Techniques (Fixation des objectifs de gains relatifs à la lutte contre les pertes non techniques et de maîtrise de la fraude) ;
 - Sécurisation de l'approvisionnement en combustible du parc de production (besoin de financement d'au moins FCFA 10 milliards) ;
 - Renforcement de capacité de la Production par la réhabilitation de centrales et l'apport de nouveaux ouvrages (besoins de financement estimé à FCFA 20 milliards) ;
 - Mise en place d'un plan prioritaire de maintenance (production, transport distribution) pour 4 ans (10 milliards) ;

- Améliorer le recouvrement.
- Restructuration Financière et Opérationnelle de la SONABEL :
 - ✓ Améliorer le système comptable, analytique et de suivi budgétaire ;
 - ✓ Production des états Financiers fiables et dans les délais (y compris des états intérimaires qui seront audités).
- Améliorer la gouvernance grâce au renforcement du système de contrôle interne et de maîtrise des risques :
 - ✓ Opérationnaliser le comité d'audit ;
 - ✓ *Elaborer la cartographie des risques et la définition des responsabilités de chaque partie prenante du système de contrôle interne.*

En somme, les principales insuffisances /faiblesses relevées lors de l'audit de la SONABEL sont les suivantes :

- coût de production de l'électricité supérieur au prix de vente ;
- parc industriel vétuste ;
- système de recouvrement inefficace.

La réduction du coût de production passe par :

- la recherche d'économie dans tous les domaines ;
- le renouvellement du parc industriel ;
- la régularité dans le versement de la subvention de l'Etat ;
- l'investissement dans d'autres sources d'énergie.

En outre, une politique rigoureuse de recouvrement améliorera la situation financière de la SONABEL.

2.4.2. Audit de la SONABHY

La synthèse des constats et recommandations est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 21. Synthèse des constats et recommandations- SONABHY

Points concernés dans le rapport	Constats	Recommandations	Acteurs de mise en œuvre
PLAN D' ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT FINAL			
Procédures de gestion comptable	La comptabilité des prix de revient permettant la détermination des coûts de revient des hydrocarbures est inexistante et prive ainsi l'entité d'éléments de négociation pertinents à l'occasion des négociations avec l'État et les partenaires.	Afin d'assurer une maîtrise de l'exploitation de la SONABHY, l'instauration à court terme de la comptabilité des prix de revient des hydrocarbures est incontournable. Elle permettra de mettre en évidence les manques à gagner réels permettant à l'entité d'engager des négociations financières concernant ses interventions sur des bases objectives.	Direction Contrôle de Gestion,
Intérêts sur les dettes commerciales	Les pénalités de retard observées sur les dettes commerciales ont été estimées à 2 milliards 288 millions au titre de la période 2010-2013. Ces charges engendrées peuvent être liées en partie à une absence de suivi des engagements	Favoriser la mise en place d'un mécanisme de suivi des dates d'échéances des paiements fournisseurs. Elaborer des plans de trésorerie réalistes	Direction des Finances et Comptabilité
Charges liées aux opérations en devises	Les pertes de change de la SONABHY totalisent un montant de 22,3 milliards de FCFA sur la période 2010 à 2013. Elles constituent la principale source de charges financières pour la Société. Absence de dispositif approprié au sein de la Société pour se couvrir contre les risques de change.	Nous estimons que des autorisations nécessaires doivent être obtenues auprès des autorités de tutelle pour faciliter l'intervention de la société sur le marché international pour la couverture en devise. Renforcer les compétences des services financiers de	Direction Générale, DDAF DFC

Points concernés dans le rapport	Constats	Recommandations	Acteurs de mise en œuvre
		la société ou recruter un spécialiste au sein de la Direction financière et comptable.	
Services extérieurs	<p>Les frais d'intermédiaires et de conseil ainsi que les dommages et intérêts payés par la SONABHY dans divers contentieux au cours de la période 2010- 2013 ont été estimés à 4 milliards 727 millions. Ces pertes engendrées sont l'expression de dysfonctionnements internes importants au sein de la société.</p> <p>En ce qui concerne les frais de formation, nous avons relevé un montant total de dépenses de 473 millions de FCFA au cours de la période 2010-2013. Les formations dont bénéficient certains agents ne cadrent pas avec les objectifs immédiats de la société. L'opportunité de délocaliser certaines formations professionnelles hors du pays n'est pas très souvent démontrée et engendre par ailleurs des coûts supplémentaires.</p>	<p>Au regard des contreperformances enregistrées par la société sur les différents contentieux, l'implication des services juridiques voire leur renforcement qualitatif doit être envisagé afin de mieux prendre en charge les différents risques encourus. L'analyse préalable des risques juridiques liés à chaque contrat et le suivi de toutes les clauses contractuelles deviennent des impératifs pour la Société.</p> <p>Un recadrage des thématiques de formation, leur mise en cohérence avec les besoins réels de l'entité et enfin la réduction massive des formations administrées hors du Burkina Faso, telles sont les mesures minimales à prendre pour atténuer les charges de cette nature.</p>	<p>Direction Générale, Direction Juridique et du Contentieux</p> <p>Direction Générale, Direction des Ressources Humaines</p>

Points concernés dans le rapport	Constats	Recommandations	Acteurs de mise en œuvre
<p>Autres charges</p>	<p>Les autres charges totalisent un montant de 10 920 millions de FCFA au titre de la période 2010-2013.</p> <p>De l'examen préalable des opérations, Il ressort l'absence d'une politique de provisionnement des créances.</p> <p>Les pertes sur créances totalisent un montant de 7,1 milliards de FCFA au titre de la période 2010-2014. Les procédures formalisées pour la constatation des pertes sur créances font défaut. Le niveau élevé des pertes correspond inévitablement à des contreperformances financières.</p>	<p>Mettre en place une politique de provisionnement et de constatation des créances en pertes</p>	<p>DDAF ;</p> <p>Direction des Finances et Comptabilité</p>
<p>Choix et politique d'investissements</p>	<p>La société envisage dans le court terme le démarrage de travaux pour l'extension des capacités de stockage dans le dépôt de Bingo et la construction d'un nouveau centre de dépôt dans la région de l'ouest à PENI.</p> <p>ces choix d'investissements n'ont pas fait l'objet d'une étude approfondie pour déterminer la rentabilité des projets et identifier les sources de financement adéquates.</p> <p>Le recours au découvert serait déraisonnable !</p>	<p>Déterminer les rentabilités de ces projets d'investissements et d'identifier les sources de financements adéquats avant la signature des contrats.</p> <p>Renégocier avec l'État un contrat plan, qui prendrait en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accompagnement de l'État dans la mise en œuvre de la politique d'investissement - L'accompagnement de l'État dans les recherches de sources de financement alternatives, moins coûteuses - La constitution progressive d'un fonds d'investissements 	<p>CA</p> <p>Direction Générale,</p> <p>Direction du Département de l'exploitation.</p> <p>Direction Département de l'Administration et des finances (DDAF)</p>

Points concernés dans le rapport	Constats	Recommandations	Acteurs de mise en œuvre
Gestion inadaptée du besoin en fonds de roulement	Le mécanisme de recouvrement des créances ne nous semble pas efficace et les soldes des comptes « clients au Bilan » d'un montant total de 100,6 milliards de FCFA au 31/12/2013 ne nous semble pas crédibles.	Engager des actions vigoureuses d'analyse des créances de la société, au besoin avec l'appui d'un cabinet d'expertise comptable. Il y va de la sincérité des états financiers. Réduire au maximum le crédit client. C'est le meilleur moyen pour améliorer le niveau de la trésorerie.	Direction Générale, Direction des Finances et Comptabilité
PLAN D' ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT D'AUDIT SUR LES APPROVISIONNEMENTS			
Appréciation des procédures de gestion des importations	Retards de livraison Non application des pénalités de retard Les capacités financières actuelles de la société ne lui permettent pas de saisir toutes les opportunités d'achats qui s'offrent à elle et pouvant permettre de contribuer à l'amélioration des performances.	Un mécanisme de suivi des retards de livraison doit être mis en place Créer fonds spécial qui sera utilisé pour assurer la maîtrise des cours de pétrole international. Pour y parvenir, la SONABHY, aura besoin d'une surface financière conséquente.	Direction Commerciale et Marketing, DJC, PRM Direction générale
Procédures de gestion des stocks de produits d'hydrocarbures	Absence d'une politique formalisée de gestion du stock de sécurité au regard des missions de service public de la SONABHY. Le niveau de stock de sécurité préconisé par l'État est de trois mois de consommation et un mois de stock de roulement. Les capacités de stockage actuelles de la SONABHY ne permettent pas d'assurer un mois d'autonomie pour les produits les plus utilisés.	Le niveau du stock de sécurité devrait être renégocié avec l'État au regard des capacités financières de la SONABHY.	Direction Générale, Direction ; DDE
Procédures de gestion de la distribution et de la commercialisation des hydrocarbures	Des retards importants sont également observés dans la publication des structures de prix par le CIDPH contrairement aux dispositions en vigueur qui prévoit une publication	Des dispositions doivent être prises par l'ensemble des acteurs de la détermination de la structure des prix pour rendre disponible à temps et de façon mensuelle la	CIDPH ; Direction générale

Points concernés dans le rapport	Constats	Recommandations	Acteurs de mise en œuvre
	mensuelle des tarifs en fonction de l'évolution des cours au niveau mondial. Ces pratiques génèrent des manques à gagner pour la SONABHY en cas d'évolution défavorable des cours.	structure de prix applicable.	
Achats de produits pétroliers	<p>Les achats de produits pétroliers totalisent un montant de 849 milliards de FCFA sur la période 2011-2013.</p> <p>Le Burkina Faso bénéficie d'allocation de produits pétroliers octroyés par des pays producteurs de pétrole. <u>La gestion de ces allocations n'est pas transparente.</u></p> <p>Insuffisance d'informations sur les mouvements de stocks permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ D'assurer la traçabilité des hydrocarbures et de confirmer ou d'infirmer des pertes éventuelles ; ✓ D'effectuer des calculs de coûts sur les différents segments des approvisionnements et donc de déceler les surcoûts. 	<p>Il est nécessaire de poursuivre les investigations sur les allocations de carburant,</p> <p>Prévoir une chaîne de contrôle permettant de réconcilier les mouvements de stocks à chaque stade, d'identifier et d'expliquer les écarts. Les rapprochements doivent être systématiques à la fin de chaque mois.</p>	<p>CA ; Direction Générale,</p> <p>DCM, DDE DFC,</p>
Frais d'approche	<p>Les frais d'approche comportent des dépenses de stockage occasionnées par le stockage des produits au-delà des délais contractuels de l'ordre de 60 à 75 jours. Des décaissements ont été occasionnés à ce titre au cours de la période 2010-2013. Des difficultés de coordination des transports des produits et des insuffisances de suivi des délais contractuels au sein de la société sont à la base de ces contreperformances.</p>	<p>La SONABHY doit mettre en place un mécanisme de suivi de toutes les conventions signées avec les dépôts côtiers.</p>	<p>Direction Générale, Direction Juridique et du Contentieux, Direction Contrôle de Gestion, Direction d'Exploitation</p> <p>DCM, DJC, DAQ</p> <p>DCM, DJC,</p> <p>DCM, DJC,</p>

<p>Frais d'approche</p>	<p>Les frais d'approche comportent également des surestaries qui représentent des frais supportés par les navires quand le temps du déchargement dépasse le temps de planche prévu dans le contrat.</p> <p>Les paiements consécutifs aux surestaries ont été estimés à 824 millions de FCFA</p>	<p>Les risques juridiques qui sont les causes des surestaries doivent être correctement appréhendés par la SONABHY avant leur survenance.</p>	
<p>Frais de transport</p>	<p>Le montant total des frais de transport totalise 111 048 millions de FCFA au cours de la période 2010-2013. Les principaux constats à l'issue de l'analyse de ce poste sont ci-après présentés :</p> <p>Les coulages au-delà des normes autorisées sont récurrents et occasionnent des pertes et manques à gagner pour la Société.</p>	<p>Au titre des coulages des produits d'hydrocarbures lors des transports, il est préconisé que les pertes occasionnées puissent faire l'objet de notes de débit sur la base des prix réels appliqués à la pompe majorés d'un pourcentage représentatif des coûts administratifs et des dommages causés à la SONABHY.</p>	<p>DDE, DCM</p>
<p>PLAN D' ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUR LES SUBVENTIONS</p>			
<p>Au titre de la livraison d'hydrocarbures à la SONABEL</p>	<p>Dans le cadre de la relation qui lie la SONABEL à la SONABHY pour la livraison d'hydrocarbures destinés au fonctionnement des centrales électriques, nous avons relevé que la structure de prix a été fixée en deçà des prix homologués par le CIDPH</p> <p>Un arrêté interministériel N°2013/318MICA/MME/MEF du 03 Octobre 2013 a donc fixé des prix à la pompe en lieu et place du CIDPH.</p>	<p>Il paraît légitime que les conséquences de l'application des tarifs non issus du CIDPH, notamment les manques à gagner concédés par la SONABHY soient comblés par des subventions d'égal montant.</p>	

Points concernés dans le rapport	Constats	Recommandations	Acteurs de mise en œuvre
	<p>Un arrêté interministériel N°2013/318MICA/MME/MEF du 03 Octobre 2013 a donc fixé des prix à la pompe en lieu et place du CIDPH.</p> <p>L'application des tarifs fixés par l'arrêté interministériel a entraîné une diminution des recettes attendues de la Société sur la base des facturations déjà effectuées pour environ 500 millions de FCFA entre la date de mise en application le 21 Juillet 2013 qui est rétroactive et la date à laquelle la SONABHY a commencé à appliquer les dispositions de l'arrêté.</p> <p><u>De par cet arrêté, la SONABHY finance partiellement, certes et indirectement les déficits concédés par la SONABEL. En effet, la SONABHY s'engage financièrement au moyen de découverts bancaires pour honorer les commandes de la SONABEL auprès des fournisseurs pétroliers et assurer le paiement des transporteurs pour l'acheminement des produits dans les dépôts. Les facturations faites par la SONABHY ne sont pas régulièrement honorées par la SONABEL et les subventions subséquentes attendues ne sont également pas remboursées à un rythme régulier.</u></p> <p><u>Les créances détenues par la SONABHY sur la SONABEL se chiffrent actuellement à plus de 26 milliards de FCFA au 30 Septembre 2014.</u></p>	<p>Il est nécessaire de mettre en place entre les trois entités (État, SONABHY, SONABEL) une convention permettant de clarifier les règles d'approvisionnement, de paiement et de subventionnement des produits livrés.</p> <p>La SONABHY devrait entamer des démarches auprès du Ministère de l'économie et des finances pour lever le verrou de la limitation du plafond de la subvention pour les ventes à la SONABEL de manière à ne plus subir de manques à gagner de cette nature.</p> <p>Des rapprochements à un rythme mensuel des quantités et des prix des produits vendus devraient être instaurés entre les deux sociétés.</p>	<p>Direction Générale, Direction Juridique et du Contentieux</p>

Points concernés dans le rapport	Constats	Recommandations	Acteurs de mise en œuvre
	<p>Nonobstant cette situation, la SONABHY est tenue de poursuivre les livraisons, ce qui constitue un facteur aggravant de son propre déficit financier.</p> <p>Il est indéniable que les contreperformances de la SONABEL trouvent leur répercussion dans la gestion financière de la SONABHY.</p> <p>Les subventions qui résultent des ventes faites à la SONABEL ont par ailleurs été plafonnées à 15 milliards de FCFA par arrêté du ministre de l'économie et des finances au cours de l'année 2006. Cette disposition génère ainsi des manques à gagner très importants pour la SONABHY qui se traduisent par des pertes sèches.</p>		

L'audit des charges et des subventions de la SONABHY fait ressortir les principaux constats suivants :

- absence de couverture des pertes de change ;
- faiblesse du stock de sécurité ;
- coulages au-delà des normes autorisées ;
- créances élevées de la SONABEL ;
- non remboursement des subventions accordées à la SONABEL

Ces insuffisances font l'objet de recommandations dont la mise en œuvre améliorera la situation financière de la SONABHY

2.5. Synthèse des malversations financières relevée dans les rapports de l'ASCE

Tableau 22. Malversations relevées par l'ASCE

N°	Titre du rapport et période de passage de la mission	Détournement de Fonds et/ou manquant de caisses	Absence de pièces justificatives de dépenses	Autres malversations	Total à recouvrer
1.	Rapport de mission d'audit des soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU) au centre hospitalier régional de Dédougou	7027945	0	0	7027945
2.	Rapport de mission de contrôle et de suivi de mise en œuvre des recommandations a l'ambassade du Burkina Faso à Vienne en Autriche	7414639			7414639
3.	Rapport de mission de contrôle et de suivi de mise en œuvre des recommandations a l'ambassade du Burkina Faso à Rome en Italie	449 219 550			449 219 550
4.	Mission de contrôle et de vérification de la gestion des subventions accordées par le fonds mondial	2 445 000			2 445 000
			30 211 383		30 211 383
			2 000 000		2 000 000
		3 500 000		3 500 000	3 500 000
		4 624 000		4 624 000	4 624 000
5.	Rapport de contrôle et suivi de la mise en œuvre des recommandations à l'Ambassade du Burkina Faso à Addis-Abeba en Ethiopie (juillet 2014) Période 2009-2012			204 619	204 619
				58 922	58 922
TOTAL		509 066 517	2 000 000	263 541	511 330 058
TOTAL valeur en %		99,56	0,39	0,05	100

III. EXPLOITATION DES RAPPORTS DES ITS

3.1. Situation des rapports reçus en 2014

Au cours de l'année 2014, l'ASCE a reçu au total cinq cent quatre-vingt sept (587) rapports des inspections techniques des ministères dont la répartition se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 23. Situation des rapports reçus par ministère en 2014

N°	Département ministériel	Nombre de rapports 2014	
1.	Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	05	
2.	Ministère chargé des Relations avec les Institutions et des Réformes politiques	00	
3.	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale	02	
4.	Ministère de l'Economie et des Finances	385	
	Inspection générale des finances		246
	Inspection générale du Trésor		118
	Inspection général des impôts		21
	Inspection générale des Douanes		00
	Inspection générale du Budget	00	
5.	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	62	
6.	Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion civique	01	
7.	Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité alimentaire	08	
8.	Ministère des Mines et de l'Energie	02	
9.	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	02	
10.	Ministère de la Communication	08	
11.	Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre	05	
12.	Ministère de la Culture et du Tourisme	06	
13.	Ministère des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports	02	
14.	Ministère de la Santé	19	
15.	Ministère de L'Habitat et de l'Urbanisme	06	
16.	Ministère des Enseignements Secondaires et Supérieur	05	
17.	Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation	08	
18.	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité	00	
19.	Ministère de la Recherche Scientifiques et de l'Innovation	03	
20.	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	04	
21.	Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi	13	
22.	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	01	
23.	Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement	21	
24.	Ministère du Développement de l'Economie numérique et des Postes	13	
25.	Ministère des Sports et des Loisirs :	00	
26.	Ministère de l'Action sociale et de la Solidarité Nationale :	06	
Total		587	

3.2. Synthèse des malversations financières relevée dans les rapports des ITS et de l'ASCE

Tableau 24. Malversations relevées par les ITS et l' ASCE

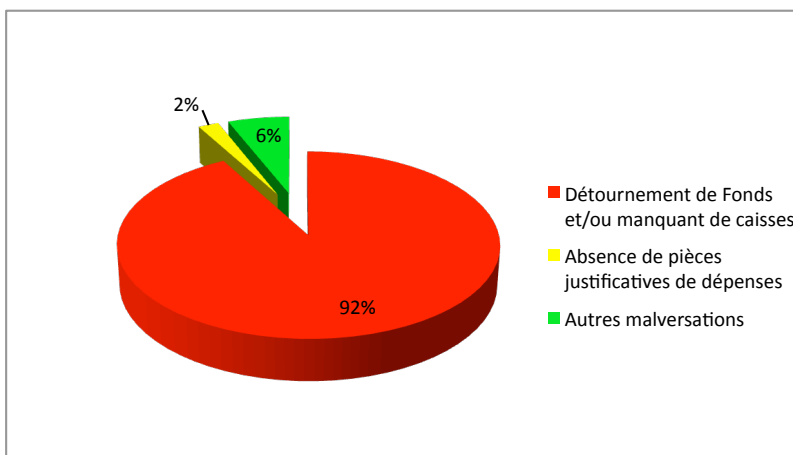
N°	Titre du rapport et période de passage des missions	Détournement de Fonds et/ou manquant de caisses	Absence de pièces justificatives de dépenses	Autres malversations	Total à recouvrer
1	Procès verbal de vérification et de remise de service et d'installation à la perception de KOMBISSIRI (14/04/2014)	11 474 687	0	0	11 474 687
2	Procès verbal de remise de service et d'installation à l'Agence Comptable des éditions SIDWAYA (09/08/2013)	128 058 403	12 727 485	3 985 000	144 770 888
3	Rapport de mission de contrôle des bureaux de poste de Dori, Kaya et Ziniaré, novembre 2013 (Agence de DORI)	40 506	0	0	40 506
4	Rapport de mission de contrôle des bureaux de poste de Dori, Kaya et Ziniaré, novembre 2013 (Agence de KAYA)	152 120	0	0	152 120
5	Procès verbal de vérification approfondie de la perception de ZORGHO	0	0	950 000	950 000
6	Procès verbal de vérification approfondie des recettes municipales de MOGTEDO et ZAM (03 juin 2014)	0	0	50 000	50 000
7	Procès verbal de vérification approfondie des recettes municipales d'ARBINDA, de KELBO et KOUTOUGOU, 30 juin 2014	0	0	47 500	47 500
8	Rapport de mission de contrôle de gestion des ressources du projet de renforcement de la protection sociale des Directions provinciales de l'action sociale et de la solidarité nationale du PONI, NOUMBIEL et de la BOUGOURIBA	200 000	0	0	200 000
9	Rapport de mission de contrôle de la gestion administrative, matérielle et financière du Programme d'Appui à la Promotion socio-économique des Adolescents (PAPSA) 12 au 27/11/2013	0	0	14 062 600	14 062 600

N°	Titre du rapport et période de passage des missions	Détournement de Fonds et/ou manquant de caisses	Absence de pièces justificatives de dépenses	Autres malversations	Total à recouvrer
10	Rapport de mission de contrôle de gestion de la Direction régionale de l'Action sociale et de la Solidarité nationale du centre-est et des Directions provinciales de l'action sociale et de la solidarité nationale du Boulgou et du Kouritenga 24 fév-08 mars 2014	2 144 000	300 000	0	2 444 000
11	Rapport de mission d'investigation de la gestion de Monsieur BONGO Mady, régisseur d'avance du district sanitaire de DANO 27/02/2014	41 419 882	0	0	41 419 882
12	Rapport de contrôle des services financiers et comptables du Centre Régionale des Œuvres Universitaires de KOUDOUGOU, 18/11/2013 au 02/12/2013	33 279 189	0	0	33 279 189
13	Rapport de contrôle de la section solde de l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso du 7 au 16 mars 2014	1 408 295	0	0	1 408 295
14	Rapport de contrôle de la gestion de monsieur BAYILI ex intendant du Lycée départemental de Dassa, Région du Centre ouest	713 770	0	0	713 770
15	Procès verbal de vérification approfondie à la perception de SAMBA	0	0	120 000	120 000
16	Procès verbal de vérification approfondie des recettes municipales de Djibo, de BARABOULE, DIGUEL, NASSOUMBOU, POBE MENGAO et de TANGOMAEI	0	0	292 800	292 800
17	Procès verbal de vérification approfondie du receveur municipal des commune de SIDERADOUGOU et OUO	0	0	810 375	810 375
18	Procès verbal de vérification de remise de service et d'installation à la recette municipale des communes de CASSOU, DALO et GAO (Rattachées à la perception de CASSOU)	0	0	2 204 550	2 204 550
19	Rapport d'audit financier et comptable de l'IGB, Gestion 2013-2014	749 947	0	0	749 947

N°	Titre du rapport et période de passage des missions	Détournement de Fonds et/ou manquant de caisses	Absence de pièces justificatives de dépenses	Autres malversations	Total à recouvrer
20	Procès verbal de vérification, de remise de service et d'installation à la recette municipale des communes de Barsalogo, Dabo, Namissiguima et Pensa	0	0	861 250	861 250
21	Procès verbal de vérification approfondie, de remise de service et d'installation à la perception de Samorougouan 11 octobre 2013	9 698 700	0	0	9 698 700
22	Procès verbal de vérification approfondie de la perception de Boussé, 16 décembre 2013	220 000	0	0	220 000
23	Procès verbal de vérification approfondie de la perception de Gorom-Gorom, 07 novembre 2013	0	0	2 633 101	2 633 101
24	Procès verbal de vérification approfondie de la perception de Cassou, (comptable Direction de trésor) 3 décembre 2013	0	0	10 026	10 026
25	Procès verbal de vérification approfondie de la perception de Réo	0	0	166 500	166 500
26	Procès verbal de vérification approfondie de la perception de Bogandé, 22 avril 2013	0	0	500 000	500 000
27	Procès verbal de vérification approfondie de la perception de Léo, 06 juin 2013	2 344 107	0	5 829 450	8 173 557
28	Procès verbal de vérification sommaire de caisse de la perception de Samorougouan 30 septembre 2013	7 530 450	0	0	7 530 450
29	Procès verbal de vérification, de remise de service et d'installation à la perception de Léo, 09 septembre 2013	2 763 881	0	0	2 763 881
30	Procès verbal de vérification, de remise de service et d'installation à la recette municipale des collectivités territoriales rattachées à la perception de Léo (Léo, Boura, Silli, Biéha, Niabouri et To), 09 septembre 2013	0	0	16 153 075	16 153 075
31	Rapport de mission de contrôle dans le District sanitaire de Ziniaré (DRS du Plateau Central) Contrôle de gestion du CSPS de Donsin - Juillet 2014-	1 958 927	0	0	1 958 927

N°	Titre du rapport et période de passage des missions	Détournement de Fonds et/ou manquant de caisses	Absence de pièces justificatives de dépenses	Autres malversations	Total à recouvrer
32	Procès verbal de vérification approfondie, de remise de service et d'installation du receveur municipal de Kombissiri, Doulougou, Toécé et de Gaongo	11 474 687	0	23 500	11 498 187
33	Agence SONAPOST de la cité an II	12 700	0	0	12 700
34	Agence SONAPOST de Koudougou (2014)	15713	0	0	15 713
35	Agence SONAPOST de Tikare	49500	0	0	49 500
36	Rapport de mission d'audit des soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU) au centre hospitalier régional de Dédougou	7.027.945			7.027.945
37	Rapport de mission de contrôle et de suivi de mise en œuvre des recommandations a l'ambassade du Burkina Faso a Vienne en Autriche	7414639			7 414 639
38	Rapport de mission de contrôle et de suivi de mise en œuvre des recommandations a l'ambassade du Burkina Faso a Rome en Italie	449 219 550			449 219 550
39	Rapport de contrôle et suivi de la mise en œuvre des recommandations à l'Ambassade du Burkina Faso à Addis-Abeba en Ethiopie (juillet 2014)			204 619	204 619
				58 922	58 922
40	Mission de contrôle et de vérification de la gestion des subventions accordées par le fonds mondial	2 445 000			2 445 000
		30 211 383			30 211 383
			2 000 000		2 000 000
		3 500 000			3 500 000
		4 624 000			4 624 000
		4 624 000			4 624 000
	TOTAL	757 748 036	15 027 485	48 963 268	821 738 789
	TOTAL valeur en %	92	2	6	100

Graphique1. Représentation graphique des malversations de 2014



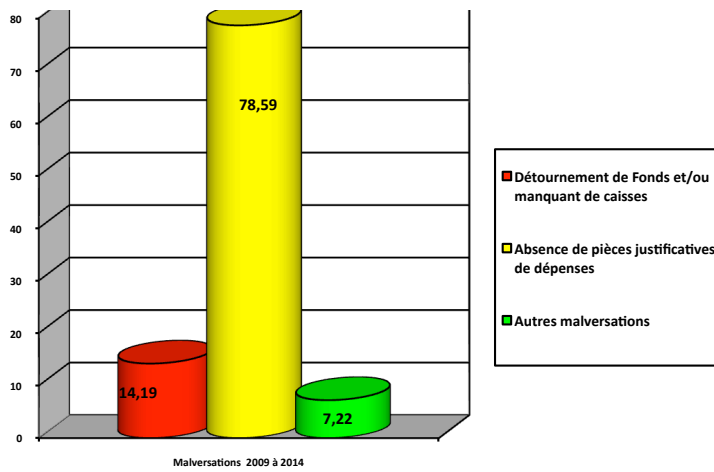
En 2014, les détournements de fonds et / ou manquants de caisse représentent plus de 90% des malversations comme l'indique le graphique ci-dessus. **L'ASCE invite les responsables hiérarchiques des agents publics auteurs de ces détournements à prendre les sanctions administratives appropriées à leur encontre, nonobstant la saisine de la justice par l'ASCE pour les cas de crimes économiques.**

Depuis son fonctionnement en octobre 2008, l'ASCE produit régulièrement son rapport général annuel d'activités qui fait ressortir les malversations relevées dans ses propres rapports de contrôle et ceux des inspecteurs techniques des services.

La situation de ces malversations et le tableau et les graphiques ci-dessous

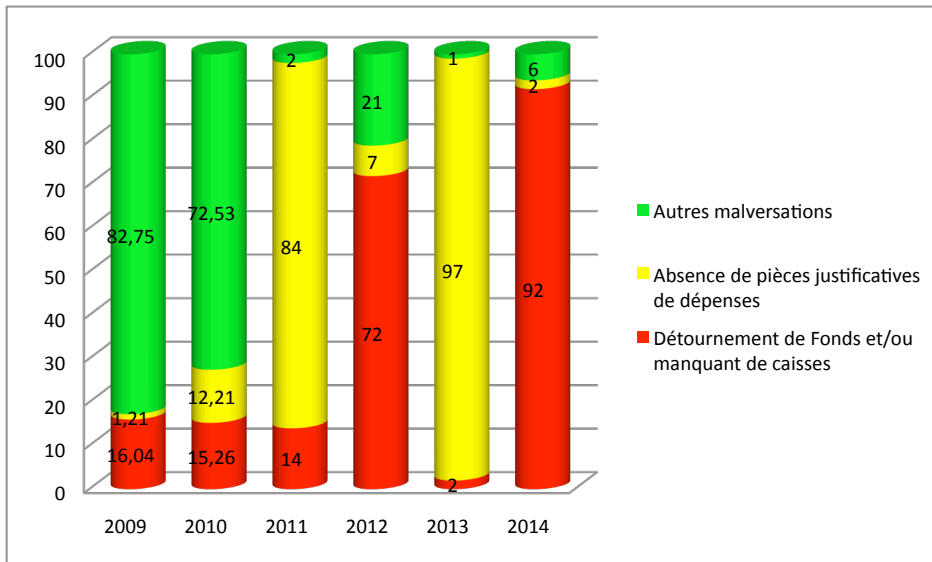
Tableau 25. Malversations de 2009 à 2014

Années	Détournement de Fonds et/ou manquant de caisses	Absence de pièces justificatives de dépenses	Autres malversations	Total à recouvrer
2009	77 690 141	4 775 606	521 949 770	604 415 517
2010	9 249 424	7 396 182	43 948 897	60 594 503
2011	52 213 649	317 876 043	8 839 504	378 929 196
2012	779 283 923	76 654 399	227 416 296	1 083 354 618
2013	226 469 131	10 118 127 224	117 712 444	10 462 308 799
2014	757 748 036	15 027 485	48 963 268	821 738 789
Total	1 902 654 304	10 539 856 939	968 830 179	411 341 422
valeur en %	14,19	78,59	7,22	100

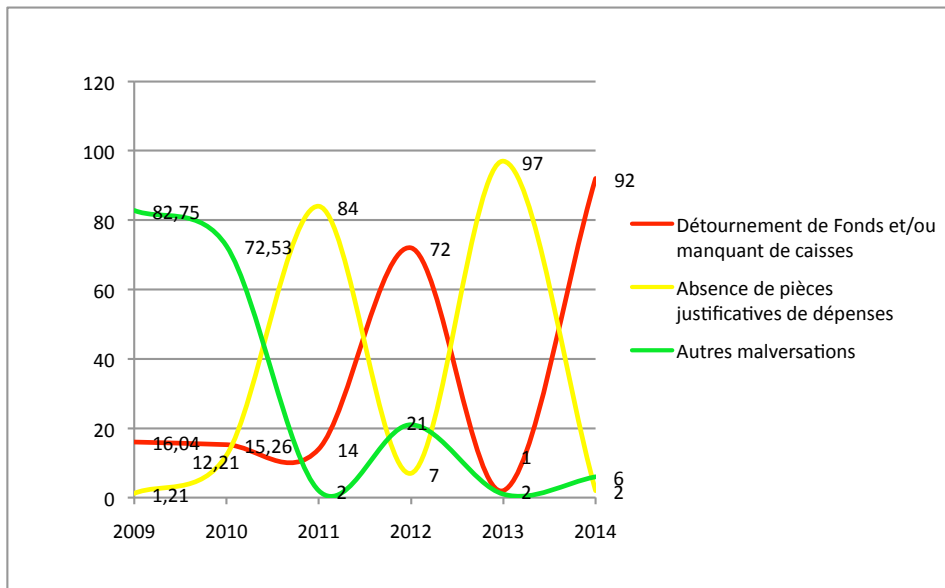


Au regard de ce graphique, l'absence de pièces justificatives de dépenses représente pour la période de 2009 à 2014 plus de 70% de malversations. **Cette situation dénote d'un manque de rigueur dans la gestion des fonds publics et interpelle le Ministre de l'Economie et des Finances.**

Graphique3. Evolution en % des types de malversations constatées dans les rapports des ITS de 2009 à 2014



Graphique4. Courbe évolutive en% des types de Malversations constatées dans les rapports des ITS de 2009 à 2014



Les graphiques ci-dessus font ressortir les constats suivants :

- en 2009 et 2010, une prépondérance des autres malversations ;

- en 2011 et 2013, une aggravation de l'absence de pièces justificatives de dépenses ;
- en 2012 et 2014, un accroissement important des détournements de fonds.

Cette situation découle d'une insuffisance de contrôles et de suivi des comptables publics.

Recommandations :

Aussi l'ASCE recommande au Ministre de l'Economie et des Finances de prendre les dispositions idoines afin :

- de faire assurer le contrôle périodique de tous les comptables publics par l'inspection générale des finances,
- d'encadrer davantage les comptables publics.

3.3. Cartographie des risques

Dans le cadre de l'exécution des plans d'audit, certaines inspections techniques ont prévu de réaliser la cartographie des risques des entités non couvertes lors des exercices précédents. Les résultats sont présentés ci-dessous :

3.3.1. Ministère de l'Education nationale et de l'alphabétisation

a) Direction de l'allocation des moyens spécifiques aux structures éducatives (DAMSSE)

Au total 87 risques ont été identifiés et évalués. Le tableau 26 ci-dessous indique leur répartition par structure et leur niveau de criticité.

Tableau 26. Synthèse des risques et de leur criticité- DAMSSE

N°	Entités ou services	Nombre de processus	Niveau de risque			
			Faible	Moyen	Elevé	Total
1	Service administratif et financier	4	2	13	1	16
2	Service de gestion des manuels scolaires	3	5	7	7	19
3	Service de gestion des fournitures et du matériel didactique	3	4	13	3	20
4	Service de gestion des cantines scolaires	9	5	16	11	32
Total		19	16	49	22	87

b) Direction régionale de l'Education nationale et de l'alphabétisation des Hauts Bassins

Au total 67 risques ont été identifiés et évalués. Le tableau 27 ci-dessous indique leur répartition par structure et leur niveau de criticité.

Tableau 27. Synthèse des risques et de leur criticité-DRENAHB

N°	Entités ou services	Nombre de processus	Niveau de risque			
			Faible	Moyen	Elevé	Total
1	Service du Secrétariat	2	4	4	1	9
2	Service des Etudes et de la planification de l'éducation de base	4	5	8	9	22
3	Service du Développement de l'Education de Base Formelle	3	0	5	11	16
4	Service de Gestion des Ressources Financières et matérielles	2	4	4	0	8
5	Service des Ressources Humaines	2	0	5	7	12
Total		13	13	26	28	67

3.3.2. Ministère des ressources animales et halieutiques

a) Direction régionale des ressources animales et halieutiques du sud-ouest

Au total 205 risques ont été identifiés et évalués. Le tableau 28 ci-dessous indique leur répartition par structure et leur niveau de criticité.

Tableau 28. Synthèse des risques et de leur criticité-DRRAH-SO

N°	Entités ou services	Nombre de processus	Niveau de risque			
			Faible	Moyen	Elevé	Total
1	DRRAH-SUO		1	11	12	24
2	Secrétariat/ DRRAH-SUO		0	0	6	6
3	SAF		0	0	12	12
4	SEP		0	2	4	6
5	SEAP		0	1	12	13
6	SSA/HIDAOA/ DRRAH-SUO		0	5	8	13
7	SPFA		0	0	12	12
8	DPRAH		0	14	24	38
9	Secrétariat/DPRAH		0	0	4	4
10	SSA/HIDAOA/ DPRAH		0	0	11	11
11	SPA		0	4	16	20
12	ZATE		0	12	18	30
13	PV		0	2	3	5
14	ZAP		0	0	6	6
15	PCVF		0	3	2	5
Total			1	54	150	205

Un plan d'audit a été élaboré.

3.3.3. Ministère de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale

a) Inspection médicale du travail

Au total 11 risques ont été identifiés et évalués. Le tableau 29 ci-dessous indique leur répartition par structure et leur niveau de criticité.

Tableau 29. Synthèse des risques et de leur criticité-IMT

N°	Entités ou services	Nombre de processus	Niveau de risque			
			Faible	Moyen	Elevé	Total
1	Inspection médicale du travail	2	1	6	4	11

Un plan d'action de maîtrise des risques a été élaboré.

b) Direction régionale de fonction publique, du travail et de la sécurité sociale de l'Est

Au total 65 risques ont été identifiés et évalués. Le tableau 30 ci-dessous indique leur répartition par structure et leur niveau de criticité.

Tableau 30. Synthèse des risques et de leur criticité

N°	Entités ou services	Nombre de processus	Niveau de risque			
			Faible	Moyen	Elevé	Total
1	DRFP		4	33	10	47
2	SAF/DRFP		0	15	3	18
Total			4	48	13	65

Un plan d'action de maîtrise des risques a été élaboré.

c) Direction régionale du travail et de la sécurité sociale de l'Est

Au total 81 risques ont été identifiés et évalués. Le tableau 31 ci-dessous indique leur répartition par structure et leur niveau de criticité.

Tableau 31. Synthèse des risques et de leur criticité

N°	Entités ou services	Nombre de processus	Niveau de risque			
			Faible	Moyen	Elevé	Total
1	Service de l'inspection du travail	2	8	9	4	21
2	Service des relations professionnelles et de la promotion du dialogue social	2	0	14	4	18
3	Service des études, des statistiques et de la documentation	2	6	10	2	18
4	Régie de recettes	1	5	6	2	13
5	Régie d'avances	1	5	3	3	11
	Total	8	24	42	15	81

Un plan d'action de maîtrise des risques a été élaboré.

IV. ANALYSE ET OBSERVATIONS SUR L'ENSEMBLE DES RAPPORTS

4.1. Situation sur l'ensemble des rapports

En 2014, le nombre cumulé des rapports de l'ASCE et ceux reçus des inspections techniques des services est de six cent trente neuf(**639**) rapports.

Les thématiques retenues sont les suivants :

- Marchés
- Bureaux de poste de la SONAPOST
- Dénonciations/ plaintes
- Impôts
- Au niveau des circonscriptions administratives (Régions, Provinces, Départements)
- Collectivités territoriales
- Etablissements d'enseignement secondaire public
- Etablissements d'enseignement Supérieur privé
- Etablissements d'enseignement secondaire privé
- Etablissements privés de formation des enseignants du primaire
- Ambassades
- Procès-verbaux de vérification, d'installation et de remise de service
- Fonds transférés aux collectivités
- Subvention des accouchements et des Soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU)
- Etablissements hospitaliers privés de soins
- Centre Hospitalier Régional (CHR)
- District sanitaires
- Audits basés sur les risques (ASCE)
- EPE
- Cartographie des risques (ASCE)

4.2. Irrégularités, insuffisances et recommandations

L'analyse de ces rapports a permis de relever les insuffisances ci-dessous et de formuler des recommandations.

4.2.1. Au niveau des marchés

Le contrôle effectué par l'Inspection générale des finances (IGF) a concerné cent dix (110) marchés.

Tableau 32. *Irrégularités et insuffisances constatées au niveau des marchés publics*

Constats	Total	Valeur en %
Mauvaise planification	13	12
Non-respect des procédures de passation	35	32
Mauvaise exécution physique	31	28
Mauvaise exécution financière	23	21
Mauvais emploi des ressources et acquisitions	7	6
Mauvais archivage	13	12

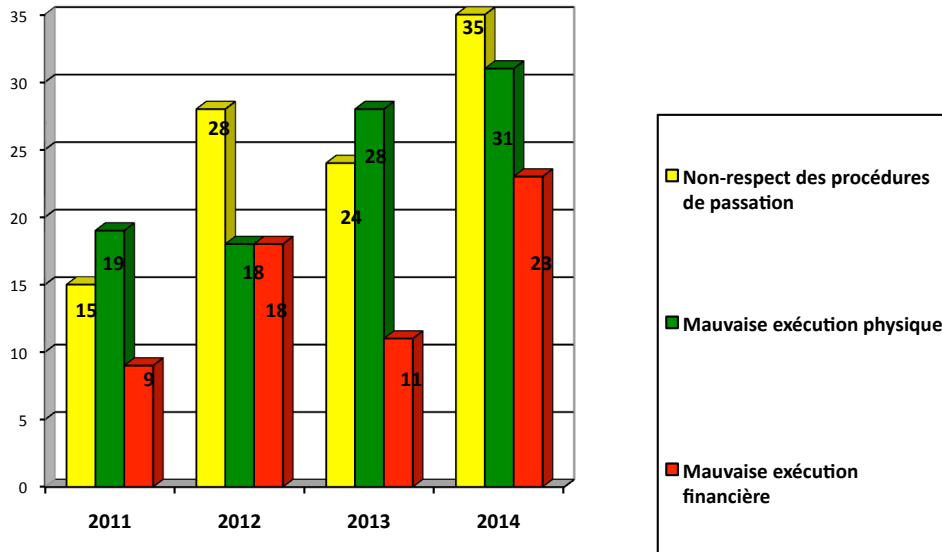
La comparaison de 2011 à 2014 a porté sur :

- ✓ Non-respect des procédures de passation
- ✓ Mauvaise exécution physique
- ✓ Mauvaise exécution financière

Tableau 33. *Comparaison des insuffisances de 2011 à 2014 au niveau des marchés publics*

Constats	2011	2012	2013	2014
Non-respect des procédures de passation	15	28	24	35
Mauvaise exécution physique	19	18	28	31
Mauvaise exécution financière	9	18	11	23

Graphique5. Représentation graphique des insuffisances dans les marchés de 2011 à 2014



Commentaire :

De 2011 à 2014 on note une progression régulière des trois (03) irrégularités retenues.

- Le non respect de procédures de passation de marché est passé de 15 % en 2011 à 35% en 2014 ;
- la mauvaise exécution physique est passée de 19% en 2011 à 31% en 2014 ;
- La mauvaise exécution financière a évolué de 9% en 2011 à 23% en 2014.

Les dispositions de la réglementation générale des marchés publics ne sont pas respectées.

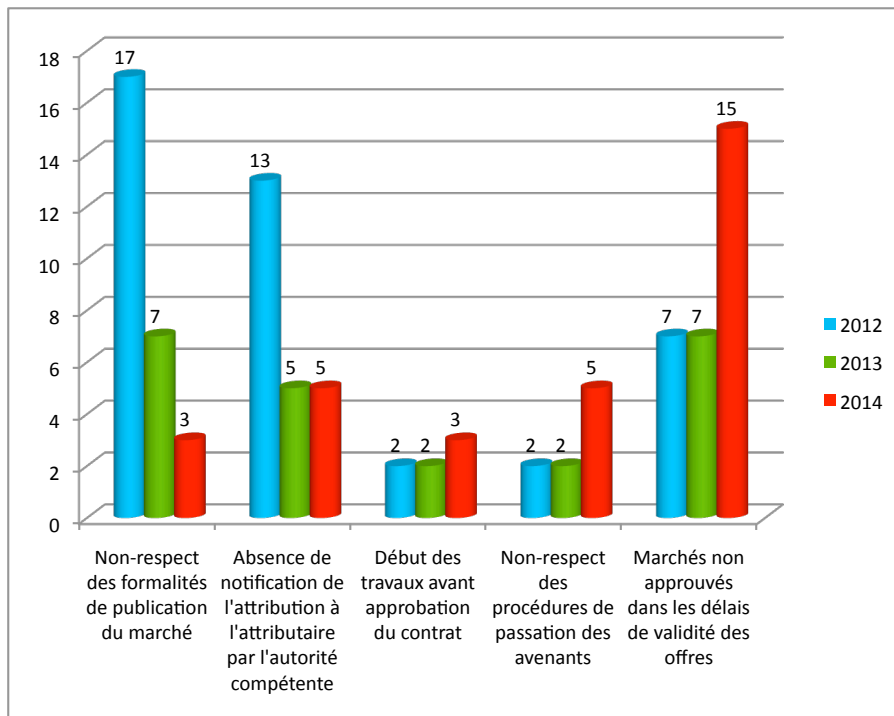
Tableau 34. *Irrégularités relevées dans les procédures de passation des marchés publics*

Constats	Total	Valeur en %
Non-respect des formalités de publication du marché	3	3
Absence d'autorisation, d'approbation de l'autorité compétente ou de visa du contrôle financier	3	3
Absence de notification de l'attribution à l'attributaire par l'autorité compétente	6	5
Début des travaux avant approbation du contrat	1	1
Non-respect des procédures de passation des avenants	1	1
Non-respect des critères de sélection des prestataires	4	4
Marchés non approuvés dans les délais de validité des offres	17	15

Tableau 35. *Comparaison des insuffisances dans les procédures de passation des marchés publics de 2012 à 2014*

Constats	2012	2013	2014
Non-respect des formalités de publication du marché	17	7	3
Absence de notification de l'attribution à l'attributaire par l'autorité compétente	13	5	5
Début des travaux avant approbation du contrat	2	2	1
Non-respect des procédures de passation des avenants	2	2	1
Marchés non approuvés dans les délais de validité des offres	7	7	15

Graphique 6. Représentation graphique des comparaisons des insuffisances dans les procédures de passation des marchés de 2012 à 2014



Dans la procédure de passation des marchés trois (03) insuffisances sont à l'origine de la détérioration de la situation. Il s'agit de :

- Début des travaux avant approbation du contrat ;
- Non respect des procédures de passation des avenants ;
- Marchés non approuvés dans les délais de validité des offres.

Au vu de cette situation les risques encourus sont les suivants :

- collusion,
- Corruption.

Recommandation :

Au regard de cette situation, l'ASCE :

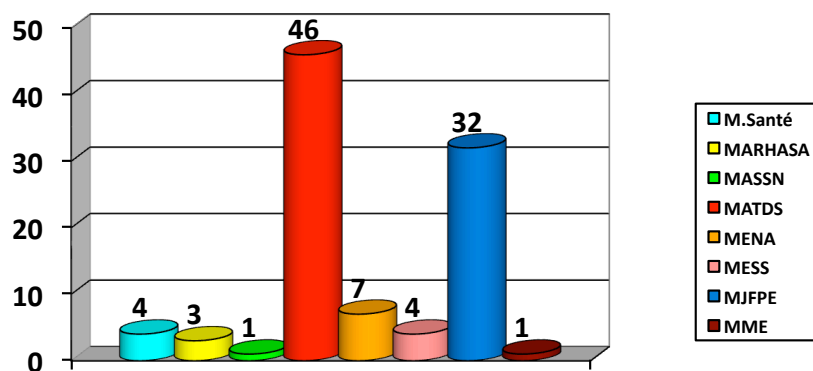
- réitère sa recommandation sur le respect strict de la réglementation sur les marchés publics ;
- invite le MEF à faire appliquer les sanctions prévues en la matière.

4.2.2. Au niveau des dénonciations et plaintes

Tableau 36. Etat des Dénonciations et plaintes

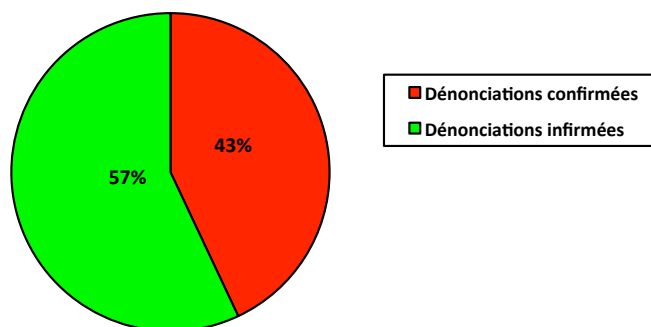
Ministère	Confirmées	Infirmées	Total	Taux en %
M. SANTE	2	1	3	4
MARHASA	1	1	2	3
MASSN	1	0	1	1
MATDS	12	20	32	46
MENA	1	4	5	7
MESS	2	1	3	4
MJFPE	10	12	22	32
MME	1	0	1	1
TOTAL	30	39	69	100
Taux	43	57	100	

Graphique 7. Graphique représentatif des états des Dénonciations et plaintes



En 2014 le MATDS enregistre encore le plus grand nombre de dénonciations et plaintes comme ce fut le cas en 2012 et en 2013.

Graphique 8. Représentation graphique des dénonciations confirmés et infirmés



Sur les 69 dénonciations et plaintes enregistrées, 30 ont été confirmées soit 43% et 39 infirmées soit 57%. On constate que de nombreuses dénonciations ou plaintes sont infondées.

Recommandation :

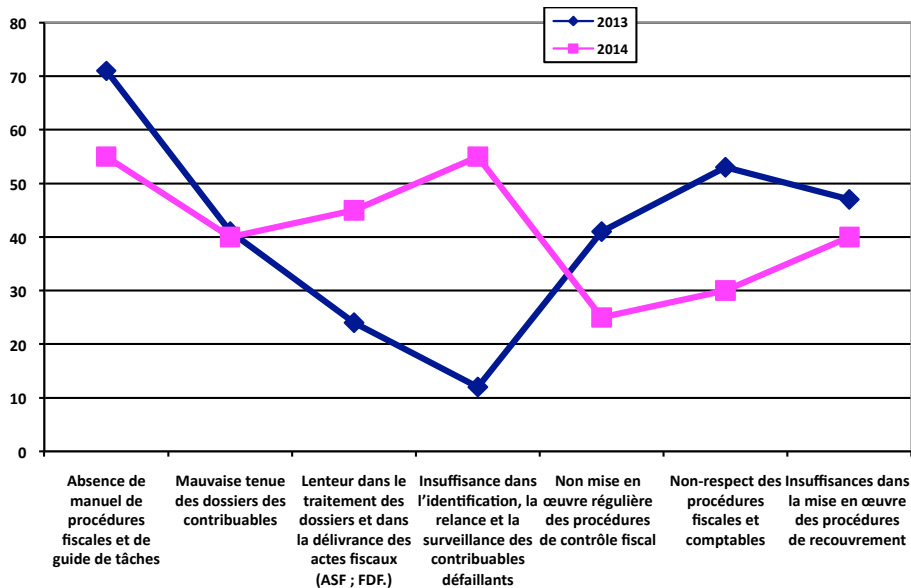
L'ASCE invite les dénonciateurs à se munir de preuves vérifiables pour faciliter le contrôle.

4.2.3. Au niveau des services des impôts

Tableau 37. Constats au niveau des services des impôts

Constats	2013	2014
Absence de manuel de procédures fiscales et de guide de tâches	71	55
Mauvaise tenue des dossiers des contribuables	41	40
Lenteur dans le traitement des dossiers et dans la délivrance des actes fiscaux (ASF ; FDF.)	24	45
Insuffisance dans l'identification, la relance et la surveillance des contribuables défallants	12	55
Non mise en œuvre régulière des procédures de contrôle fiscal	41	25
Non-respect des procédures fiscales et comptables	53	30
Insuffisances dans la mise en œuvre des procédures de recouvrement	47	40

Graphique 9. Courbe évolutive des insuffisances de 2013 à 2014 dans les marchés



En 2014 on constate une aggravation des irrégularités suivantes :

- lenteur dans le traitement des dossiers et dans la délivrance des actes fiscaux ;
- insuffisance dans l'identification de la relance et la surveillance des contribuables défallants.

Recommandation :

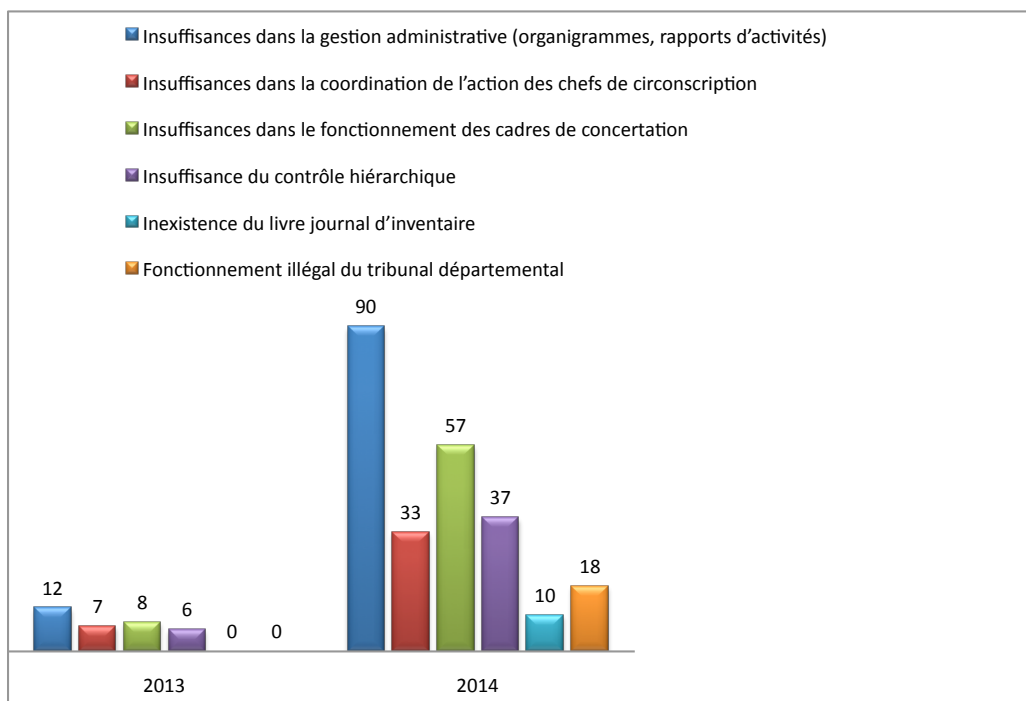
L'ASCE réitère sa recommandation de 2013 au Ministre en charge des impôts, à savoir, prendre toutes les dispositions pour l'application de la réglementation fiscale et invite celui-ci à prêter une attention particulière aux deux irrégularités en hausse dans le graphique et relevées ci-dessus.

4.2.4. Au niveau des circonscriptions administratives (Régions, Provinces, Départements)

Tableau 38. Constats des insuffisances au niveau des circonscriptions administratives

Constats	2013	2014
Insuffisances dans la gestion administrative (organigrammes, rapports d'activités)	12	90
Insuffisances dans la coordination de l'action des chefs de circonscription	7	33
Insuffisances dans le fonctionnement des cadres de concertation	8	57
Insuffisance du contrôle hiérarchique	6	37
Inexistence du livre journal d'inventaire	0	10
Fonctionnement illégal du tribunal départemental	0	18

Graphique 10. Représentation graphique des insuffisances des circonscriptions administratives de 2013 et 2014



Le graphique ci-dessus indique que toutes irrégularités se sont accentuées en 2014 ce qui dénote d'un laxisme dans la gestion des circonscriptions administratives. Cette situation occasionne le dysfonctionnement de l'administration.

Recommandations :

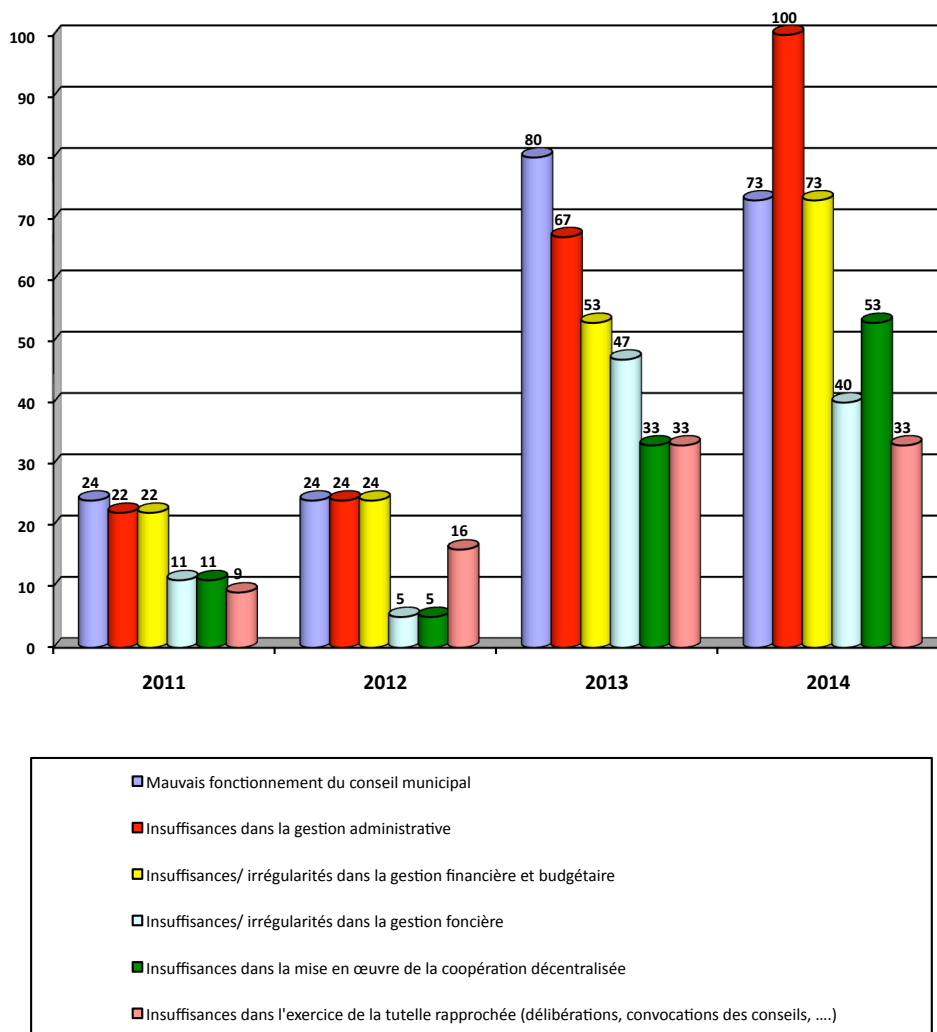
- l'ASCE réitère sa recommandation au ministre en charge des circonscriptions administratives sur la nécessité de rappeler à l'ordre les Gouverneurs, les Hauts-commissaires et les Préfets sur l'importance du respect des textes en vigueur dans l'exécution de leurs missions et attributions ;
- Elle rappelle au gouvernement sa recommandation contenue dans le Rapport général annuel d'activités 2009 relative à la généralisation des manuels de procédures administratives dans les structures de l'Etat.

4.2.5. Au niveau Collectivités territoriales

Tableau 39. Tableau comparatif des insuffisances de 2011 à 2014

Insuffisances constatées	2011	2012	2013	2014
Mauvais fonctionnement du conseil municipal	24	24	80	73
Insuffisances dans la gestion administrative	22	24	67	100
Insuffisances/ irrégularités dans la gestion financière et budgétaire	22	24	53	73
Insuffisances/ irrégularités dans la gestion foncière	11	5	47	40
Insuffisances dans la mise en œuvre de la coopération décentralisée	11	5	33	53
Insuffisances dans l'exercice de la tutelle rapprochée (délibérations, convocations des conseils,)	9	16	33	33

Graphique 11. Comparaison des insuffisances des collectivités de 2011 à 2014



En 2013 et 2014 toutes les irrégularités ont connu une hausse remarquable. Les principales insuffisances relevées portent sur :

- mauvais fonctionnement du conseil municipal ;
- insuffisance dans la gestion administrative ;
- insuffisances/irrégularités dans la gestion financière et budgétaire.

Recommandation :

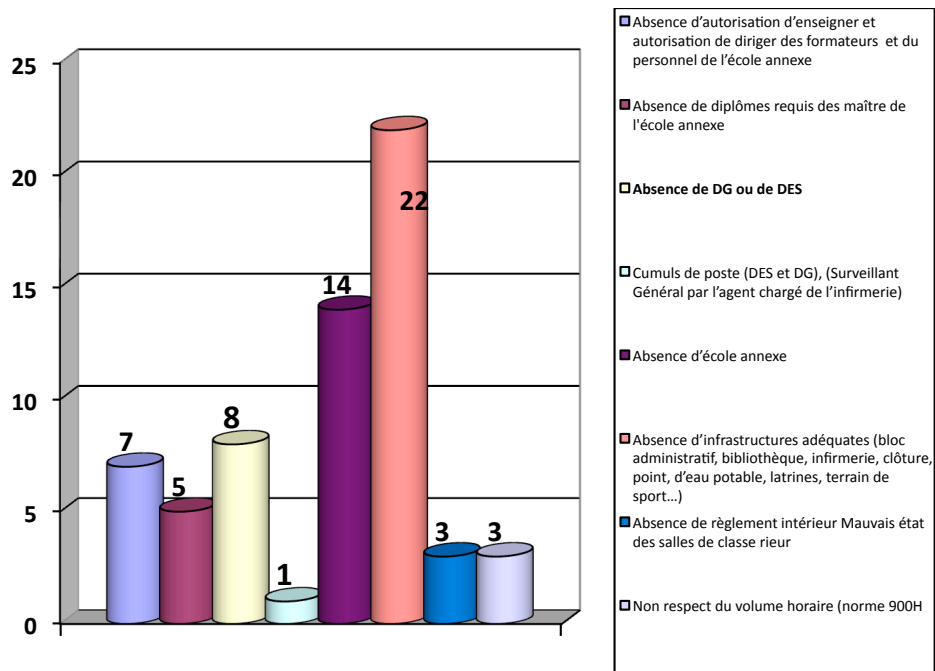
Pour l'amélioration du fonctionnement des collectivités, l'ASCE invite le ministère en charge des collectivités territoriales à prendre les dispositions pour s'assurer du respect des guides par les acteurs de la décentralisation. Pour ce faire, il importe de mettre en place un système de contrôle rigoureux.

4.2.6. Au niveau des établissements privés de formation des enseignants du primaire

Le contrôle de vingt neuf (29) établissements a fait ressortir les constats suivants :

- Absence d'autorisation d'enseigner et autorisation de diriger des formateurs et du personnel de l'école annexe ;
- Absence de diplômes requis des maîtres de l'école annexe ;
- Absence de DG ou de DES ;
- Cumuls de poste (DES et DG), (Surveillant Général par l'agent chargé de l'infirmierie) ;
- Absence d'école annexe ;
- Absence d'infrastructures adéquates (bloc administratif, bibliothèque, infirmierie, clôture, point, d'eau potable, latrines, terrain de sport...);
- Absence de règlement intérieur, mauvais état des salles de classes ;
- Non respect du volume horaire (norme 900H).

Graphique 12. Représentation graphique des insuffisances dans les établissements de formation en 2014



Le contrôle a révélé qu'aucun établissement ne respecte le cahier de charges.

Les irrégularités les plus récurrentes sont les suivantes :

- Absence d'infrastructures adéquates (bloc administratif, bibliothèque, infirmerie, clôture, point, d'eau potable, latrines, terrain de sport...)
- Absence d'école annexe.

Recommandation :

L'ASCE invite le ministère en charge des établissements privés de formation des enseignants du primaire à prendre les dispositions pour que tous les établissements se conforment au cahier de charges au plus tard pour la rentrée scolaire 2016-2017.

4.2.7. Au niveau des enseignements secondaires

Au niveau des enseignements secondaires, le contrôle a concerné le respect du cahier des charges des établissements privés d'enseignement secondaire et supérieur.

a) Le respect du cahier des charges des établissements privés d'enseignement secondaire

Sur deux établissements contrôlés les constats suivants montrent le non-respect des dispositions de l'Arrêté n°2011-169/MESS/SG/DGERS/DGESTP du 18 juillet 2011 portant cahier des charges des établissements privés d'enseignement post-primaire et secondaire formel et non formel.

Tableau 40. *Constats au niveau du respect des cahiers des charges des établissements privés d'enseignement secondaire*

Constats
Absence d'organigramme fonctionnel
Non affichage permanent de l'autorisation d'ouverture sur un tableau à l'intérieur de l'établissement
Absence de contrats de travail avec les personnels permanents
Non déclaration du personnel à la CNSS
Inexistence d'autorisation de diriger
Inexistence d'autorisation de faire la vacation
Inexistence d'autorisation de surveiller
Non-respect du taux d'agents permanents à recruter
Non-respect du volume horaire

Recommandations

L'ASCE invite le Ministre des Enseignements secondaire et supérieur à faire respecter les dispositions de l'Arrêté n°2011-169/MESS/SG/DGERS/DGESTP du 18 juillet 2011 portant cahier des charges des établissements privés d'enseignement post-primaire et secondaire formel et non formel.

b) Le respect du cahier des charges des établissements privés d'enseignement supérieur

Sur trois établissements d'enseignements supérieurs contrôlés les constats suivants révèlent un non-respect des dispositions de l'article n°50 de l'arrêté 2011-170/MESS/SG/DGERS/DPR du 18 juillet 2011 portant cahier des charges des établissements privés d'enseignement supérieur.

Tableau 41. Constats au niveau du respect des cahiers des charges des établissements privés supérieurs

constats
Non disponibilité et méconnaissance des dispositions du cahier des charges régissant le fonctionnement des établissements privés d'enseignement supérieur par les fondateurs, les directeurs généraux et académiques
Inexistence d'organigramme
Non mise en place ou le non fonctionnement de certaines instances telles que l'Assemblée d'établissement et le conseil de discipline
Inexistence d'autorisations de diriger et de surveiller
Inexistence d'autorisation d'enseigner ou de faire la vacation
Inexistence de dossiers des personnels administratifs, pédagogiques et de soutien
Inexistence de contrats de travail écrits pour certains personnels permanents
Non déclaration de tout le personnel permanent à la Caisse nationale de Sécurité social
Non reversement des IUTS au trésor public ;
Non mise en place du conseil scientifique
Insuffisance et exigüité des bureaux administratifs
Inexistence de salle de professeurs dans tous les instituts
Inexistence d'atelier et de laboratoire
Insuffisance de latrines pour les étudiants et le personnel.
Cumul de fonctions de directeur d'institut et de proviseur de lycée

Recommandation :

L'ASCE invite le Ministre des Enseignements secondaire et supérieur à faire respecter les dispositions de l'article n°50 de l'arrêté 2011-170/MESS/SG/DGERS/DPR du 18 juillet 2011 portant cahier des charges des établissements privés d'enseignement supérieur.

4.2.7.1. La gestion administrative et pédagogique des établissements publics

Sur la gestion administrative et pédagogique de deux (02) établissements d'enseignement secondaire publics, les résultats du contrôle sont les suivants :

Tableau 42. *Constats au niveau de la gestion administrative et pédagogique des établissements publics*

Constats
Absence d'autorisation de faire des vacances
Non dépôt des progressions annuelles
Absence de visas motivés sur les cahiers de texte en rapport avec les progressions des cours
Inexistence de contrat de travail
Non déclaration des agents à la Caisse nationale de sécurité sociale
Absence de livrets scolaires des élèves
Absence de manuels scolaires

Recommandation :

L'ASCE invite le Ministre des Enseignements secondaire et supérieur à faire respecter les textes concernant la gestion administrative et pédagogique dans tous les établissements d'enseignement secondaire.

4.2.7.2. La gestion financière et matérielle des établissements publics

La vérification de la gestion financière et matérielle de trois (3) établissements publics donnent les résultats suivants :

Tableau 43. *Constats au niveau de la gestion financière et matérielle des établissements publics*

Constats
Retard dans la mise à disposition à temps des carnets de quittance aux intendants
Non utilisation des carnets de quittances mis à la disposition par le MESS
Paieement irrégulier de frais de participation à des activités
Non respect des dispositions de l'arrêté n°2012-111/MESS/SG/DAF du 24 avril 2012 portant fixation des frais d'inscription
Existence de prestations non formalisées par les contrats
Non-paiement de cotisations à la CNSS
Absence de livre journaux de caisse
Absence de livres journaux de banque, de livres d'inventaire et de fiches de stock
Absence d'autorisation de percevoir les recettes

Recommandation

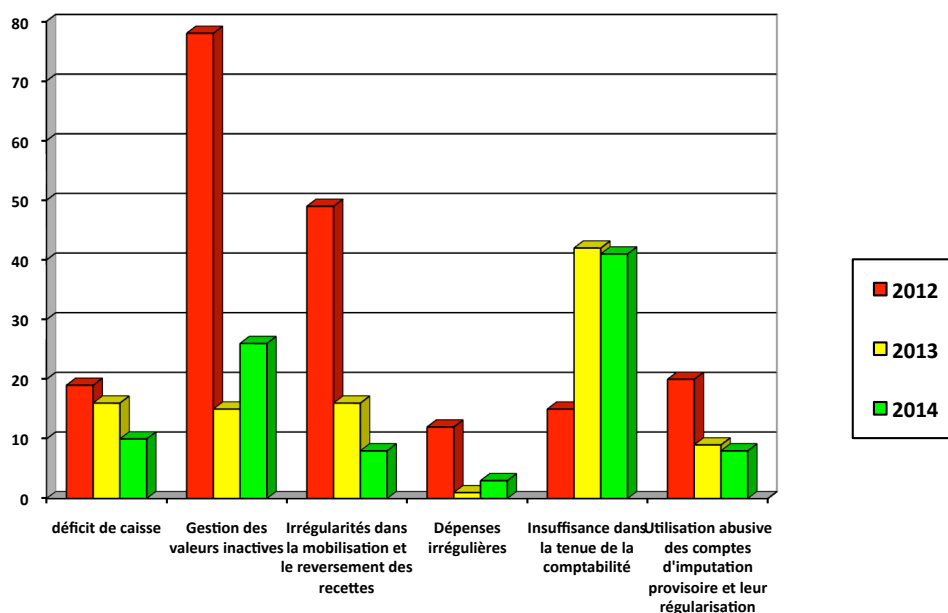
L'ASCE invite le Ministre des Enseignements secondaire et supérieur à prendre les dispositions pour le recouvrement des sommes dues par les agents concernés.

4.2.8. Au niveau des procès verbaux (PV) de vérification, d'installation et de remise de service (services comptables)

Tableau 44. *Tableau des irrégularités au niveau des procès verbaux (PV) de vérification, d'installation et de remise de service*

Irrégularités	2012	2013	2014
Déficit de caisse	19	16	10
Gestion des valeurs inactives	78	15	26
Irrégularités dans la mobilisation et le reversement des recettes	39	16	8
Dépenses irrégulières	12	1	3
Insuffisance dans la tenue de la comptabilité	15	42	41
Utilisation abusive des comptes d'imputation provisoire et leur régularisation	20	9	8

Graphique 13. *Irrégularités au niveau des procès verbaux (PV) de vérification, d'installation et de remise de service de 2012 à 2014*



De 2012 à 2014, on constate une amélioration en ce qui concerne le déficit de caisse. Par contre, la mauvaise tenue de la comptabilité reste préoccupante.

Recommandation

L'ASCE invite le MEF à instruire les supérieurs hiérarchiques des comptables à veiller à la bonne tenue des livres comptables.

4.2.9. Au niveau des fonds transférés aux collectivités

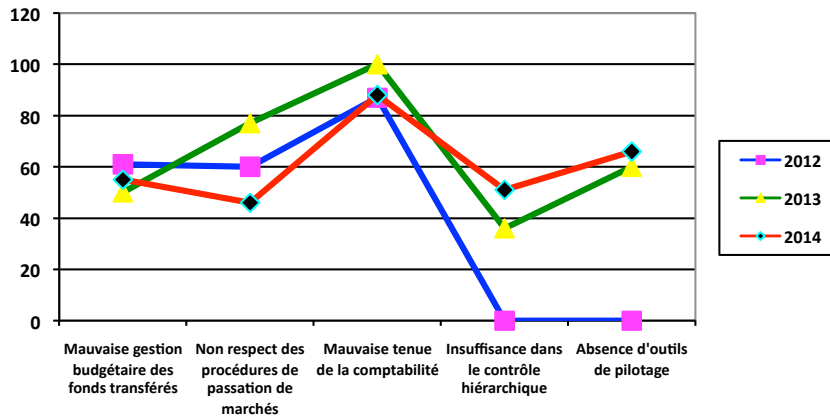
Tableau 45. *Tableau des irrégularités 2014 au niveau des fonds transférés aux collectivités*

Constats	Total des rapports	Valeur en %
Nombre	67	100
Mauvaise gestion budgétaire des fonds transférés	37	55
Non respect des procédures de passation de marchés	31	46
Mauvaise tenue de la comptabilité	59	88
Insuffisance dans le contrôle hiérarchique	34	51
Absence d'outils de pilotage	44	66

Tableau 46. *Tableau comparatif de 2012 à 2014 au niveau des fonds transférés aux collectivités*

Constats	2012	2013	2014
Mauvaise gestion budgétaire des fonds transférés	61	50	55
Non respect des procédures de passation de marchés	60	77	46
Mauvaise tenue de la comptabilité	87	100	88
Insuffisance dans le contrôle hiérarchique	0	36	51
Absence d'outils de pilotage	0	60	66

Graphique 14. Courbe évolutive de 2012 à 2014 au niveau des fonds transférés aux collectivités



Le graphique indique que le principal problème au niveau des fonds transférés aux collectivités est la mauvaise tenue de la comptabilité.

Recommandation :

L'ASCE recommande aux présidents des conseils de collectivités de prendre les dispositions pour la bonne tenue de la comptabilité relative aux fonds transférés.

4.2.10. Au niveau de la santé

Dans le domaine de la santé, les contrôles ont porté sur :

- les établissements hospitaliers privés de soins

Tableau 47. Constats insuffisances des établissements hospitaliers privés de soins

Constats	Valeur en %
Dénomination non conforme à la nomenclature établie par les textes en vigueur	50
Insuffisance de personnel permanent	100
Gestion des déchets biomédicaux non conforme aux normes prescrites	100
Non transmission des données sanitaires à la structure de rattachement (District, DRS)	100
Non respect des dispositions des arrêtés d'autorisation d'ouverture et d'exploitation en matière de prestations de soins	100
Absence d'ambulance	50

Le non respect des dispositions de l'arrêté 2010/358/MS/CAB du 27 octobre 2010 portant autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement sanitaire privé de soins persiste.

Recommandation :

Compte tenu de la sensibilité du domaine, l'ASCE recommande au Ministre en charge de la santé d'inviter les responsables des établissements non à jour à se conformer au cahier de charges dans un délai de deux (2) ans sous peine de fermeture.

➤ **les districts sanitaires.**

Le contrôle a été effectué dans les districts sanitaires de : Sebba, Dori, Léna, Houndé, Kaya, Boromo, Nouna, Ziniaré, Bogandé, Manni.

Tableau 48. Constats des irrégularités dans les districts sanitaires

Constats	Valeur en %
Non enregistrement des opérations comptables	10
Absence de contrôle hiérarchique	20
Absence de codification du matériel durable	20
Non reversement de recettes au Trésor public	10
Non tenue à jour des outils de gestion du dépôt des médicaments essentiels génériques (MEG)	10

Recommandation :

Les insuffisances dans la gestion des districts sanitaires perdurent, d'où la nécessité de mettre en œuvre la recommandation formulée dans le rapport général annuel 2013, à savoir, la prise par les responsables à tous les niveaux du Ministère en charge de la santé de mesures requises pour une meilleure gestion des structures sanitaires.

➤ **Centres Hospitaliers Régionaux**

Le contrôle a concerné les centres hospitaliers régionaux (CHR) suivants : Fada N'gourma, Dédougou, Dori, Kaya et Koudougou.

Tableau 49. Constats des irrégularités dans les Centres Hospitaliers Régionaux

Constats	Valeur en %
Nombre	100
Insuffisance dans la mise en œuvre de la politique de prise en charge sans prépaiement des urgences	20
Insuffisances dans le fonctionnement des soins d'urgence	20
Non application des normes en infrastructures et en personnels en matière de soins d'urgence	40
Insuffisances dans la tenue des cadres de concertation	20
Non mise en place du comité de coordination de la mise en œuvre des soins d'urgence (CSU)	60

Les principales irrégularités concernent deux aspects qui ont des normes bien définies ; il s'agit de :

- Non mise en place du comité de coordination de la mise en œuvre des soins d'urgence (CSU)
- Non application des normes en infrastructures et en personnels en matière de soins d'urgence.

Recommandation :

L'ASCE recommande au Ministre de la santé de veiller au respect et à l'application des normes en matière d'urgence sanitaire.

4.2.11. Au niveau des établissements Publics de l'Etat (EPE)

L'audit financier et comptable effectué par l'Inspection générale des finances a concerné les Etablissements publics de l'Etat suivants :

- Centre national des œuvres universitaires (CENOU) ;
- CHR Dédougou ;
- CHR Koudougou ;
- CHR Kaya ;
- CHR Ouahigouya ;
- L'agence nationale pour l'emploi ;
- Institut géographique du Burkina ;

- Institut des sciences (IDS) ;
- Centre régional des œuvres universitaires de Bobo-Dioulasso ;
- Centre régional des œuvres universitaires de Koudougou ;
- Centre agricole polyvalent de Matourkou ;
- Fonds de développement de l'électrification.

Tableau 50. *Constats dans les établissements Publics de l'Etat*

Constats	Total des rapports	Valeur en %
Inexistence d'un manuel spécifique de procédures administratives, comptables et financières	11	85
Livre journal de caisse non tenue selon les normes de la comptabilité générale au niveau de la régie d'avance	10	77
Documents comptables non cotés et paraphés à la caisse principale	3	23
Absence d'un arrêt mensuel des livres tenus	2	15
Absence de vérification de la CMD	3	23
Non tenue des assemblées Générales	5	38

Recommandation :

L'ASCE constate la mauvaise tenue de la comptabilité dans les Etablissements publics d'Etat.

Aussi recommande-t-elle aux présidents des conseils d'administrations des EPE d'organiser des contrôles périodiques portant sur la gestion financière et comptable des établissements, notamment à travers l'opérationnalisation de l'audit interne.

4.2.12. Au niveau des Bureaux de poste

Les bureaux de poste suivants ont fait l'objet de contrôle par l'inspection technique du Ministère du développement de l'économie numérique et des postes (MDENP) :

1. Agence SONAPOST de Bagré
2. Agence SONAPOST de Béguédo
3. Agence SONAPOST de Bobo-Dioulasso RS
4. Agence SONAPOST de Boulsa
5. Agence SONAPOST de Centre des Colis postaux de Ouagadougou
6. Agence SONAPOST de Cinkansé

7. Agence SONAPOST de Cité An II
8. Agence SONAPOST de Dori
9. Agence SONAPOST de Fada N'gourma
10. Agence SONAPOST de Gassan
11. Agence SONAPOST de Gorom-Gorom
12. Agence SONAPOST de Kaya
13. Agence SONAPOST de Kindi
14. Agence SONAPOST de Kombissiri
15. Agence SONAPOST de Koudougou
16. Agence SONAPOST de Koupéla
17. Agence SONAPOST de la Philatélie
18. Agence SONAPOST de Manga
19. Agence SONAPOST de Ouagadougou-Marché Central
20. Agence SONAPOST de Ouahigouya-Marché
21. Agence SONAPOST de Pô
22. Agence SONAPOST de Pouytenga
23. Agence SONAPOST de Réo
24. Agence SONAPOST de Sabou
25. Agence SONAPOST de Tenkodogo
26. Agence SONAPOST de Tikaré
27. Agence SONAPOST de Ziniaré
28. Agence SONAPOST de Zorgho

Tableau 51. Constats Au niveau des Bureaux de poste

Constats	Total des bureaux de poste	Valeur en %
Déficit de caisse/manquant de caisse	2	7
Faiblesse de la sécurité des locaux	11	39
Insuffisance dans la gestion des carnets d'épargne	9	32
Mauvaises conditions de travail des agents	11	39
Non- respect des heures d'ouverture et de fermeture prévues par les textes de la SONAPOST	5	18

Au regard du tableau, il se pose le problème de la faiblesse de la sécurité des locaux et de l'insuffisance dans la gestion des carnets d'épargne.

Recommandation :

L'ASCE recommande au Directeur Général de la SONAPOST la prise de mesures pour le renforcement de la sécurité de tous les bureaux de poste et le traitement diligent des carnets d'épargne.

4.2.13. Au niveau des recettes forestières

L'exploitation des rapports suivants a permis de faire la situation des recettes forestières dans les régions du centre-Est, Centre Sud et Sud-ouest :

- Rapport de mission : Sortie de l'Inspection technique des services dans la région du Sud-ouest
- Rapport de mission : Sortie de l'Inspection technique des services dans la région du Centre-est
- Rapport de la mission d'identification et de transfert de matériel
- Rapport de mission de l'Inspection technique des services dans les provinces du Ziro et de la Sissili, région du Centre-ouest

Tableau 52. Constats des irrégularités au niveau des recettes forestières

Constats	Total	Valeur en %
Mauvaise tenue des quittanciers	2	50
Reversements tardifs des recettes	1	25
Documents comptables non à jour	2	50

Les irrégularités constatées dans les régions du Centre-est et du Centre-ouest sont sources d'évasion des recettes forestières.

Recommandation :

L'ASCE recommande au Ministre de l'environnement et du développement durable (MEDD) de prendre les dispositions pour une intensification des contrôles des recettes forestières.

DEUXIÈME PARTIE : ACTIVITÉS DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

En rappel la lutte contre la corruption est l'une des principales attributions de (ASCE). A ce titre les activités suivantes ont été menées en 2014 :

- le suivi du projet loi anti-corruption en vue de son adoption;
- la poursuite de la campagne de sensibilisation sur les effets néfastes de la corruption ;
- l'élaboration du 1^{er} rapport du mécanisme de suivi-évaluation de la corruption ;
- le suivi de la mise en œuvre des conventions internationales ;
- les rencontres d'échanges entre l'ASCE et les autres acteurs de la lutte contre la corruption.

I. LE SUIVI DU PROJET LOI ANTI-CORRUPTION EN VUE DE SON ADOPTION

En rappel l'une des principales propositions d'actions fortes et concrètes de lutte contre la corruption, faites par les Assises Nationales sur la corruption au Burkina Faso, tenues du 19 au 21 décembre 2012, était d'accélérer l'adoption d'une loi anti-corruption.

Ce projet avait été porté par deux associations de lutte contre la corruption à savoir :

- le réseau des parlementaires engagés dans la lutte contre la corruption au Bureau Faso (BURKINDI) de la Quatrième Législature de l'Assemblée nationale ;
- le réseau national de lutte anti-corruption (RENLAC).

Une proposition de loi avait été portée et introduite dans la procédure législative en vue de son adoption par l'Assemblée nationale.

Mais le processus d'adoption de cette proposition n'a pas abouti avant la fin du mandat des parlementaires de la Quatrième Législature de l'Assemblée nationale intervenue en fin décembre 2012.

De même l'absence d'un bureau du réseau BURKINDI ne permettait plus l'évolution du dossier.

Or la transmission d'un projet de loi anti-corruption à l'Assemblée nationale par le Gouvernement faisait partie des mesures du programme d'appui budgétaire dénommé Crédit d'appui à la croissance et à la compétitivité (CCC) de la Banque mondiale.

Compte tenu de l'intérêt et de l'urgence, le MEF a alors demandé à l'ASCE en tant que structure administrative chargée de la lutte contre la corruption d'user de ses prérogatives pour mettre à la disposition du Gouvernement un avant-projet de loi.

Ainsi à la demande l'ASCE et suivant accord des deux (2) parties, le Réseau des parlementaires engagés dans la lutte contre la corruption au Bureau Faso (BURKINDI) de la Quatrième Législature de l'Assemblée nationale a chargé l'ASCE de prendre les dispositions en vue de faire adopter la loi anti-corruption.

C'est ainsi que l'avant-projet de loi dont BURKINDI et RENLAC étaient les porteurs a été transmis par l'ASCE le 14 août 2013 au Gouvernement. Cet avant projet de loi a été examiné en Conseil des ministres le 2 octobre 2013 et un projet de loi adopté et transmis à l'Assemblée nationale.

Le 5 novembre 2013 le Président de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) de l'Assemblée nationale invitait l'ASCE à venir faire ses observations devant ladite commission A cette invitation était joint le projet de loi. C'est par ce biais que l'ASCE prenait connaissance officiellement du contenu du projet de loi.

L'examen du projet de loi en interne a permis à l'ASCE de faire ses observations. Ces observations sont relatives à la suppression ou la modification faites de certaines dispositions figurant dans la proposition originelle transmise. L'ASCE relevait notamment que ces suppression ou modification rendaient le projet pas conformes aux textes internationaux ratifiés par le Burkina Faso.

Le réseau national de lutte anti-corruption (RENLAC) a également fait des observations sur le projet de loi qu'il a adressées à l'ASCE. Ces dernières ont été transmises au Gouvernement.

C'est assurément au regard de ces observations que le gouvernement a procédé au retrait de son projet de loi.

Le 09 octobre 2014 l'ASCE a été conviée à une réunion de cabinet relatif à l'examen de l'avant projet de loi portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso. Mais à cette occasion la parole ne lui a pas été donnée.

Aussi à la suite de cette réunion l'ASCE a choisi de faire ses observations par écrit sur ledit texte et les a transmises au Gouvernement.

II. LA POURSUITE DE LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LES EFFETS NEFASTES DE LA CORRUPTION

En 2014 la campagne de sensibilisation a concerné principalement les structures de formation professionnelle. Elle a consisté en des projections de film, des conférences-débats, des distributions de dépliants.

La liste des structures concernées figure dans le tableau ci-après :

Tableau 53. *Liste des structures concernées par la campagne de sensibilisation*

Ecoles de formation professionnelle	Ecole nationale des sous-officiers d'active de Kamboinsin
	Ecole nationale des sous-officiers de la Gendarmerie nationale de Bobo-Dioulasso
	Centre national de qualification supérieure des sous-officiers de la Gendarmerie nationale de Bobo-Dioulasso
	Ecole de formation et de perfectionnement des travaux publics /MIDT
	Ecole Nationale de santé publique de Fada N'gourma Ecole Nationale de santé publique de Tenkodogo
Ministère	Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation



Photo de sensibilisation à l'Ecole nationale des sous-officiers de la Gendarmerie nationale de Bobo-Dioulasso



Photo de sensibilisation Ecole Nationale de santé publique de Tenkodogo

III. ELABORATION DU 1^{ER} RAPPORT DU MECANISME DE SUIVI-EVALUATION DE LA CORRUPTION

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre la corruption et son plan d'action adoptée en 2013, l'élaboration du 1^{er} rapport du mécanisme de suivi-évaluation de corruption a été réalisée en 2014 validé et rendu public à l'occasion de la remise du RGAA 2013 le 31 décembre 2014.

En rappel, la mesure de la corruption par certains organismes internationaux tels que Transparency International repose essentiellement sur des indicateurs de perception constitués d'une part, des enquêtes auprès des ménages et entreprises, et d'autre part, de l'opinion d'experts. Il s'agit en outre d'indicateurs non désagrégés qui sont empreints de subjectivité et ayant un caractère exogène et globalisant ; ce qui les rend contestables. L'une des limites de ces indicateurs est qu'ils ne permettent pas de cerner l'ampleur du phénomène, d'en identifier les manifestations (types de corruption, secteurs particulièrement concernés) ou les réponses à y apporter. Il convient aussi de préciser que la méthodologie utilisée ne prend pas en compte les réalités de chaque pays.

Au regard des insuffisances de l'indice de perception, il s'avère nécessaire d'en trouver d'autres, ou du moins de le combiner avec d'autres pour une meilleure appréciation de l'ampleur de la corruption et de l'impact de la lutte contre la corruption.

C'est dans ce sens que le gouvernement a décidé d'élaborer un mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre la corruption au Burkina Faso, lequel mécanisme devant permettre d'être renseigné sur l'évolution annuelle du phénomène, à travers notamment des domaines/secteurs d'activités.

Deux (2) domaines prioritaires ont constitué le contenu du premier rapport. Il s'agit de :

- la **justice** qui a fourni des informations sur les cas de corruption traités au cours d'une année donnée, l'ampleur ou la fréquence de ces cas de corruption, ainsi que les difficultés liées à la gestion de ces cas de corruption.
- les **finances publiques** qui ont fourni des informations sur le non respect des règles de gestion comptable, notamment les détournements de fonds, les dépenses non justifiées, les arriérés de paiements, les dépassements budgétaires.

A cet effet, l'ASCE a organisé plusieurs séances de travail avec des structures pour parvenir dans un premier temps à la mise en place des outils standards de collecte des données. C'est ainsi que trois (3) types de questionnaires ont été produits pour être administrés:

- *Fiche récapitulative de contrôle d'exécution des dépenses ou des recettes publiques ;*
- *Fiche de contrôle de l'exécution physique de la commande publique ;*
- *Fiche récapitulative des activités judiciaires au Burkina Faso.*

Dans un second temps il a été procédé à la collecte des données, à leur analyse et la production du rapport.

Le premier rapport paru en 2014 met donc en exergue la situation de la corruption au niveau des finances publiques et des activités judiciaires.

Ainsi les malversations les plus fréquentes dans l'exécution des dépenses publiques sont les dépenses sans pièces justificatives régulières ; elles représentent la moitié des malversations. Du côté des recettes publiques, les malversations les plus récurrentes sont les déficits de caisse ou de valeur.

Au niveau de la justice, les affaires de corruption concernant le faux et usage de faux représentent plus de trois quarts des affaires de corruption.

IV. LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES CONVENTIONS INTERNATIONALES

4.1. Convention des Nations Unies contre la corruption

La Convention des Nations Unies contre la corruption entrée en vigueur en 2005 est la manifestation de l'engagement de la communauté internationale dans la lutte contre le fléau.

Le mécanisme d'examen pour son application adopté en 2009 consiste, entre autres, à faire des évaluations par les pairs des Etats parties à la Convention par cycle de 5 ans.

Au cours du 1^{er} cycle portant sur l'incrimination et la coopération internationale, les examens concernent le Burkina Faso, le Mozambique et l'Egypte.

4.2. Examen du Burkina par les pairs

L'auto-évaluation du Burkina a été effectivement réalisée et transmise à l'UNODC en février 2013

La réaction des examinateurs que sont le Congo et le Rwanda est toujours attendue malgré les relances du Burkina Faso

4.3. Examen du Mozambique par les pairs

Le Burkina Faso et la République Dominicaine ont été tirés au sort pour l'examen de ce pays.

La finalisation du rapport d'examen suite à la visite terrain effectuée par les experts nationaux en 2013 au Mozambique est toujours attendue.

4.4. Examen de l'Egypte par les pairs

Le Burkina Faso et l'Algérie ont été tirés au sort en 2013 pour évaluer l'Egypte. L'auto-évaluation de l'Egypte a été transmise aux experts nationaux du Burkina Faso. Après analyse, les experts nationaux ont produit un rapport appelant la réaction de l'Egypte en vue de sa finalisation

4.5. Réunions internationales

Les réunions auxquelles le Burkina Faso a participé sont les suivantes :

- cinquième session du groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption ;
- reprise de la cinquième session du groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption 13 au 15 Octobre 2014.

V. ETAT DE LA PERCEPTION DE LA CORRUPTION

Le tableau et le graphique ci-dessous illustrent l'évolution du score (indice de perception de la corruption selon Transparency International) du Burkina Faso couvrant la période de 2007 à 2014.

Tableau 54. Indice de perception de la corruption : rang du Burkina Faso dans le classement de Transparency International : 2008 à 2014

Année	Note BF /10 (*)	Rang dans le monde	Rang en Afrique	Rang dans la CEDEAO	Rang dans l'UEMOA	Premiers pays les moins corrompus
2007	2,9	105è sur 180	15è	4è (après Cap-vert, Ghana et Sénégal)	2è sur 8	Danemark (9,4) Finlande (9,4) Nouvelle Zélande (9,4)
2008	3,5	80è sur 180	8è	3è (après Cap-vert et Ghana)	1 ^{er} sur 8	Danemark (9,3) Nouvelle Zélande (9,3) Suède (9,3)
2009	3,6	79è sur 180	8è	3è (après Cap-vert et Ghana)	1 ^{er} sur 8	Nouvelle Zélande (9,4)
2010	3,1	98è sur 180	17è	4è (après Cap-vert, Ghana et Gambie)	1 ^{er} sur 8	Danemark Nouvelle Zélande Singapour (9,3)
2011	3,0	100è sur 180	16è	4è avec le Bénin	1 ^{er} avec le Bénin	Nouvelle Zélande (9,5) Danemark (9,4) Finlande (9,4) Suède (9,3)
2012	38 (**)	83è sur 176	12è	3è (après Cap-vert et Ghana)	1 ^{er} sur 8	Danemark (90) Finlande (90) Nouvelle Zélande (90) Suède (88)
2013	38 (**)	83è sur 177	13è	4è (après Cap-vert, Ghana, Sénégal)	2 ^{er} sur 8 (après le Sénégal)	Danemark (91) Nouvelle Zélande (91) Finlande (89) Suède (89)
2014	38					

(*) : Note de zéro à dix (0 à 10), zéro étant le maximum de corruption

(**) : 2012 : Score de zéro à cent (0 à 100), zéro étant le maximum de corruption

Au regard du tableau ci-dessus, il est à constater que la note (38) du Burkina Faso est toujours en dessous de la moyenne (50). Pour améliorer la note du pays, des actions

fortes et concrètes doivent être réalisées et parmi celles-ci l'adoption d'une loi anti-corruption telle que recommandée par les assises nationales sur la corruption et la mise place d'une infrastructure institutionnelle efficiente de lutte contre la corruption.

Graphique 15. Graphique : évolution du score (IPC) Burkina Faso de 2007 à 2014



VI. LES ACTIVITES AVEC LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (OSC) ET LE SECTEUR PRIVÉ

Comme les années précédentes l'ASCE a organisé le 9 octobre 2014 une séance d'échanges avec les Organisations de la société civile (OSC) et le secteur privé intervenant d'une manière ou d'une autre dans la lutte contre la corruption. Ils étaient représentés par :

- Le réseau des parlementaires engagés dans la lutte contre la corruption au Burkina Faso (BURKINDI) ;
- le Réseau national de lutte anti-corruption (REN-LAC) ;
- le Réseau africain des journalistes pour l'intégrité et la transparence (RAJIT) ;
- la chambre de commerce et d'industrie du Burkina.

Les échanges ont porté notamment sur les bilans d'activités et les projections pour l'année à venir.

Les OSC ont recommandé la formalisation du cadre de concertation entre l'ASCE et elles en instituant deux rencontres par an en début et en fin d'année.

Par ailleurs, le nouveau bureau du réseau des parlementaires engagés dans la lutte contre la corruption au Bureau Faso (BURKINDI) qui participait pour la première fois à cette rencontre, a apprécié très positivement l'initiative de l'ASCE et l'a sollicitée ainsi que le RENLAC pour des formations et des sensibilisations sur la corruption.

Enfin au cours de la rencontre, le RENLAC a été fortement pris à partie par BURKINDI au regard du classement des parlementaires parmi les plus corrompus dans la société (suite à une enquête).

L'ASCE a également poursuivi ses échanges d'expériences lors des activités organisées par les acteurs non étatiques, notamment le RENLAC.

TROISIÈME PARTIE : SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS, ÉTAT DES DOSSIERS INTRODUITS EN JUSTICE

I. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

Comme les années précédentes le suivi de la mise en œuvre des recommandations s'est déroulé au cours de l'année 2014 selon deux (02) modalités à savoir, le suivi sur place et le suivi sur pièces.

Dans le cadre de l'application du manuel de procédures, le contrôle du suivi de la mise en œuvre des recommandations a concerné les points suivants :

- Nombre de recommandations formulées ;
- Nombre de recommandations réalisées ;
- Nombre de recommandations en cours ;
- Nombre de recommandations à l'étude ;
- Nombre de recommandations non initiées ;
- Nombre de recommandations abandonnées.

En rappel, les années précédentes le contrôle de suivi portait sur les points suivants :

- Nombre de recommandations formulées ;
- Nombre de recommandations exécutées ;
- Nombre de recommandations non exécutées.

1.1. Suivi sur place de la mise en œuvre effective des recommandations

Les recommandations contenues dans cent (100) rapports de contrôle ont fait l'objet de ce mode de suivi.

Tableau 55. Suivi sur place de la mise en œuvre des recommandations

N°	TITRE DU RAPPORT	NOMBRE DE RECOMMANDATIONS					
		Formu- lées	Réali- sées	En cour s	A l'étud e	Non initiée s	Abandon- nées
1	Rapport de mission de contrôle et de vérification de la mise en œuvre des RTB2 Régions (ITS/MC- Septembre -Octobre 2013)	14	6	3	4	1	0
2	Rapport d'audit financier classique de la Personne Responsable des Marchés publics du Ministère de la Communication, Gestion 2012	2	2	0	0	0	0
3	Rapport d'audit de la lettre de commande n°18/00/01/02/00/2012/00007 du 24/07/2012, portant acquisition de mobilier de bureau au profit du Ministère de la Communication, gestion 2012	6	5	0	0	1	0
4	Rapport d'audit du marché N°18/00/01/01/00/2012/00014, du 29/10/2012, portant acquisition d'équipement au profit du Ministère de la Communication	4	4	0	0	0	0
5	Rapport d'audit financier, approfondie de la Direction de l'Administration et des Finance du Ministère de la Communication, gestion 2012	13	0	0	13	0	0
6	Rapport d'inspection des services déconcentrés, des projets et programmes du Ministère de la Jeunesse, de la Formation professionnelle et de l'Emploi	22	0	0	22	0	0
7	Rapport d'audit du Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes (FAIJ) et du Programme de Formation de 5000 jeunes en Entreprenariat par an (PFE), gestion 2011	57	39	11	3	3	1
8	Rapport d'audit du marché N°37/00/01/01/00/2012/00034 relatif à l'acquisition de matières d'œuvres au profit du programme de formation des jeunes aux métiers de l'ANPE (IGF-October 2013)	1	1	0	0	0	0
9	Rapport d'audit du marché N°37/00/01/01/00/2012/00051 relatif à l'acquisition d'équipements pour les centre de formation dans le cadre du Programme de formation de 50 000 Jeunes aux métiers	1	1	0	0	0	0

N°	TITRE DU RAPPORT	NOMBRE DE RECOMMANDATIONS					
		Formu- lées	Réali- sées	En cour s	A l'étud e	Non initiée s	Abandon- nées
10	Rapport d'audit financier de la Personne responsable des Marchés (PRM) du Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (MJFPE) - Gestion 2012-	5	3	1	0	1	0
11	Rapport d'audit financier de la Direction de l'Administration et des Finances (DAF) du Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre (MPFG) Gestion 2012 (IGF, Juillet 2013)	15	7	5	0	3	0
12	Rapport de mission de vérification de la mise en œuvre du plan de passation des Marchés (PPM) du MPFG, mai 2013	3	3	0	0	0	0
13	Rapport d'audit financier de la Personne responsable des Marchés (PRM) du Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre (MPFG) -Gestion 2012- (IGF, Juillet 2013)	11	6	1	0	3	1
14	Rapport sur l'état de fonctionnement des services du MPFG au titre du premier semestre 2013, septembre 2013	5	1	3	0	1	0
15	Rapport d'audit financier de la Direction des Marchés Publics du Ministère des Mines et de l'Energie -Gestion 2012 (IGF, juillet 2013)	10	2	5	1	2	0
16	Rapport d'inspection de la Mine d'Or de IAM GOLD ESSAKANE S.A	6	3	3	0	0	0
17	Rapport d'audit du marché N°26/00/10/01/99/2012/00004 du 27/07/2012 portant réalisation de travaux d'électrification rurale y compris les études détaillées, les études d'exécution, la fourniture de matériel et des équipements, la construction des lignes, l'essai et la mise en service de réseaux électroniques au Burkina, lot 4 gestion 2012	3	3	0	0	0	0
18	Rapport d'audit du marché N°26/00/10/01/99/2012/00001 du 27/07/2012 portant réalisation de travaux d'électrification rurale y compris les études détaillées, les études d'exécution, la fourniture de matériel et des équipements, la construction des lignes, l'essai et la mise en service de réseaux électroniques au Burkina, lot 1 gestion 2012	3	3	0	0	0	0
19	Rapport d'audit financier de la Direction de l'Administration et des Finances du Ministère des Mines et de l'Energie (MME) -Gestion 2012-	7	5	1	0	1	0
20	Rapport d'inspection du Comptoir d'achat et d'exportation d'or (SONA'OR) juin 2013	5	1	0	0	4	0
21	Rapport d'inspection de la Société Ampella Mining Gold SARL (AMGS) Février 2013	3	1	1	0	1	0

N°	TITRE DU RAPPORT	NOMBRE DE RECOMMANDATIONS					
		Formu- lées	Réali- sées	En cour s	A l'étud e	Non initie es	Abandon- nées
22	Rapport d'audit du marché relatif à l'acquisition de matériels informatiques et de bureau au profit du TGI de Ouagadougou	3	2	1	0	0	0
23	Rapport d'inspection relative à la gestion du dossier MP/C Malgoubri Souleymane et Caboré Abd'Allah	3	1	1	0	1	0
24	Rapport d'audit financier de la Direction des Marchés Publics du Ministère de la Justice	12	7	0	1	4	0
25	Rapport d'audit du marché portant travaux de construction de la prison de haute sécurité au profit du Ministère de la Justice et de la Promotion Civique	3	2	1	0	0	0
26	Rapport d'audit financier de la Direction Administrative et des Finances du Ministère des Droits Humains et de la Promotion Civique	12	8	4	0	0	0
27	Rapport d'audit financier de la Direction de l'Administration et des Finances du Ministère de la Justice	8	4	2	0	2	0
28	Rapport d'audit du marché de construction d'un magasin au SIAO	2	1	0	0	1	0
29	Rapport d'audit financier classique de la Direction de l'Administration et des Finances du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	11	4	5	0	2	0
30	Rapport d'audit financier classique de la Personne Responsable des Marchés publics du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	6	1	3	2	0	0
31	Rapport de mission de contrôle de présence des agents de 18 structures rattachées du MICA	3	3	0	0	0	0
32	Rapport d'audit financier de la Direction de l'Administration et des Finances (DAF) du Conseil Supérieur de la Communication - août 2012-	19	16	0	2	1	0
33	Rapport d'audit financier de la Personne Responsable des Marchés (PRM) du Conseil Supérieur de la Communication -août 2012-	10	6	2	0	0	2
34	Rapport de mission d'audit de la lettre de commande N°51/INS/00/01/02/00/2012/00010 relatif à l'acquisition de matériel d'enregistrement pour les élections couplées de décembre 2012 au profit di Conseil Supérieur de la Communication au titre de l'exercice 2012	3	3	0	0	0	0
35	Rapport d'audit financier de la Direction de l'Administration et des Finances (DAF) du Secrétariat général du Gouvernement et du Conseil des Ministres (SGG-CM) -Gestion 2012-	9	5	1	1	2	0

N°	TITRE DU RAPPORT	NOMBRE DE RECOMMANDATIONS					
		Formu- lées	Réali- sées	En cour s	A l'étud e	Non initieés	Abandon- nées
36	Rapport d'audit financier de la Personne Responsable des Marchés (PRM) du Secrétariat général du Gouvernement et du Conseil des Ministres (SGG-CM) -Gestion 2012-	13	11	0	0	0	2
37	Rapport d'audit financier de la Direction de l'Administration et des Finances du Ministère de la Culture et du Tourisme (DAF/MCT) au titre de la gestion 2012	11	10	1	0	0	0
38	Rapport de mission d'audit de la Direction des Marchés publics du Ministère de la Culture et du Tourisme (DMP/MCT) au titre de la gestion 2012	4	1	0	0	3	0
39	Rapport de mission de vérification et de contrôle des Centres de Lecture Publique et d'Animation Culturelle (CELPAC)	6	4	1	0	1	0
40	Procès verbal de remise de services et d'installation à l'Agence Comptable du Centre National des Arts, du Spectacle et de l'Audiovisuel (CENASA) (IGT-02 octobre 2012)	10	7	2	0	0	1
41	Rapport d'audit de douze marchés publics de l'Office national du tourisme burkinabé (ONTB) exécutés en mars 2012 (IGF-Mars 2013)	11	9	0	0	2	0
42	Rapport d'inspection du commissariat de police de l'arrondissement de Boulmiougou	4	2	1	0	1	0
43	Rapport d'inspection de la brigade régionale de protection de l'enfance	2	1	0	0	1	0
44	Rapport d'inspection de la direction régionale de la police nationale du centre	10	9	1	0	0	0
45	Rapport d'inspection du commissariat central de police de la ville de Ouagadougou	5	4	0	0	1	0
46	Rapport d'inspection du commissariat de police de l'arrondissement de Bogodogo	6	2	4	0	0	0
47	Rapport d'inspection du commissariat de police de l'arrondissement de Baskuy	12	3	0	0	9	0
48	Rapport d'inspection du commissariat de police de l'arrondissement de Nongr-Massom	10	5	0	0	5	0
49	Rapport d'inspection du commissariat de police de Ouaga 2000	6	3	0	0	3	0
50	Rapport d'inspection du service régional de la circulation et de la sécurité routière du centre	6	4	0	2	0	0
51	Rapport d'inspection du service régional de la police judiciaire de Ouagadougou	8	8	0	0	0	0
52	Rapport d'inspection du service régional de la sureté de l'Etat de Ouagadougou	5	4	1	0	0	0

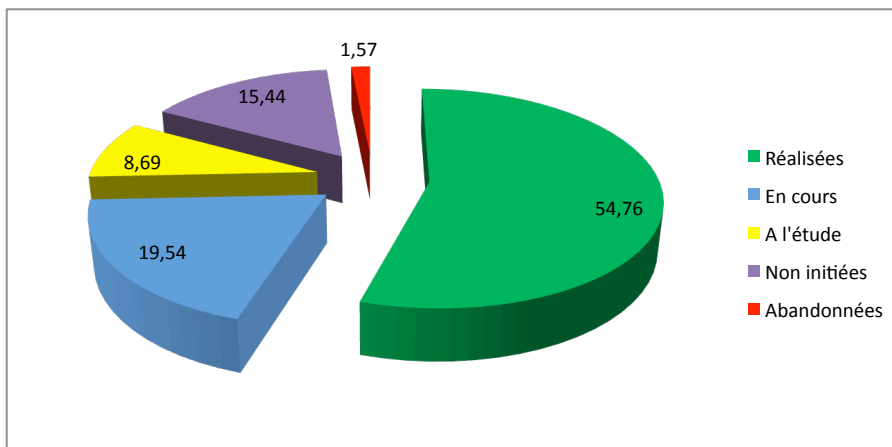
N°	TITRE DU RAPPORT	NOMBRE DE RECOMMANDATIONS					
		Formu- lées	Réali- sées	En cours	A l'étud e	Non initie es	Abandon- nées
53	Rapport de mission d'audit financier approfondi de la Direction de l'Administration et des Finances (DAF) du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité (MATs), gestion 2012	19	14	3	2	0	0
54	Rapport de mission d'investigations effectuée dans l'arrondissement n°4 de la commune de Ouagadougou, Province du Kadiogo, Région du Centre	17	8	4	0	3	2
55	Rapport de mission de vérification des dettes fournisseurs de l'Office National d'Identification	5	3	2	0	0	0
56	Rapport de mission d'audit financier de la Direction des Marchés Publics (DMP) du Ministère de l'Administration territoriale et de la Sécurité (MATs) - Gestion 2012	8	2	0	1	5	0
57	Rapport d'audit du marché n°09/00/03/01/00/2012/00119-MATDS/SG/DAF relatif aux travaux de réfection de bureaux préfectures et des résidences de préfets au profit du Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS)	3	0	0	0	3	0
58	Rapport d'audit du marché n°09/00/01/00/2012/00284 relatif à la fourniture de machines à écrire mécaniques au profit du Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS)	3	0	0	0	3	0
59	Rapport d'audit du parc automobile des Projet routiers Mandat n°2012-00014/MIDT/ITS du 22 octobre 2012	7	5	2	0	0	0
60	Rapport d'audit financier de la Direction des Marchés Publics (DMP) du Ministère des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports -Gestion 2012	10	5	4	1	0	0
61	Rapport d'audit du marché n°30/00/04/01/00/2012/00050/ relatif aux travaux de construction et de bitumage d'une bretelle d'accès à la laiterie de Koubri, gestion 2012	1	0	1	0	0	0
62	Rapport d'audit du marché n°30/00/04/01/00/2012/00105 du 12 novembre 2012 relatif aux travaux d'aménagement et de bitumage de voies parallèles à Babangida : rue Wemtenga (29.13), gestion 2012	1	1	0	0	0	0
63	Rapport d'audit du marché n°30/00/04/04/00/2012/00018 du 06 mars 2012 relatif à la réalisation de travaux et de bitumage de la voie du défilé dans commune de Koudougou dans le cadre des manifestations du 11 décembre 2011, gestion 2012	2	1	1	0	0	0

N°	TITRE DU RAPPORT	NOMBRE DE RECOMMANDATIONS					
		Formu- lées	Réali- sées	En cour s	A l'étud e	Non initiiée s	Abandon- nées
64	Rapport d'audit des travaux d'aménagement et de bitumage de voiries à Ouaga 2000 (1,5km) objet du marché n°30/00/04/01/00/2012/00062 attribué au groupement GJF/GTB Mandat n°2013-0002/MID/ITS du 02 août 2013	6	6	0	0	0	0
65	Rapport d'Audit du personnel de la Direction générale des Ouvrages d'Art, septembre 2012	4	4	0	0	0	0
66	Procès-verbal de vérification et de passation de service à l'agence comptable de l'Office de gestion du palais des sports Ouaga 2000 (IGT- 03 juin 2013)	5	3	0	0	2	0
67	Rapport d'audit de l'Office de gestion du palais des sports Ouaga 2000 (IGF- du 16 avril au 06 mai 2013	11	6	1	3	1	0
68	Rapport d'audit financier de la Direction de l'Administration et des Finances du Ministère des Sports et des Loisirs - Exercice 2012	12	11	1	0	0	0
69	Rapport d'audit des marchés publics du Ministère des Sports et des Loisirs gestion 2012	18	10	4	0	3	1
70	Rapport d'audit financier de la Personne Responsable des Marchés du Ministère des Sports et des Loisirs - Exercice 2012 (IGF, juillet 2013)	7	2	3	0	2	0
71	Rapport de Mission d'audit Financier de la DAF du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques Sept 2013 –GESTION 2012	13	6	2	0	5	0
72	Rapport de mission d'audit organisationnel et financier de la Direction régionale des Ressources animales et halieutiques du Centre, Gestion 2012	13	3	3	5	2	0
73	Rapport de mission d'audit du marché N° 11-2012-BD-Trvx-MRA relatif à la construction d'infrastructures diverses dans la région du Mouhoun au Burkina Faso au profit du Ministère des Ressources Animales (MRA)-lot 11 au titre de la gestion 2012 / Ministère des Ressources Animales	2	0	1	0	1	0
74	Rapport de Mission d'audit Financier de la Personne Responsable des Marchés du Ministère des Ressources Animales - gestion 2012	6	1	3	1	1	0
75	Rapport de Mission d'audit du marché n°28/09/01/03/2012/00003 relatif à la fourniture installation et mise en service d'équipements techniques spécifiques des modules mâle et femelle-gestion-2012	2	1	1	0	0	0
76	Rapport d'audit financier de la DMP du Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique-exercice 2012	7	3	4	0	0	0

N°	TITRE DU RAPPORT	NOMBRE DE RECOMMANDATIONS					
		Formu- lées	Réali- sées	En cour s	A l'étud e	Non initie es	Abandon- nées
77	Rapport d'audit du marché public n°27/00/00/0506/01/00-04/2012/00012 travaux de construction du barrage et de l'aménagement hydro agricole de GAZANDOURE dans la province du Koulpélogo-gestion 2012	5	0	0	2	0	3
78	Rapport de Mission d'investigation sur la situation de la Fédération des Coopératives de Production agricole de l'Ouest (FECOPAO)	3	3	0	0	0	0
79	Rapport d'audit organisationnel et financier du projet riz pluvial phase II, Gestions 2011 et 2012	9	5	3	0	1	0
80	Rapport de mission d'audit de la Direction des Marchés Publics du (DMP/MAECR) au titre de la gestion 2012 (IGF, juillet 2013)	13	5	1	4	3	0
81	Rapport de mission d'Audit de la Direction de l'Administration et des Finances (DAF/MAECR) –GESTION 2012-	15	5	6	4	0	0
82	Rapport d'audit du Fonds National d'Appui aux travailleurs Déflatés et Retraités (FONA-DR), oct. 2012	22	19	2	0	1	0
83	Rapport de contrôle du Fonds national d'appui aux travailleurs déflatés et retraités (FONA-DR)	3	2	1	0	0	0
84	Rapport d'audit Financier de la Direction de l'Administration et des Finances (DAF-MFPTSS) –GESTION 2012-	10	5	4	1	0	0
85	Rapport d'audit financier de la Direction des Marchés Publics (DMP-MFPTSS) - Gestion 2012 (IGF, juillet 2013)	8	4	3	0	1	0
86	Rapport d'audit des marchés du Ministère de l'Environnement et du Développement durable - Gestion 2012	8	4	4	0	0	0
87	rapport de mission d'audit du marché n°29/00/03/01/12/2011/00090 construction de bloc administratif de l'amphithéâtre et des toilettes extérieures, de la maison du trophée, de la maison de l'herbier, du laboratoire, de l'apâta, du château d'eau et la liaison avec le forage du local transformateur du local groupe électrogène et des voies temporaires dans l'enceinte du projet Don Japonais	2	0	2	0	0	0
88	rapport d'audit du marché n°29/00/03/01/12/2011/00009 relatif à la construction d'un logement DG, d'un (01) logement DES, de huit(8) logements du personnel, d'un bâtiment pour la formation continue, de deux (02) terrains de volley ball et des voies temporaires dans l'enceinte du projet (don japonais), octobre 2012.	9	3	5	1	0	0

N°	TITRE DU RAPPORT	NOMBRE DE RECOMMANDATIONS					
		Formu-lées	Réali-sées	En cours	A l'étud e	Non initiées	Abandon-nées
89	Rapport d'audit financier de la Direction de l'Administration et des Finances (DAF) du Ministère de l'Environnement et du Développement durable - Gestion 2012 (IGF, août 2013)	12	7	5	0	0	0
90	Rapport sur l'ouverture d'un magasin (ITS / MEDD, septembre 2013)	5	0	2	3	0	0
92	Rapport d'audition de ZOMODO Issa (ITS / MEDD, septembre 2013)	3	3	0	0	0	0
93	Rapport de mission d'audit financier sommaire de la DAF du MRSI -Gestion 2012 (IGF, Juillet 2013)	14	3	6	4	1	0
94	Rapport d'audit financier de la Direction des Marchés Publics (DMP) du Ministère des Enseignements secondaire et supérieur (MESS) -Gestion 2012 (IGF, août 2013)	5	4	1	0	0	0
95	Rapport d'audit du marché n°24/00/02/03/00/2011/00001/MESS/SG/DA F relatif aux études architecturales et techniques d'une université à Ouahigouya, gestion 2012	2	2	0	0	0	0
96	Rapport d'audit du marché n°24/00/01/02/00/2012/00014/MESS/SG/DA F relatif à l'acquisition de vivres au profit des cantines scolaires du secondaire, Octobre 2013	1	1	0	0	0	0
97	Rapport d'audit organisationnel et financier de la Direction de l'Administration et des Finances, de deux régie de recettes et de deux services Administratifs et financiers du MENA	61	30	12	2	17	0
98	Rapport d'audit financier de la Direction des Marchés Publics (DMP) du Ministère des Enseignements secondaire et supérieur (MESS) -Gestion 2012 (IGF, août 2013)	5	5	0	0	0	0
99	Rapport d'audit du marché n°24/00/03/01/20/2012/00013/MESS/SG/PC U relatif aux travaux de terrassement généraux, voies de circulation interne, terrains de sport et clôture général du site, gros œuvres, revêtement, menuiseries, plomberie sanitaire et assainissement de tous les bâtiments (lot 1), gestion 2012	1	1	0	0	0	0
100	Rapport d'audit du marché de construction d'un laboratoire de biosécurité au profit du projet régionale de biosécurité en Afrique de l'Ouest	2	2	0	0	0	0
TOTAL		829	454	162	85	115	13
Valeur en %		100	54.76	19.54	8.69	15.44	1.57

Graphique 16. Représentation graphique de la mise en œuvre des recommandations surplace



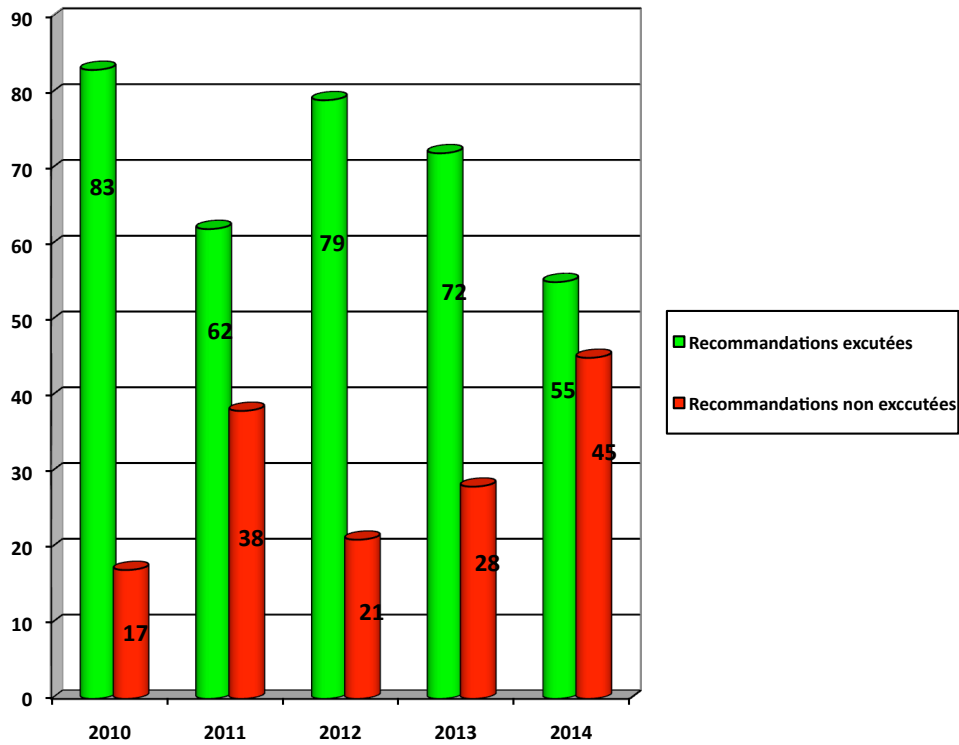
Au regard du graphique ci-dessus, les recommandations faites par les corps de contrôle sont réalistes et réalisables conformément aux normes de contrôle.

De 2010 à 2014 la situation de la mise en œuvre des recommandations selon la modalité de suivi sur place est la suivante :

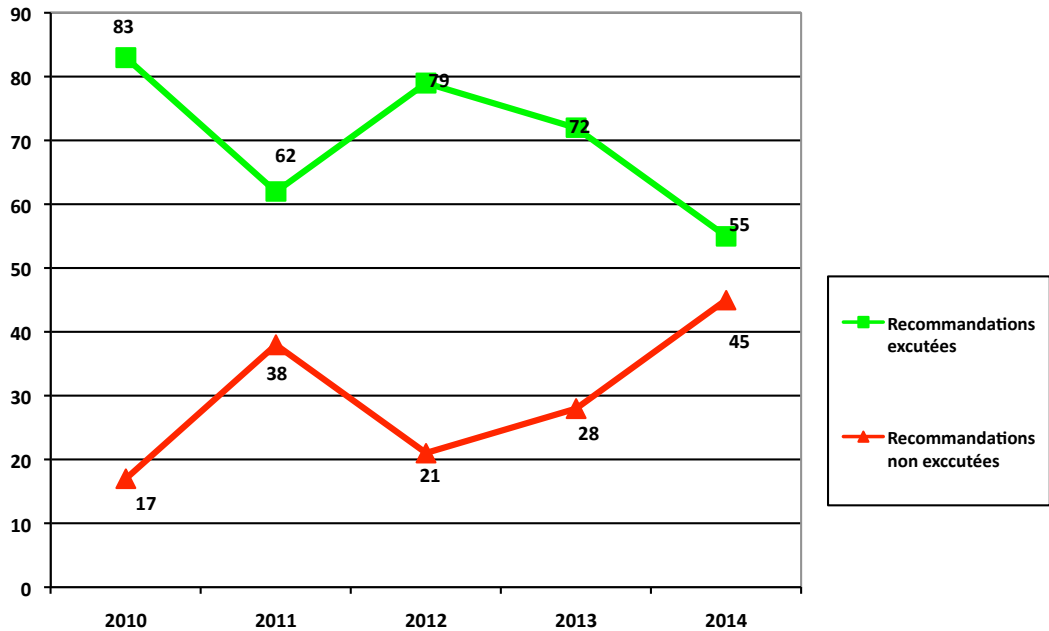
Tableau 56. Suivi sur place de la mise en œuvre des recommandations de 2010 à 2014

Années	Exécutées	Non exécutées
2010	83	17
2011	62	38
2012	79	21
2013	72	28
2014	55	45

Graphique 17. Représentation graphique de la mise en œuvre des recommandations surplace de 2010 à 2014



Graphique 18. Courbe évolutive de la mise en œuvre des recommandations sur place de 2010 à 2014



D'une manière générale le taux des recommandations exécutées est plus élevé que celui des recommandations non mises en œuvre.

Toutefois, on constate une baisse sensible de ce taux en 2014. Cette situation s'explique par le changement de méthode de calcul. En effet, les années précédentes on entendait par « recommandations exécutées » celles mises en œuvre augmentées de celles en cours d'exécution. Or le graphique de 2014 prend en compte uniquement les recommandations totalement mises en œuvre et cela en application du manuel de procédures.

1.2. Suivi sur pièces de la mise en œuvre effective des recommandations

En rappel ce type de suivi consiste à adresser des correspondances aux responsables des structures contrôlées pour leur demander de faire par écrit l'état de la mise en œuvre des recommandations.

En 2014, les recommandations de deux cent dix-sept (217) rapports de contrôle ont été concernées par ce type de contrôle et seulement quatre vingt cinq (85) ont fait l'objet d'une suite.

La situation de la mise en œuvre des recommandations de ces rapports se présente comme suit :

Tableau 57. Suivi sur pièces de la mise en œuvre des recommandations

N°	TITRE DU RAPPORT	NOMBRE DE RECOMMANDATIONS					
		For- mulées	Réali- sées	En cours	A l'étude	Non initiée	Aban- donnée
1	Rapport d'évaluation de la mise en œuvre des plans d'actions par la Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Hydraulique de la Boucle du Mouhoun	12	9	0	2	1	0
2	Rapport d'audit du marché public n°SE/00/05/01/00/2012/00021/AGET EER relatif aux travaux de construction du barrage de Bion dans la province du Zoundwéogo, région du centre-sud, gestion 2012	3	3	0	0	0	0
3	Rapport d'audit du marché n°SE/00/05/01/00/2012/AGETEER/D G relatif aux travaux de construction du barrage de Wabessan dans la commune de Léo, gestion 2012	1	1	0	0	0	0
4	Rapport d'audit organisationnel et financier du Projet Riz Pluvial phase II, Gestions 2011 et 2012	9	5	3	0	1	0
5	Rapport de Mission d'investigation sur la Gestion des engrais subventionnés par l'Etat pour la campagne Agricole 2013-2014 du IOBA	1	1	0	0	0	0
6	Rapport d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations par la Chambre Régionale d'Agriculture de la Boucle du Mouhoun	16	12	0	2	2	0
7	Rapport d'Evaluation de la Mise en œuvre du plan d'actions de l'audit basés sur le Risque (ABR) réalisé en septembre 2011 dans la Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Hydraulique du Centre-Est	23	19	3	1	0	0

N°	TITRE DU RAPPORT	NOMBRE DE RECOMMANDATIONS					
		For- mulées	Réali- sées	En cours	A l'étude	Non initiée	Aban- donnée
	(DRAH/CE)						
8	Rapport de mission d'évaluation de l'Etat de mise en œuvre des recommandations formulées par une mission d'inspection de la Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Est Exécutée en 2011	5	3	2	0	0	0
9	Rapport de mission de contrôle des Directions régionale de la Fonction publique et des directions régionales du Travail et de la Sécurité sociale du Plateau central, du Centre-nord, du Sahel, et de l'Est	19	14	2	1	2	0
10	Rapport d'audit du Centre National de transfusion sanguine Gestion 2011 (IGF - Octobre 2012)	46	39	4	2	0	1
11	Rapport d'audit du marché N°03/002/03/00/2011/00073 relatif aux études Techniques détaillées et dossiers d'appel d'offres relatifs à la construction de l'aéroport de Donsin, budget de l'Etat, gestion 2011/MEF	2	1	1	0	0	0
12	Rapport d'audit financier du Département des Affaires administratives et financières du Conseil Economique et Social au titre de la gestion 2012 (IGF, juillet 2013)	16	7	9	0	0	0
13	Procès verbal de vérification et de remise de service à l'Agence comptable du Centre hospitalier régional de Dori (CHR/DORI) (IGT-03 juin 2013)	24	13	6	3	2	0
14	Rapport d'audit du Programme de Renforcement de la Gouvernance sous composante Gouvernance Economique (PRG-GE)	10	7	0	1	2	0
15	Rapport de mission d'audit des marchés publics, du Programme National des Plates-Formes Multifonctionnelles pour la Lutte Contre la Pauvreté, Gestion 2012	8	5	0	1	1	1
16	Fiche de suivi de la mise en œuvre des recommandations du Procès-verbal de vérification de d'installation à l'Agence comptable du Service National pour le Développement (SND) (IGT-19 novembre 2012)	4	3	1	0	0	0

N°	TITRE DU RAPPORT	NOMBRE DE RECOMMANDATIONS					
		For- mulées	Réali- sées	En cours	A l'étude	Non initiée	Aban- donnée
17	Fiche de suivi de la mise en œuvre des recommandations du Procès-verbal de vérification approfondie à la Régie de Recettes du District Sanitaire de KAYA-Octobre 2012-	1	1	0	0	0	0
18	Fiche de suivi de la mise en œuvre des recommandations du Procès-verbal de vérification approfondie à la Perception de MANE-25 Avril 2013-	1	1	0	0	0	0
19	Pré rapport de la Direction de la législation et du contentieux sur les remboursements de crédits TVA	4	3	0	0	0	1
20	Rapport D'Audit de la Direction provinciale des Impôts du SENO	12	11	0	1	0	0
21	Procès-verbal de vérification à la recette des Impôts, des Domaines et de la Publicité Foncière de la Direction Provinciale des Impôts de l'OUBRITENGA –ZINIARE-	4	4	0	0	0	0
22	Rapport d'audit de la gestion des timbres fiscaux de la Direction Générale des Impôts	16	10	1	4	1	0
23	Procès verbal de vérification sommaire à l'Agence Comptable de la Maitrise d'Ouvrage de Bagré (MOB) Ouagadougou	3	0	3	0	0	0
24	Fiche de suivi de la mise en œuvre des recommandations du Procès-verbal de vérification de remise de service et d'installation à la Recette Municipale des collectivités territoriales rattachées à la Perception de Didyr	4	2	1	1	0	0
25	Rapport de mission de vérification et contrôle de la Direction Régionale de la Culture et du Tourisme du Centre-Nord (Kaya)	3	3	0	0	0	0
26	Rapport de mission d'investigation sur le cas de monsieur SOME Bariyin, ex- gestionnaire de la DPENA du Sanguié, Juin 2013	2	1	0	0	1	0
27	Procès-verbal de vérification, de remise de service et d'installation à l'Agence comptable de l'Ecole nationale des enseignants du primaire (ENEP) de Dori (IGT – 21 mai 2013)	18	15	2	0	1	0
28	Rapport de contrôle du lycée départemental de Imasgo (Région du Centre-ouest)	28	20	4	0	3	1

N°	TITRE DU RAPPORT	NOMBRE DE RECOMMANDATIONS					
		For- mulées	Réali- sées	En cours	A l'étude	Non initiée	Aban- donnée
29	Rapport de contrôle/audit de sept (7) établissements publics d'enseignement secondaire de la région du Centre-est Du 12 au 22 décembre 2012	13	9	4	0	0	0
30	Rapport de contrôle de trois (03) établissements privés d'enseignement secondaire de la région du centre-ouest Du 6 au 16 novembre 2013	69	57	9	0	3	0
31	Rapport de contrôle portant sur l'organisation du baccalauréat session 2013 dans la direction régionale de l'Est	8	4	1	3	0	0
32	Rapport de mission de contrôle de présence et de vérification de la régie de recettes du Bureau des Affaires Economiques de Koudougou (BAE/KDG)	3	3	0	0	0	0
33	Rapport d'audit financier et comptable du Projet d'Appui à la Compétitivité et au Développement des Entreprises phase II (PACDE II), gestion 2012 et 2013 au 30 juin	7	7	0	0	0	0
34	Rapport de mission de contrôle et de vérification de la mise en œuvre des RTB2 Régions (ITS/MC – Septembre-Octobre 2013)	14	7	3	4	0	0
35	Rapport d'audit du marché N°18/00/01/01/00/2012/00014 du 29/10/2012, portant acquisition d'équipement au profit du Ministère de la Communication	10	9	0	0	0	1
36	Rapport de mission d'investigations sur la gestion de la Direction régionale de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) de la Boucle du Mouhoun (ITS/MJFPE – Du 11 au 12 juillet 2013)	4	3	1	0	0	0
37	Rapport de mission de suivi de l'opération SPAI dans la Direction Régionale des Ressources Animales de la Boucle du Mouhoun	18	10	0	3	5	0
38	Rapport de mission d'audit organisationnel et financier de la Direction régionale des ressources animales et halieutiques du Centre-est, Gestion 2012	50	25	3	12	9	1
39	Rapport de contrôle portant sur l'organisation du baccalauréat dans la	6	1	4	1	0	0

N°	TITRE DU RAPPORT	NOMBRE DE RECOMMANDATIONS					
		For- mulées	Réali- sées	En cours	A l'étude	Non initiée	Aban- donnée
	direction régionale du Nord (Premier tour de la session normale 2013)						
40	Rapport de mission d'audit organisationnel et financier de la Direction Régionale des Ressources Animales et Halieutiques du Centre sud, Gestion 2012	27	15	3	1	8	0
41	Rapport de mission d'audit organisationnel et financier de la Direction régionale des ressources animales et halieutique des Hauts-Bassins, Gestion 2012	28	9	12	3	3	1
42	Rapport de mission d'audit organisationnel et financier de la Direction régionale des Ressources animales et halieutiques du plateau central, GESTION 2012	26	12	8	6	0	0
43	Rapport de Mission d'audit organisationnel et financier de la DRRA-Sahel, Gestion 2012	46	34	6	2	4	0
44	Rapport de mission d'audit du marché N° 11-2012-BD-Trvx-MRA relatif à la construction d'infrastructures diverses dans la région du Mouhoun au Burkina Faso au profit du Ministère des Ressources Animales (MRA)-lot 11 au titre de la gestion 2012 / Ministère des Ressources Animales	2	0	1	0	1	0
45	Rapport de mission d'audit organisationnel et financier de la Direction régionale des Ressources animales et halieutiques du Centre, Gestion 2012	13	4	3	4	2	0
46	Rapport de mission de contrôle dans la Direction régionale de la santé du Sud Ouest, Avril 2013	11	8	2	0	0	1
47	Rapport de mission de contrôle et de vérification de la gestion du Dépôt de médicament essentiels génériques du CMA du district sanitaire de Batié	14	13	1	0	0	0
48	Rapport d'audit de la Direction des Marchés Publics du Ministère de la santé (IGF, juillet 2013)	6	0	3	0	3	0
49	Rapport de mission dans le District Sanitaire de Séguénéga DRS du Nord	3	3	0	0	0	0
50	Rapport de mission de vérification dans le District Sanitaire de DAFRA, DRS des Hauts Bassins, Avril 2013	3	3	0	0	0	0

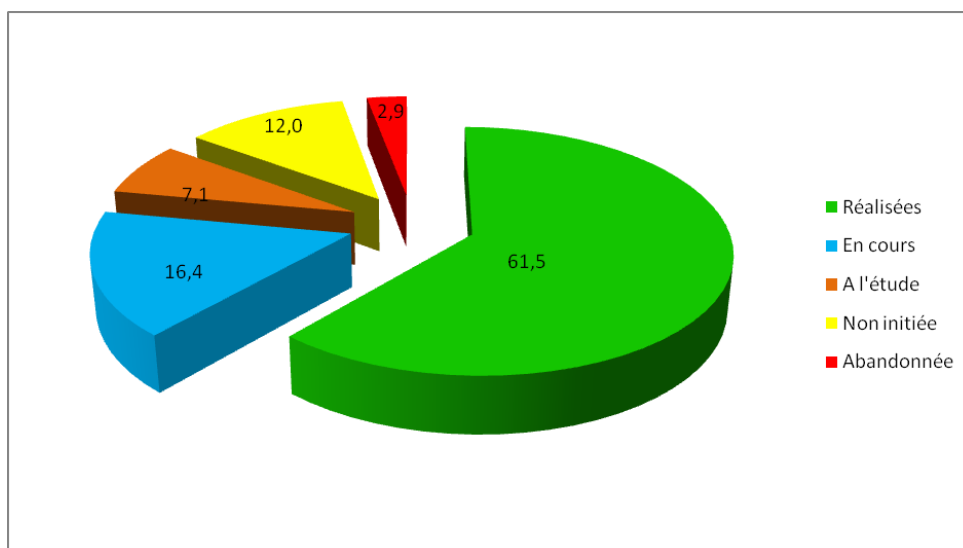
N°	TITRE DU RAPPORT	NOMBRE DE RECOMMANDATIONS					
		For- mulées	Réali- sées	En cours	A l'étude	Non initiée	Aban- donnée
51	Rapport de mission de suivi de la mise en œuvre de la subvention des SONU, des accouchements et de la gratuité des soins préventifs au District sanitaire de de Ouahigouya, au District sanitaire de Titao, au District sanitaire de Séguénéga et au CHR de Ouahigouya –Région du nord (ITSS du 05 au 15 février 2013)	16	12	1	2	1	0
52	Rapport de Mission d'Inspection dans le District Sanitaire de KARANGASSO-VIGUE -DRS HAUTS BASSINS- Juin 2013	8	7	1	0	0	0
53	Rapport d'Audit : Gestion des Exonérations Fiscales à la Direction des Moyennes Entreprises du Centre	13	6	6	0	1	0
54	Rapport de contrôle de gestion de la Direction des Moyennes Entreprises du Centre sur les remboursements de crédits TVA	11	2	1	5	3	0
55	Rapport d'audit du personnel dans les CEB de la province du Sanmatenga, Décembre 2013	17	16	0	1	0	0
56	Procès verbal de vérification approfondie du receveur municipal des communes de NIANGOLOKO ET DE SOUBAKANIEDOUGOU	6	6	0	0	0	0
57	Procès verbal de vérification, de remise de service et d'installation, de la régie de recettes de la mairie de Banfora	6	3	2	1	0	0
58	Rapport de mission d'investigation au centre hospitalier régional de Banfora cas de décès de Mme SOUILI/KAFANDO Bienvenue	4	3	0	0	0	1
59	Rapport de mission d'inspection des districts de TENKODOGO, KOUPELA et de la Direction Régionale du Centre Est (Tenkodogo)	19	16	1	0	2	0
60	Rapport de mission d'audit du marché N°24/00/03/04/00/2012/00026 relatif aux travaux de réfection des CEG de ZAMO et de POUNI, province du Sanguié, région du Centre-Ouest, Gestion 2012	2	2	0	0	0	0
61	Rapport de mission d'audit du marché N°24/00/01/01/08/2011/00003 relatif à l'acquisition de 23 photocopieurs de moyenne capacité, 18 de grande capacité et 18 machines à relier	2	1	0	0	0	1
62	Rapport de contrôle du lycée	16	15	1	0	0	0

N°	TITRE DU RAPPORT	NOMBRE DE RECOMMANDATIONS					
		For- mulées	Réali- sées	En cours	A l'étude	Non initiée	Aban- donnée
	départemental de Balavé (Région de la Boucle du Mouhoun)						
63	Rapport d'audit financier Classique de la Direction de l'Administration et des Finances de la Présidence du Faso - Gestion 2012-	7	5	2	0	0	0
64	Rapport de mission d'investigation dans le District Sanitaire de DANDE, Décembre 2012	5	1	2	2	0	0
65	Rapport de mission de contrôle de la Direction Provinciale de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale du PONI, Septembre 2013	23	13	1	1	8	0
66	Rapport de contrôle de l'opération de distribution gratuite de céréales aux populations vulnérables dans le département de THIOU/PROVINCE du Yatenga.	8	6	1	1	0	0
67	Rapport de contrôle de l'opération de distribution gratuite de céréales aux populations vulnérables dans le département de Kalsaka/PROVINCE du Yatenga.	8	7	1	0	0	0
68	Rapport de contrôle de la gestion administrative, technique, financière et matérielle de la Direction Provinciale de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale du Bam, septembre 2013.	20	18	1	1		
69	Rapport de mission de contrôle de la gestion administrative, technique, financière et matérielle de la Direction Provinciale de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale du NAMENTENGA, septembre 2013	40	21	2	0	17	0
70	Rapport de mission d'inspection des services de la culture et du tourisme à Bobo (DRCT HBS)	11	1	5	1	4	0
71	Rapport d'audit de la Direction de l'Administration et des Finances du Ministère du Développement de l'Economie numérique et des Postes (IGF, Juillet 2013)	5	0	1	3	1	0
72	Rapport d'Audit Financier de la DMP du Ministère chargé des Relations avec les institutions et des Réformes Politiques (GESTION 2012)	10	5	1	2	2	0
73	Rapport d'Audit de la Lettre de commande à ordres de commande n°07 /00/01/02/00/2012/00012 relatif à l'achat de produits pour	2	2	0	0	0	0

N°	TITRE DU RAPPORT	NOMBRE DE RECOMMANDATIONS					
		For- mulées	Réali- sées	En cours	A l'étude	Non initiée	Aban- donnée
	informatique et péri-informatique au profit de l'ex Ministère chargé des Relation avec les Institutions et des Réformes Politiques au titre de l'exercice 2012						
74	Rapport d'audit financier classique de la Direction des Marchés Publics de la Présidence du Faso - Gestion 2012 -	3	1	2	0	0	0
75	Rapport d'audit financier classique de la Direction de l'Administration et des Finances de la Présidence du Faso - Gestion 2012 -	7	5	2	0	0	0
76	Rapport des missions de contrôle des directions régionales de la fonction publique et des directions régionales du travail et de la sécurité sociale du Sud-ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et du Centre-sud	80	35	40	3	2	0
77	Rapport de mission commandée à l'Hôtel Maternel, août 2013	13	11	1	1	0	0
78	Rapport d'étape de mission commandée à l'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) de Ouagadougou, septembre 2013	4	1	0	0	3	0
79	Rapport de mission d'investigation des services administratifs et financier du Fonds National de Solidarité (FNS), septembre 2013	13	8	5	0	0	0
80	Rapport d'audit de quinze (15) marchés de l'Office de santé des travailleurs (OST), Gestion 2012 (IGF – Mars 2013)	26	19	6	1	0	0
81	Rapport de contrôle de deux (02) établissements privés d'enseignement secondaire de la ville de Bobo-Dioulasso (région des Hauts-bassins)	31	3	0	0	28	0
82	Rapport de contrôle/audit dans cinq (05) établissements d'enseignement secondaire de la région des Hauts-Bassins	24	13	2	0	9	0
83	Rapport de contrôle de cinq (05) établissements privés d'enseignement secondaire de Bobo-Dioulasso (Région des Hauts-Bassins)	30	4	0	1	0	25
84	Rapport de mission de contrôle de la Direction Régionale de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale du Sud Ouest, septembre 2013	22	14	2	0	6	0

N°	TITRE DU RAPPORT	NOMBRE DE RECOMMANDATIONS					
		For- mulées	Réali- sées	En cours	A l'étude	Non initiée	Aban- donnée
85	Rapport de contrôle de l'opération de distribution gratuite de céréales aux populations vulnérables dans le département de Dédougou/ Province du Mouhoun, mars 2013	4	2	0	1	1	0
TOTAL		1192	733	196	85	143	35
Valeur en %		100	61,49	16,44	7,13	12,00	2,94

Graphique 19. Représentation graphique de la mise en œuvre des recommandations sur pièces



Au regard du graphique ci-dessus, les recommandations faites par les corps de contrôle sont réalistes et réalisables conformément aux normes de contrôle.

La liste des rapports dont les demandes de l'état de mise en œuvre sont restées sans suite sont les suivantes.

Tableau 58. Les demandes de suivi des recommandations restées sans suite concernent les rapports suivants :

N°	INTITULE	Nombre de recommandations formulées
01	Rapport de mission d'audit de la Direction centrale de l'Intendance militaire du Ministère de la Défense nationale et des anciens Combattants (DCIM/MDNAC) au titre de la gestion 2012 (IGF, août 2013)	02
02	Rapport de mission d'audit de la Direction des Marchés Publics du Ministère de la Défense nationale et des anciens Combattants (DMP/MDNAC) au titre de la gestion 2012	01
03	Rapport de contrôle de la formation et de l'instruction dans les Ecoles et Centres de formation, Avril - Mai 2013	16
04	Rapport d'inspection de la Mission militaire de NEW YORK du 23 – 29 juin 2013, Août 2013	10
05	Rapport de contrôle du fonctionnement et de la gestion financière des Ordinaires dans les Corps de troupe, Ecoles et Centres de formation, Octobre – Novembre 2012	124
06	Rapport sur l'état des recettes à la RTB2/Hauts-Bassins (ITS/MC – Les 16 et 17 novembre 2012)	05
07	Rapport d'inspection et de vérification des centres d'émissions de Manga et de Pô (ITS/MC – Du 16 au 18 juillet 2013)	05
08	Rapport d'inspection du centre d'émission de la Kompienga (ITS/MC – Du 20 août 2013)	08
09	Rapport de contrôle et de vérification sur la gestion de la station régionale de Ouahigouya (03 - 04 septembre 2012)	09
10	Rapport de contrôle et de vérification de l'état d'exécution de la lettre de mission de la Directrice régionale de la RTB2 Hauts-Bassins (ITS/MC – 14 et 15 novembre 2012)	08
11	Rapport d'audit du marchés n°001-2012 BD-TRVX-MEF du 04/06/2012 pour les travaux de construction et d'aménagement d'un parking au poste de douane de Léo dans la région du Centre-Ouest au profit de la direction générale des douanes lot 1	04
12	Rapport d'audit de la Direction du Guichet Unique du Foncier de Ouagadougou	16
13	Rapport d'audit de la direction du guichet unique du foncier de Bobo	08
14	Rapport de contrôle du service du cadastre et des travaux fonciers des hauts bassins	12
15	Rapport Synthétique de contrôle de Gestion de la chaine Administrative Chargée des remboursements de crédits TVA au sein de la DGI	16

N°	INTITULE	Nombre de recommandations formulées
16	Rapport de contrôle de la recette des Domaines et de la publicité foncière de la Direction du Centre des Impôts de DO	08
17	Procès-verbal de vérification sommaire de caisse de la Perception de SAMOROGOUAN	02
18	Procès-verbal de vérification approfondie à la Perception de TEMA-BOKIN -10 juin 2013-	01
19	Procès-verbal de vérification approfondie à la Perception de TENADO	07
20	Procès-verbal de vérification approfondie à la Régie de Recettes du District Sanitaire de KAYA Octobre 2012	01
21	Procès-verbal de vérification approfondie de caisse à la Perception de SABOU	06
22	Procès-verbal de vérification approfondie des recettes municipales de BOUDRY, DE ZORGHO ET DE ZOUNGOU	01
23	Procès-verbal de vérification approfondie du receveur municipal des communes de NIANGOLOKO ET DE SOUBAKANIEDOUGOU	06
24	Procès-verbal de vérification approfondie à la Perception de HOUNDE	02
25	Procès-verbal de vérification de remise de service et d'installation à la Perception de LEO	04
26	Procès-verbal de remise de service et d'installation à l'Agence comptable de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) (IGT – 02 août 2012)	07
27	Rapport d'audit de la direction de l'administration et des finances (DAF) du ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale, gestion 2012.	06
28	Rapport d'étape de mission commandée à l'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) de Ouagadougou, septembre 2013	04
29	Rapport d'audit organisationnel de la Direction Régionale de l'action Sociale et de la Solidarité Nationale du Plateau Central ZINIARE	06
30	Rapport de contrôle de l'opération de distribution gratuite de céréales aux populations vulnérables dans le département de Bokin/PROVINCE du Passoré	08
31	Rapport de contrôle de l'opération de distribution gratuite de céréales aux populations vulnérables dans le département de Yako/PROVINCE du Passoré	08
32	Rapport d'Audit des Fonds transférés à la commune urbaine de Fada N'gourma/ Ministère de l'Economie et des Finances	11
33	Rapport d'Audit financier des fonds transférés à la Commune Urbaine Ouahigouya par le budget de l'Etat et les Partenaires Techniques Financiers au titre de la gestion 2012 / Ministère de l'Economie et des Finances	16
34	Rapport de Mission d'audit financier des fonds transférés à la commune rurale de Rambo- Gestion 2102 -Juillet 2013/ IGF-	20

N°	INTITULE	Nombre de recommandations formulées
35	Rapport d'audit financier des fonds transférés à la commune rurale de Namissiguima province du Yatenga. Gestion 2012 / Ministère de l'Economie et des Finances	10
36	Rapport d'audit financier des fonds transférés à la commune rurale de seguenega, province du yatenga gestion 2012.	08
37	Rapport de Mission d'audit des fonds transférés à la commune urbaine de DORI – gestion 2012 -Mai 2013 / IGF-	20
38	Rapport de mission de contrôle et d'investigations effectuée dans la commune rurale de Yamba - Province du Gourma - Région de l'Est du 28 mai au 2 juin 2013	27
39	Rapport d'audit des fonds transférés à la commune rurale de KANTCHARI	10
40	Rapport de Mission d'audit des fonds transférés à la commune de DJIBO - gestion 2012 -Mai 2013 / IGF	19
41	Rapport de mission de contrôle effectuée au Gouvernorat de Dori – Région du Sahel (ITSACT – Du 11 au 17 novembre 2013)	36
42	Rapport de mission de contrôle effectuée au Gouvernorat de Ouahigouya – Région du Nord (ITSACT – Du 11 au 17 novembre 2012)	17
43	Rapport de mission de contrôle effectuée au Haut Commissariat de Gourcy, à la Préfectures de Gourcy, au Haut Commissariat de Ouahigouya et à la Préfecture de Ouahigouya, Novembre 2013	39
44	Rapport de mission de contrôle effectuée au Haut Commissariat du Gourma et dans les préfectures de Diabo, Diapangou, Fada N'Gourma et Tibga, Novembre 2013	81
45	Rapport de mission de contrôle effectuée au Haut Commissariat du Passoré et dans les préfectures de Arbolle et de Gompossom, Juillet 2013	28
46	Rapport de mission d'audit financier des fonds transférés à la commune de Ouahigouya	16
47	Rapport d'audit financier des fonds transférés par l'état et les partenaires techniques et financiers a la commune rurale de Thiou, gestion 2012.	17
48	Rapport d'Audit des Fonds transférés aux collectivités territoriales, Gestion 2012 commune de Guibaré / Ministère de l'Economie et des Finances	14
49	Rapport d'audit financier des fonds transférés à la commune rurale de Ramongo par le budget de l'Etat, Gestion 2012 / Ministère de l'Economie et des Finances	08
50	Rapport de mission d'Audit financier des Fonds transférés à la commune rurale de Boussouma au titre de la Gestion 2012/ Ministère de l'Economie et des Finances	08
51	Rapport de mission d'appui conseil et d'investigations effectuée dans la commune rurale de Baskouré - Province du Kourittenga - Région du Centre-est du 28 octobre au 3 novembre 2012	08

N°	INTITULE	Nombre de recommandations formulées
52	Rapport de mission de contrôle effectuée au Haut-commissariat du Kourittenga et à la préfecture de Gounghin – Région du Centre-est (ITSACT – Du 09 au 15 juin 2013)	26
53	Rapport de la mission d'investigations effectuée dans la commune rurale de Korsimoro - Province du Sanmatenga - Région du Centre-nord	04
54	Rapport d'audit financier des fonds transférés à la commune rurale de Sabou gestion 2012	22
55	Rapport d'audit financier des fonds transférés à la commune rurale de Korsimoro	14
56	Rapport d'audit financier des fonds transférés à la Commune Rurale de Poa par le budget de l'Etat, gestion 2012	15
57	Rapport d'audit des fonds transférés à la commune rurale de DASSA-Exercice 2012	16
58	Rapport d'audit portant sur les fonds transférés à la commune rurale de Pouni-Gestion 2012	17
59	Rapport de Mission d'audit financier des fonds transférés à la commune de Batié- gestion 2012	13
60	Rapport de Mission d'audit financier des fonds transférés à la commune urbaine de Boussé – Gestion 2012	14
61	Rapport de mission de contrôle effectuée au Haut Commissariat de Boromo et dans les préfectures de Boromo, Pà, Sabou et Pouni, Novembre 2013	100
62	Rapport d'Audit des Fonds transférés à la commune de Toma, exercice 2012/ Ministère de l'Economie et des Finances	13
63	Rapport d'audit des fonds transférés à la commune BAGRE, Province du Boulgou-Budget de l'Etat-Gestion 2012	10
64	Rapport de mission de contrôle effectuée au Haut Commissariat du Boulougou et dans les préfectures de Tenkodogo, Bagré, Bané et Garango, Septembre 2013	57
65	Rapport d'audit financier des fonds transférés à la commune BEGUEDO province du BOULGOU - gestion 2012	11
66	Rapport de mission de contrôle effectuée au Haut-commissariat de Manga et dans les Préfectures de Manga, Guiba, Gogo et Toécé, province du Zounwéogo et du Bazèga, région du Centre-sud (ITS / MATS, septembre 2013)	74
67	Rapport de Mission d'audit financier des fonds transférés à la commune de Gomboussougou par le budget de l'Etat et les Partenaires Techniques et Financiers- gestion 2012	23
68	Rapport d'audit financier des fonds transférés à la commune de Kombissiri par le budget de l'Etat et les partenaires techniques et financiers - Gestion 2012 (IGF, juin 2013)	26
69	Rapport de mission d'investigations effectuée dans la commune rurale de Nobéré - Province du Zoundwéogo - Région du Centre-sud du 09 au 15 décembre 2012	43

N°	INTITULE	Nombre de recommandations formulées
70	Rapport de Mission d'audit des fonds transférés à la commune rurale de NIOU- gestion 2012	16
71	Rapport de Mission d'audit des fonds transférés à la commune de Pouytenga- gestion 2012/ Juin 2013 / IGF	07
72	Rapport de Mission d'audit des fonds transférés dans la commune de Kongoussi – Gestion 2012- Juillet 2013 / IGF	13
73	Rapport de Mission d'audit financier des fonds transférés à la commune Urbaine de Sapouy par le budget de l'Etat et les Partenaires Techniques et Financiers- gestion 2012	15
74	Rapport de mission d'appui conseil et d'investigation effectuée dans la commune rurale de ZOUNGOU, province du Ganzourgou, région du plateau central	59
75	Rapport de mission d'investigations effectuée dans la commune rurale de Komki-Ipala – Province du Kadiogo - Région du Centre	08
76	Rapport d'audit portant sur les fonds transférés à la commune rurale de Thyou - Gestion 2012	27
77	Rapport de mission d'investigations effectuée dans la commune rurale de Doumbala - Province de la Kossi - Région de la Boucle du Mouhoun	04
78	Rapport de la mission d'investigations effectuée dans la commune rurale de Kindi - Province du Boulkiemdé - Région du Centre-ouest	28
79	Rapport de mission de contrôle effectuée au Haut-commissariat de Koudougou et dans les Préfectures de Koudougou, Kokologho, Poa et Ramongo, province du Boulkiemdé, région du Centre-ouest (ITS / MATS, septembre 2013)	58
80	Rapport d'audit financier des fonds transférés à la Commune Rurale de Dolo, gestion 2012	19
81	Rapport d'Audit des Fonds transférés à la commune Rurale de Sidéradouougou, Gestion 2012/ Ministère de l'Economie et des Finances	07
82	Rapport d'audit des fonds transférés aux Collectivités Territoriales, Gestion 2012 Commune de Sindou/ Ministère de l'Economie et des Finances	12
83	Rapport d'audit financier des fonds transférés à la commune rurale de Ouarkoye dans la province du Mouhoun, région de la Boucle du Mouhoun- Gestion 2012 / Ministère de l'Economie et des Finances	12
84	Rapport d'audit financier des fonds transférés par le budget de l'Etat et les Partenaires Techniques et financiers à la commune rurale de To, Gestion 2012/ Ministère de l'Economie et des Finances	15
85	Rapport d'Audit financier des Fonds transférés par le budget de l'Etat et les partenaires techniques et financiers à la commune rurale de Bondigui- Gestion 2012/ Ministère de l'Economie et des Finances	17
86	Rapport d'audit des fonds transférés aux collectivités territoriales, Gestion 2012 Commune de Ourgo-Manega (IGF juin 2013)	13

N°	INTITULE	Nombre de recommandations formulées
87	Rapport de Mission d'audit financier des fonds transférés à la commune rurale de Faramana- gestion 2012	15
88	Rapport d'audit de la gestion de la commune urbaine de Dédougou (IGF, août 2013)	22
89	Rapport d'audit financier des fonds transférés à la commune urbaine de Diapaga exercice 2012 / Ministère de l'Economie et des Finances	11
90	Rapport d'audit financier des fonds transférés à la commune rurale de FO gestion 2012 / Ministère de l'Economie et des Finances	15
91	Rapport de Mission d'audit des fonds transférés à la commune de YAHO - gestion 2012	29
92	Rapport de Mission d'audit des fonds transférés à la commune rurale de Didyr- Exercice 2012 - Juin 2013 / IGF	12
93	Rapport de Mission d'audit financier des fonds transférés à la commune urbaine de Houndé- Gestion 2012/ Octobre 2013 / IGF	16
94	Rapport d'Audit Financier des Fonds transférés par le Budget de l'Etat et les partenaires Techniques et financiers à la Commune Rurale de Karangasso Vigué gestion 2012 / Ministère de l'Economie et des Finances	15
95	Rapport d'Audit des Fonds transférés aux collectivités territoriales, gestion 2012 Commune N'Dorola / Ministère de l'Economie et des Finances	13
96	Rapport d'audit des fonds transférés à la commune rurale de Bondoukuy, province du Mouhoun gestion 2012 / Ministère de l'Economie et des Finances	26
97	Fiche de suivi de la mise en œuvre des recommandations du rapport d'audit financier des fonds transférés à la commune de Orodara	12
98	Rapport d'audit financier des fonds transférés à la commune rurale de Tiéfora (Province de la Comoé) gestion 2012	07
99	Rapport d'audit financier des fonds transférés à la commune rurale de SANABA, dans province des BANWA gestion 2012.	14
100	Rapport d'audit marche relatif a l'acquisition de matériels, mobiliers de logement et de bureau au profit du gouvernorat de BOBO Dioulasso octobre 2013.	01
101	Rapport d'inspection du Poste de Police frontière de NADIAGOU, Octobre 2013	12
102	Rapport d'inspection du Poste de Police frontière de KANTCHARI, Octobre 2013	07
103	Rapport d'Inspection du poste de Sécurité du Camp des Réfugiés de MENTAO	07
104	Rapport d'inspection de la direction regionale de la police nationale du centre	09
105	Rapport d'inspection des services du siège de la Direction Régionale de la Police Nationale du Sahel	07
106	Rapport d'Inspection du poste de Police Economique d'ESSAKANE	07

N°	INTITULE	Nombre de recommandations formulées
107	Rapport d'investigations relatif aux allégations de tracasseries policières dont seraient victimes la population de YASSO, province des BANWA	04
108	Rapport d'audit marche n° 09/00/01/04/00/2012/00284 relatif à la fourniture de machines à écrire mécaniques au profit du ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité (MATDS), octobre 2013.	03
109	Rapport de mission d'audit financier sommaire de la Direction des Marchés Publics (DMP) du Ministère l'Administration Territoriale et de la Sécurité (MATS) - Gestion 2012 (septembre 2013)	08
110	Rapport d'audit du Programme Conjoint de Renforcement de la Sécurité Urbaine- Composante n°2 (PCRSU)	16
111	Rapport d'audit du marché N° 2012-004/MATDS/RHBS/GBD/CRAM relatif à l'acquisition de matériels spécifiques péri informatiques au profit du Gouvernorat de Bobo-Dioulasso	01
112	Rapport d'audit du Programme Conjoint de Renforcement de la Sécurité Urbaine Composante N° 1 (PCRSU)	19
113	Rapport de mission d'audit financier approfondi de la Direction de l'Administration et des Finances (DAF) du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité (MATS), gestion 2012	18
114	Rapport d'audit marche n° 09/00/03/01/00/2012/00119-MATD/SG/DAF relatif aux travaux de réfection de bureaux-préfectures et de résidences de préfets au profit du ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité (MATDS), octobre 2013.	03
115	Rapport d'audit de la Direction des Marchés Publics du Ministère du Développement de l'Economie numérique et des Postes - (IGF, juillet 2013)	09
116	rapport d'audit du Programme de Renforcement de la Gouvernance sous Composante Gouvernance Politique (PRGP)	09
117	Rapport de mission Suivi de la mise en œuvre de la subvention des SONU et des accouchements dans la DRS de la Boucle du Mouhoun	10
118	Rapport de mission : Suivi de la mise en œuvre de la subvention des SONU, des accouchements et de la gratuité des soins préventifs dans les districts sanitaires de Koudougou, Léo, CHR de Koudougou - DRS du Centre-ouest - (ITSS – Du 19 au 26 février 2013)	05
119	Rapport de mission d'investigation au Centre hospitalier régional de Fada N'Gourma (ITSS – Du 26 au 30 mars 2013)	09
120	Rapport de mission d'appui conseil au Centre hospitalier régional de Koudougou et au district sanitaire de Réo (ITSS – Du 04 au 09 mai 2013)	06
121	Rapport d'audit de la construction de l'hôpital de district sanitaire au secteur 30 de Ouagadougou (IGF – Août 2013)	12
122	Procès-verbal de vérification, de remise de services et d'installation à l'Agence comptable de l'Ecole nationale de santé publique (ENSP)	07

N°	INTITULE	Nombre de recommandations formulées
	(IGT – 18 octobre 2012	
123	Procès-verbal de vérification et de remise de service à l'Agence comptable du Centre hospitalier régional de Dori (CHR/Dori) (IGT – 03 juin 2013)	24
124	Rapport de mission sur le suivi de la mise en œuvre de la subvention des SONU et des accouchements dans la DRS du Plateau Central, Septembre 2013	13
125	Rapport d'audit de la Direction de l'Administration et des Finances (DAF) du Ministère de la Santé (IGF, juillet 2013)	04 1999

Sur un total de 3191 recommandations suivies sur pièces, 1999 n'ont pas eu de suite soit environ 63%.

Cette attitude des responsables des structures est une violation de l'article 19 de la loi n°032-2007/AN du 29 novembre 2007, portant création, attribution d'une Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat est passible de sanction.

Par conséquent, l'ASCE invite les supérieures hiérarchiques des responsables de ces structures à demander à fournir des explications sur cette situation.

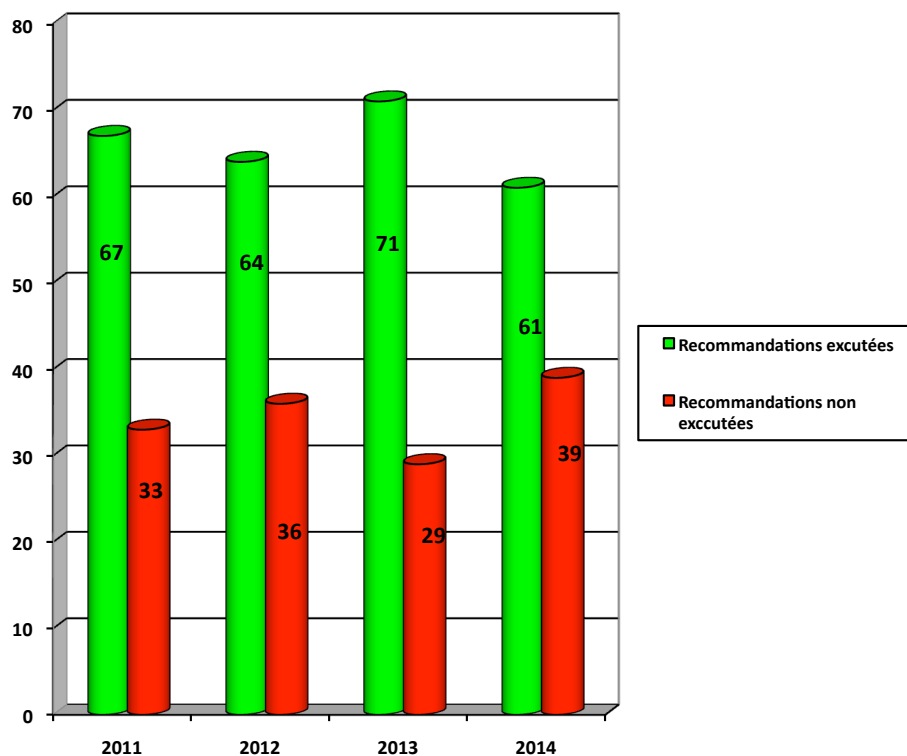
A l'avenir une procédure disciplinaire sera initiée à l'encontre de ces responsables qui prennent des libertés avec la loi.

De 2011 à 2014 la situation de la mise en œuvre des recommandations selon la modalité de suivi sur pièces est la suivante :

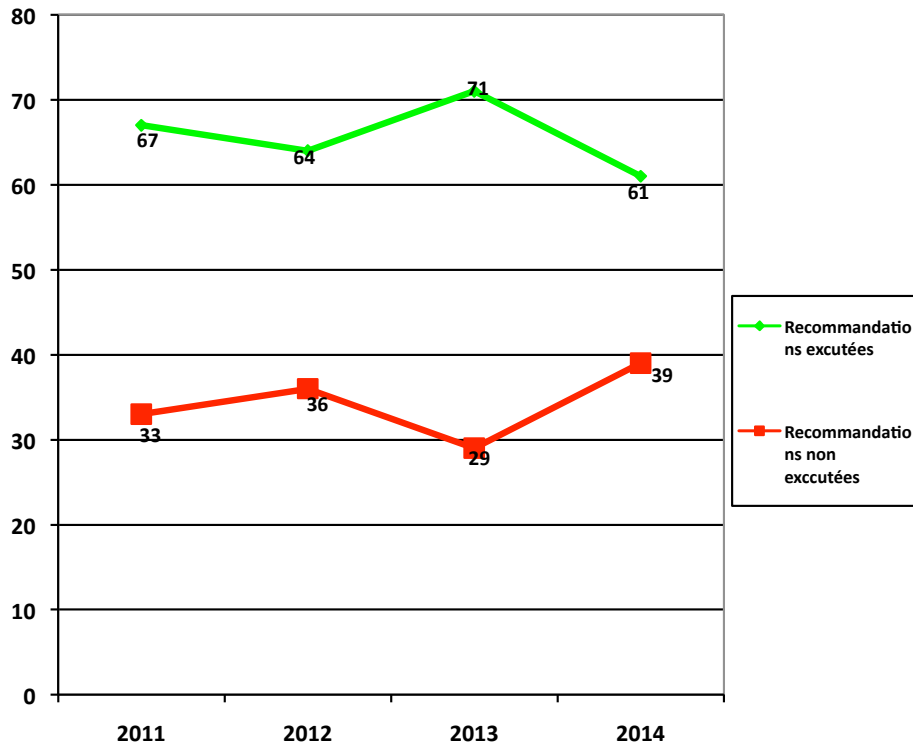
Tableau 59. *Suivi sur pièce de la mise en œuvre des recommandations des 2011 à 2014*

Années	Exécutées	Non exécutées
2011	67	33
2012	64	36
2013	71	29
2014	61	39

Graphique 20. *Comparaison de la mise en œuvre des recommandations sur pièces de 2011 à 2014*



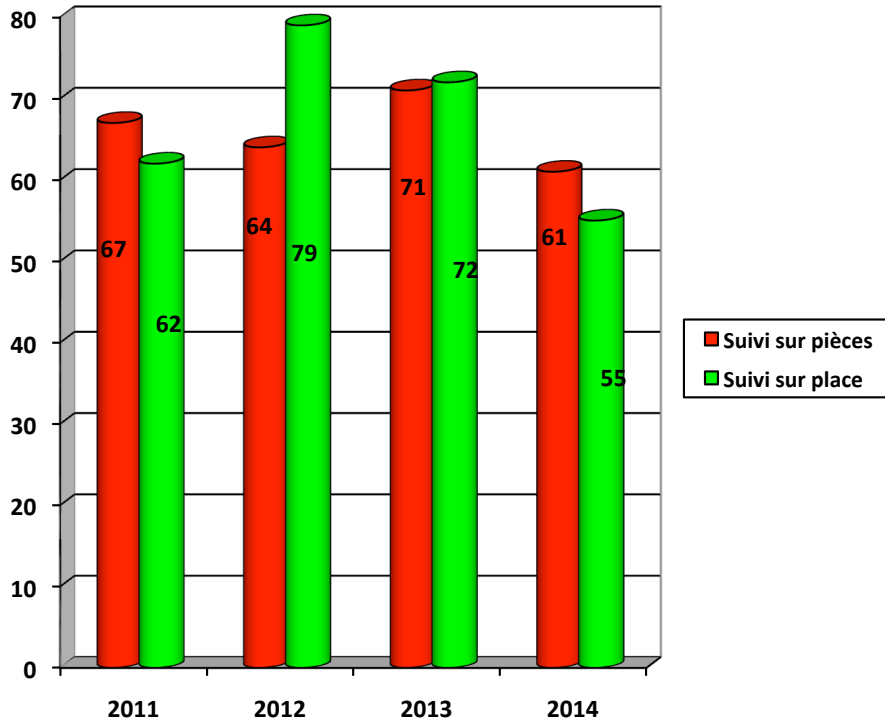
Graphique 21. Courbe évolutive de la mise en œuvre des recommandations sur pièces de 2011 à 2014



Les graphiques ci-dessus montrent que le taux des recommandations exécutées est également supérieur à celui des recommandations non exécutées.

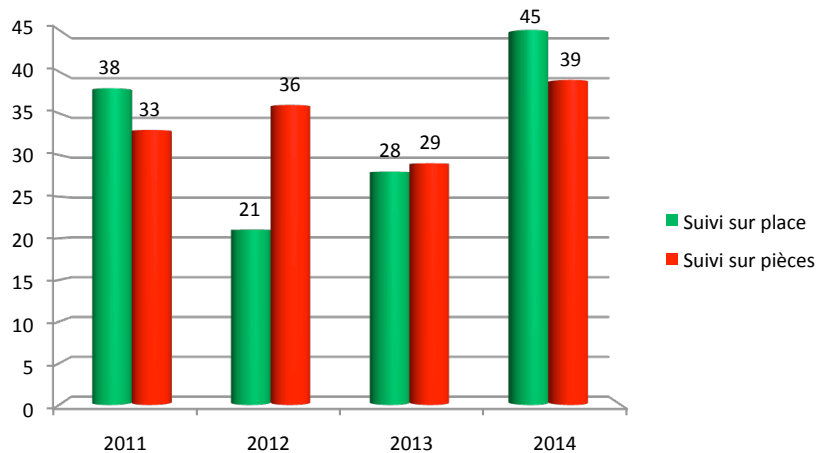
A l'instar du suivi sur place le taux le plus bas est celui de 2014. Tout comme dans le graphique n°18, cette situation s'explique également par le changement de méthode de calcul.

Graphique 22. Comparaison des recommandations exécutées sur pièces et sur place de 2011 à 2014



Quelque soit le mode de suivi (sur pièce, sur place), les graphiques indiquent que le taux d'exécution des recommandations est supérieur à 50%.

Graphique 23. Comparaison des recommandations non exécutées sur pièces et sur place de 2011 à 2014



D'une manière générale le taux des recommandations non exécutées sont inférieures à 50%

Toutefois, on constate une hausse sensible de ce taux en 2014. Cette situation s'explique par le changement de méthode de calcul. En effet, les années précédentes on entendait par « recommandations non exécutées » celles non mises en œuvre uniquement. Or dans le graphique de 2014 on entend par recommandations non exécutées, les recommandations non mises en œuvre, en cours d'exécution, à l'étude, abandonnées et celles non initiées.

II ETAT DES DOSSIERS TRANSMIS EN JUSTICE SUIVIS PAR L'ASCE

Le suivi des actions en justice par l'ASCE cette année a couvert quarante-huit (48) dossiers de crimes économiques dans les juridictions de Ouagadougou, Kaya et Bobo-Dioulasso. L'état d'évolution de ces dossiers est dressé dans le tableau ci-après.

Tableau 60. Etat des dossiers de crimes économiques en justice suivi par l'ASCE

N°	Références de base des dossiers concernés	Juridictions et dates de saisine	Inculpation & Montant	Nature et date du dernier acte	Observations sur l'état d'avancement du dossier
Cabinet d'instruction n°1 du Tribunal de Grande Instance de Ouagadougou ANNEE 2009					
01	Centre hospitalier universitaire pédiatrique Charles DE GAULLE	TGI-OUAGA 16/11/09	Corruption, faux et usage de faux en écriture publique et faux et usage de faux en écriture privée et de commerce, Trafic d'influence : Montant non déterminé	PV d'enquête de personnalité concernant l'inculpé dressé le 06 mai 2014	Compléter les PV d'enquête de personnalité des inculpés
ANNEE 2010					
02	Rapport de contrôle et de vérification de gestion de fonds alloués à la Province de Kourwéogo Juillet 2009	TGI-OUAGA 12/01/10	Détournement de deniers publics et complicité de détournement de deniers publics : 3 636 950 FCFA	Ordonnance de soit communiqué (OSC) pour règlement définitif du 28/03/2014	Ordonnance de clôture en attente du retour du dossier du parquet
ANNEE 2013					
03	Rapport de mission d'investigation à la mairie de l'arrondissement de Boulmiougou, mai 2011	TGI-OUAGA 17/07/13	Détournement de biens publics 3 048 412 FCFA	Lettre adressée à monsieur le Contrôleur Général d'Etat	Réponse du CGE le 09/07/2014 Aucun acte d'instruction
04	Rapport de mission de contrôle et de vérification de la gestion financière de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) lors du recensement général de la population et de l'habitation 2006 du 30 mars 2010	TGI-OUAGA 17/07/13	Détournement de biens publics 103 651 428 FCFA	Lettre adressée à monsieur le Contrôleur Général d'Etat	Réponse du CGE le 09/07/2014 Aucun acte d'instruction

N°	Références de base des dossiers concernés	Juridictions et dates de saisine	Inculpation & Montant	Nature et date du dernier acte	Observations sur l'état d'avancement du dossier
05	Procès-verbal de vérification, de remise de service et d'installation à la Perception de Saponé	TGI-OUAGA 17/07/13	Détournement de biens publics 500 350 FCFA	Lettre adressée à monsieur le Contrôleur Général d'Etat	Réponse du CGE le 09/07/2014 Aucun acte d'instruction
06	Rapport de la mission d'investigation effectuée dans la commune rurale de Pabré province du Kadiogo Région du centre du 17 au 23 juillet 2011	TGI-OUAGA 17/07/13	Détournement de biens publics 400 000 FCFA	Lettre adressée à monsieur le Contrôleur Général d'Etat	Réponse du CGE le 09/07/2014 Aucun acte d'instruction
Cabinet d'instruction n°2 du Tribunal de Grande Instance de Ouagadougou					
ANNEE 2009					
07	Travaux d'aménagement de 975 km de pistes rurales du Houët (lot n°5)	TGI-OUAGA 16/11/09	Tentative de détournement de deniers publics, corruption (1); Complicité de tentative de détournement de deniers publics (2 et 3); Complicité de tentative de détournement de deniers publics et corruption (4) 79 225 250 FCFA	Ordonnance aux fins de non-lieu 14/02/2014	Dossier clos, transmis au parquet pour acheminement au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Ouagadougou aux fins d'archivage. Le 14/01/2015
ANNEE 2013					
08	<u>NB</u> : un rapport du ministère de l'urbanisme et de l'habitat	TGI-OUAGA 17/07/2013	Détournement de deniers publics.	Lettre de Monsieur le Contrôleur Général d'Etat en date du 09/07/2014 transmettant : -Rapport de mission de contrôle de vérification de la gestion financière de l'Institut National de la Statistique et de la	Dossiers en cours d'instruction.
09	L'Agence comptable de l'Office national du tourisme burkinabé (ONTB) du 31 janvier 2011	TGI-OUAGA 17/07/2013	Détournement de deniers publics. 3 048 412 FCFA		

N°	Références de base des dossiers concernés	Juridictions et dates de saisine	Inculpation & Montant	Nature et date du dernier acte	Observations sur l'état d'avancement du dossier
09		TGI-OUAGA 17/07/2013	Détournement de deniers publics. 3 048 412 FCFA	Démographie (INSD) lors du recensement général de la population et de l'habitation 2006.	
10	Rapport de mission de contrôle et de vérification de la gestion financière de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) lors du recensement général de la population et de l'habitation 2006 du 30 mars 2010	TGI-OUAGA 17/07/2013	Détournement de deniers publics.	-Procès-verbal de vérification et de remise de service à l'Agence Comptable de l'Office National du Tourisme Burkinabè (ONTB). -Rapport d'audit du projet d'aménagement de la zone d'activités commerciales et administratives.	
Cabinet d'instruction n°3 du Tribunal de Grande Instance de Ouagadougou ANNEE 2013					
11	Rapport de mission effectuée du 07 au 10 septembre 2012 dans la région du Sud-ouest	TGI-OUAGA 17/07/13	Escroquerie, détournement de deniers publics, enrichissement illicite 7 075 925 FCFA	Déposition de témoin sur commission rogatoire du 28/05/2013	Instruction en cours
12	Rapport de contrôle et d'investigation sur les recettes de contrôle de navigabilité des aéronefs à la Direction de l'administration et des finances (DAF) et de la Direction générale de l'Aviation civile et de la Météorologie (DGACM)- Ministère des transports	TGI-OUAGA 17/07/13	Détournement de deniers publics	Déposition de témoin du 25/06/2014	Instruction en cours

N°	Références de base des dossiers concernés	Juridictions et dates de saisine	Inculpation & Montant	Nature et date du dernier acte	Observations sur l'état d'avancement du dossier
13	Rapport de mission d'appui-conseil au Conseil régional de l'Est-Province du Gourma	TGI-OUAGA 17/07/13	Détournement de deniers publics 1 329 300 FCFA	1 ^{ère} comparution : 29/10/2013	Instruction en cours
14	Rapport de mission de contrôle de la part des frais d'inscription reversée à la DAF du MESSRS	TGI-OUAGA 17/07/13	Détournement de deniers publics 288 654 346 FCFA	1 ^{ière} comparution : 17/10/2013 pour les deux inculpés	Instruction en cours
15	Haut-commissariat du Koulpélogo	TGI-OUAGA 11/05/09	Faux et usage de faux en écriture, détournement de deniers publics, complicité de détournement de deniers publics 19 308 861 FCFA	Ordonnance de soit-communicé au procureur du Faso aux fins de dessaisissement 16/10/2009	Ordonnance de soit-communicé au procureur du Faso aux fins de dessaisissement du 16/10/2009 Dossier transmis au PG. Sous le N°614 du 1 ^{er} /03/2011 pour acheminement à la Cour de Cassation.
16	ONG Espace Colin POWELL pour le Sahel	TGI-OUAGA 29/07/09	Escroquerie et fraude douanière ; complicité de fraude douanière 344 208 036 FCFA	Ordonnance aux fins de renvoi devant le Tribunal correctionnel de Ouagadougou en date du 22/06/2012	Dossier déjà transmis pour jugement
17	Régie d'avances chargée des paiements des impôts, droits et taxes ou autres opérations exonérées relatives aux marchés publics de l'Etat	TGI-OUAGA 04/08/09	Faux en écriture, usage de faux, concussion et corruption 1 577 541 923 F	Procès-verbal de non comparution d'inculpé en date du 02/04/2012	Dossier en cours
Cabinet d'instruction n°4 du Tribunal de Grande Instance de Ouagadougou					
ANNEE 2013					

N°	Références de base des dossiers concernés	Juridictions et dates de saisine	Inculpation & Montant	Nature et date du dernier acte	Observations sur l'état d'avancement du dossier
18	Procès-verbal de vérification et de remise de service à l'Agence comptable de l'Office national du tourisme burkinabé (ONTB) du 31 janvier 2011	TGI-OUAGA 17/07/13	Détournement de deniers publics 125 000 FCFA	Audition de la partie civile 27/02/2014	Ordonnance de non-lieu rendue en date du 19/12/2014 (dossier envoyé au greffe pour archivage)
		TGI-OUAGA 17/07/13	Détournement de deniers publics 719 500 FCFA	Audition de la partie civile 27/02/2014	Dossier toujours en cours
19	Rapport d'audit du projet d'aménagement de la Zone d'Activités Commerciales et Administratives (ZACA).du 08 juin 2009 au 20 juillet 2009	TGI-OUAGA 17/07/13	Détournement de deniers publics 780 000 FCFA	Audition de la partie civile 27/02/2014	Décès non confirmé de l'inculpé : Ordonnance de non-lieu rendue en date du 16/06/2014
20	Rapport de mission d'investigation à la mairie de l'arrondissement de Boulmiougou, mai 2011	TGI-OUAGA 17/07/13	Détournement de deniers publics 339 996 FCFA	Audition de partie civile 27/02/2014	Pas d'adresse du cabinet : adressée une correspondance au Greffier en chef du Tribunal de Commerce pour avoir une situation précise de son immatriculation au RCCM
ANNEE 2012					
21	Rapport de mission d'investigation au district sanitaire de SAPONE : cas de KONATE Gabriel Gestionnaire des hôpitaux	TGI-OUAGA 30/07/12	Détournement de deniers publics 15 234 968 FCFA	Ordonnance aux fins de transmission des pièces au Procureur Général du 15/04/2013	Dossier clôturé
ANNEE 2009					
22	Programme de réduction de la pauvreté au niveau communal (PRPC)	TGI-OUAGA 16/11/09	Détournement de deniers publics, complicité de détournement publics, corruption et recel 222 004 824	Ordonnance aux fins de non-lieu partiel et de transmission des pièces au PG du 10/11/2011 Appel interjetée par l'AJT	Appel de l'ordonnance et dossier transmis à la Cour d'Appel

N°	Références de base des dossiers concernés	Juridictions et dates de saisine	Inculpation & Montant	Nature et date du dernier acte	Observations sur l'état d'avancement du dossier
			FCFA	du 17/11/2011	
23	Perception de l'Ambassade du Burkina Faso en France	TGI-OUAGA 09/11/09	Détournement de deniers publics 61 171 506 FCFA	Ordonnance aux fins de non-lieu partiel et de transmission des pièces au PG du 06/12/2010	Dossier clôturé depuis 2010 et transmis au Parquet Général
Cabinet d'instruction n°5 du Tribunal de Grande Instance de Ouagadougou					
24	Procès-verbal de vérification et de cessation de fonction à l'Agence comptable de l'Institut diplomatique et des relations internationales (IDRI) Ouagadougou	TGI-OUAGA 17/07/13	Détournement de deniers publics. 436 000 FCFA	Convocation à inculpé datée du 07/10/14. -Convocation à témoin en date du 07/10/14.	Convocations n'ayant pu être remises à leurs destinataires pour défaut d'adresse connue
		TGI-OUAGA 17/07/13	Détournement de deniers publics. 2 550 000 FCFA	Convocation adressée à inculpée le 07/10/14.	Convocation non parvenue au destinataire pour défaut d'adresse connue.
		TGI-OUAGA 17/07/13	Détournement de deniers publics. 35 000 FCFA	Convocation à inculpé dressée le 07/10/14.	Convocation non parvenue au destinataire pour défaut d'adresse connue.
Cabinet d'instruction n°6 du Tribunal de Grande Instance de Ouagadougou					
25	Rapport sur la dénonciation « Fraude au Burkina : près de 4 milliards de francs CFA de fer introduit en contrebande » parue dans la presse, du 10 août 2011	TGI-OUAGA 17/7/2013	Détournement de deniers publics 639 665 723 FCFA	Audition de témoins le 1 ^{er} /4/2015	Dossiers en cours d'instruction
26	Rapport de mission d'investigation à la mairie de l'arrondissement de Boulmiougou, mai 2011	TGI-OUAGA 17/7/13	Détournement de deniers publics 19 009 875 FCFA	1 ^{ère} comparution De l'inculpé en date du 20/10/2014	Ordonnance de Soit Communiqué au Parquet en date du 20 avril 2015 pour tenir compte de l'Arrêt n°07 en date du 26 juin 2014 de la Chambre
		TGI-OUAGA 17/7/13	Détournement de deniers publics	Interrogatoire au fond du	

N°	Références de base des dossiers concernés	Juridictions et dates de saisine	Inculpation & Montant	Nature et date du dernier acte	Observations sur l'état d'avancement du dossier
			1 015 000 FCFA	27/05 /2014 C/1 Interrogatoire au fond du 10/09 /2014 C/2	Criminelle de la Cour de Cassation désignant le Juge d'Instruction du Tribunal de Grande Instance de Kaya pour en connaitre ;
27	Procès-verbal de vérification, de remise de service et d'installation à la Trésorerie des missions diplomatiques et consulaires (TMDC) 29 mars 2011	TGI-OUAGA 17/7/13	Détournement de deniers publics 264 889 396 FCFA	Réquisition à personne qualifiée au Trésorier des missions diplomatiques et consulaires le 31/3/2015	Dossiers en cours d'instruction
Cabinet d'instruction n°7 du Tribunal de Grande Instance de Ouagadougou					
28	Rapport de mission de contrôle dans la commune rurale de Saaba (Province du Kadiogo) du 14 au 26 janvier 2008, et du 05 au 10 mai 2008	TGI-OUAGA 17/7/13	Détournement de deniers publics 185 000 FCFA	Soit transmis pour dépôt au greffe du 24 juin 2014	Non-lieu pour prescription ; Dossier clos et déposé au Greffe du TGI-OUAGA
29	Rapport de mission d'investigations effectuée dans la Commune rurale de Pabré	TGI-OUAGA 17/7/13	Détournement de deniers publics 525 000 FCFA	Procès-verbal de déposition de témoin	Dossiers en cours d'instruction ;
30	Rapport d'investigations sur les avances octroyées au personnel de la Société de Gestion du Patrimoine Ferroviaire du Burkina Faso (SOPAFER-B)	TGI-OUAGA 17/7/13	Détournements de deniers publics 32 201 393 FCFA	Néant	Dossiers en cours d'instruction ; Difficultés à obtenir l'adresse des nombreuses personnes citées dans le rapport au regard du fait que seuls les noms et prénoms ressortent ;

N°	Références de base des dossiers concernés	Juridictions et dates de saisine	Inculpation & Montant	Nature et date du dernier acte	Observations sur l'état d'avancement du dossier
31	Rapport de contrôle et d'investigations à la Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL) du 24 février au 17 mars 2009	TGI-OUAGA 17/7/13	Détournement de deniers publics 6 580 000 FCFA	Ordonnance de soit communiqué au parquet pour règlement définitif du 24/02/2015	Dossier communiqué au parquet du Procureur du Faso par Ordonnance de Soit Communiqué du 24/02/2015
Parquet du Procureur du Faso près le Tribunal de Grande Instance de Ouagadougou					
32	ONG Espace Colin POWELL pour le Sahel	TGI-OUAGA 29/07/09	Escroquerie et fraude douanière ; complicité d'escroquerie et de fraude douanière 344 208 036 FCFA	Ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel du 22/06/2012	Dossier en instance de jugement (plusieurs renvois justifiés par la non comparution des parties. Il ya eu transaction entre les prévenus et l'Etat et des sommes d'argent ont été versées au titre de la fraude douanière et ce avant la fin de l'instruction). Prochaine audience 18/05/2015
33	Régie d'avances chargée des paiements des impôts, droits et taxes ou autres opérations exonérées relatives aux marchés publics de l'Etat	TGI-OUAGA 04/08/09	Faux et usage de faux, escroquerie, enrichissement illicite, corruption, concussion, détournement de biens publics 1 577 541 923 FCFA	Emission de mandat d'amener	Information toujours en cours au cabinet d'instruction n°3. La gendarmerie étant toujours saisie pour l'exécution des mandats
34	Rapport de contrôle et d'investigations à la Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL) du 24 février au 17 mars 2009	TGI-OUAGA 17/7/13	Détournement de deniers publics 6 580 000 FCFA	Ordonnance de soit communiqué au Parquet le 24/02/2015	Dossier en phase de règlement définitif. Toute fois le dossier impliquerait d'autres personnes et le Parquet entend prendre un réquisitoire

N°	Références de base des dossiers concernés	Juridictions et dates de saisine	Inculpation & Montant	Nature et date du dernier acte	Observations sur l'état d'avancement du dossier
					supplétif pour que ces personnes puissent être inculpées par le Juge instructeur
COUR D'APPEL DE OUAGADOUGOU					
35	Perception de l'Ambassade du Burkina Faso en France	TGI-OUAGA 09/11/09	Détournement de deniers publics 61 171 506 FCFA		Dossier en cours de traitement à la Cour d'Appel de Ouagadougou
36	Programme de réduction de la pauvreté au niveau communal (PRPC)	TGI-OUAGA 16/11/09	Détournement de deniers publics 222 004 824 FCFA		Dossier en cours de traitement à la Cour d'Appel de Ouagadougou
37	Greffe central de la Cour de Cassation	TGI-OUAGA 05/10/09	Détournement de deniers publics 31 520 000 FCFA	Arrêt de la chambre criminelle condamnant BOLDY Moumouni à 5 ans de prison avec sursis, 500 000 FCFA d'Amende et 31 310 000 de Dommages intérêts	Dossier clos et déposé au Greffe de la chambre criminelle de la Cour d'Appel de Ouagadougou
38	Régie des recettes de la Direction régionale des Transports du Nord	TGI de Ouahigouya 12/03/10	Détournement de deniers publics 13 410 100 FCFA		Dossier clos et déposé au Greffe de la chambre criminelle de la Cour d'Appel de Ouagadougou
39	Rapport de mission de contrôle des fonds des centres d'éveil et d'éducation préscolaires détenus par la direction provinciale de l'action sociale et de la solidarité nationale du Kadiogo	TGI-OUAGA 11/11/11	Détournement de deniers publics 25 226 643 FCFA		Dossier en cours de traitement à la Cour d'Appel de Ouagadougou

N°	Références de base des dossiers concernés	Juridictions et dates de saisine	Inculpation & Montant	Nature et date du dernier acte	Observations sur l'état d'avancement du dossier
40	Projet de Développement Agricole en Aval des Petits Barrages à l'Est (PPB/EST) à Fada N'Gourma	TGI de Fada N'Gourma : 02/12/10	Détournement de deniers publics 22 291 750 FCFA		Dossier en cours de traitement à la Cour d'Appel de Ouagadougou
41	Procès-verbal de vérification approfondie, de remise de service et d'installation à la Perception de Yalگو	TGI de Kaya 11/07/12	Détournement de deniers publics 26 198 135 FCFA		Dossier en cours de traitement à la Cour d'Appel de Ouagadougou
42	Rapport de mission d'investigation au district sanitaire de SAPONE	TGI-OUAGA 30/07/12	Détournement de deniers publics 15 234 968 FCFA		Dossier en cours de traitement à la Cour d'Appel de Ouagadougou
43	Haut-commissariat du Koulpélogo	TGI-OUAGA 11/05/09	Faux et usage de faux en écriture, détournement de deniers publics, complicité de détournement de deniers publics 19 308 861 FCFA	Ordonnance de soit-communiقué au procureur du Faso aux fins de dessaisissement 16/10/2009	Ordonnance de soit-communiقué au procureur du Faso aux fins de dessaisissement du 16/10/2009 Dossier transmis au PG. Sous le N°614 du 1 ^{er} /03/2011 pour acheminement à la Cour de Cassation.
COUR DE CASSATION					
44	Rapport de mission d'investigation relative à la fraude sur les hydrocarbures	TGI de Bobo-Dioulasso 23/11/11	Détournement de deniers publics 11 435 315 FCFA	Arrêt de la chambre criminelle de la Cour de Cassation désignant le Doyen des Juges d'instruction de Bobo pour instruire le dossier	La Cour de Cassation est dessaisie et le dossier est transmis au Doyen des Juges d'instruction de Bobo pour l'instruction

N°	Références de base des dossiers concernés	Juridictions et dates de saisine	Inculpation & Montant	Nature et date du dernier acte	Observations sur l'état d'avancement du dossier
Cabinet du Juge d'instruction du Tribunal de Grande Instance de Kaya					
45	Rapport de mission d'investigation à la mairie de l'arrondissement de Boulmiougou, mai 2011	TGI-OUAGA 17/7/13	Détournement de deniers publics, faux et usage de faux en écriture publique, corruption, concussion et escroquerie (1 et 2); 174 815 245 FCFA Non inculpé (3) 1 015 000 FCFA (2;3)	Convocation de témoin 21/04/201	Dossier en cours d'instruction ; Une partie du fond du dossier est toujours au cabinet d'instruction n°6 de Ouagadougou ; Un des inculpés est toujours détenu à la Maison d'Arrêt et de Correction de Ouagadougou ;
Tribunal de Grande Instance de Bobo-Dioulasso					
46	Procès-verbal de vérification approfondie de remise de service et d'installation à la Perception de Toussiana.	TGI de Bobo-Dioulasso 09/01/2013	Détournement de deniers publics 110 426 956 FCFA	Ordonnance de soit-communié pour règlement définitif le 09/01/2014	Dossier entièrement détruit dans l'incendie du Tribunal Cf. Attestation d'indisponibilité n°2015-057 du 07 mai 2015, délivrée par le Président du Tribunal de Grande Instance de Bobo-Dioulasso.
47	Rapport de mission d'investigation relative à la fraude sur les hydrocarbures	TGI de Bobo-Dioulasso 23/11/2011	Détournement de deniers publics 11 435 315 FCFA	Arrêt de la chambre criminelle de la Cour de Cassation désignant le Doyen des juges d'instruction de Bobo pour instruire le dossier	Dossier sans trace. Les recherches effectuées aux cabinets d'instruction, au parquet du Procureur du Faso et au Parquet Général de Bobo-Dioulasso ont été infructueuses
Cour d'Appel de Bobo-Dioulasso					
48	District sanitaire de Dandé, Province du Houet	TGI de Bobo-Dioulasso 23/11/11	Détournement de deniers publics 5 495 000 FCFA	Arrêt de mise en accusation et de renvoi devant la chambre criminelle de la Cour d'Appel de Bobo-Dioulasso	Dossier déposé au Parquet Général et prêt à être enrôlé aux prochaines assises criminelles de la Cour d'Appel de Bobo-Dioulasso

Observations :

Le suivi révèle que depuis la dernière opération (mars-avril 2014) :

- un (01) dossier a été jugé ;
- trois (03) ont fait l'objet de non-lieu ;
- un (01) dossier a été entièrement détruit dans l'incendie du Tribunal de Grande Instance de Bobo-Dioulasso ;
- quarante trois (43) sont toujours en cours de traitement dans les cours et tribunaux saisis.

QUATRIÈME PARTIE : ACTIVITÉS CONNEXES RÉALISÉES PAR L'ASCE

Le code de déontologie de l'ASCE impose aux Contrôleurs d'Etat et aux Inspecteurs techniques la mise à jour continue de leurs connaissances.

En 2014, les activités ont porté sur :

- le renforcement des capacités des Contrôleurs d'Etat ;
- le renforcement des capacités des Inspecteurs techniques des départements ministériels ;
- le renforcement des capacités des acteurs de la société civile et du secteur privé œuvrant dans la lutte contre la corruption ;
- le renforcement des capacités du personnel d'appui.

I. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES CONTRÔLEURS D'ETAT

1. Formation de douze(12) Contrôleurs d'Etat en «Techniques de détection et de prévention de la fraude, du blanchiment et de la corruption » ;
2. Formation de vingt(20) Contrôleurs d'Etat sur le thème : « Audit juridique et du contentieux dans les organisations publiques » ;
3. Participation d'un Contrôleur d'Etat à un séminaire de formation sur le thème « *La corruption : détection, prévention, répression* » à l'Ecole Nationale de Magistrature de Paris.

II. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES INSPECTEURS TECHNIQUES DES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS

Formation des Inspecteurs Techniques de sept (07) ministères en cartographie des risques.

III. RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS DE LA SOCIETE CIVILE ET DU SECTEUR PRIVE ŒUVRANT DANS LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Participation d'un acteur du secteur privé à un séminaire de formation sur le thème « *La corruption : détection, prévention, répression* » à l'Ecole Nationale de Magistrature de Paris.

IV. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU PERSONNEL D'APPUI

1. Formation de trois(03) agents de la DAAF sur le Circuit Informatique de la Dépense (CID) ;
2. Formation de dix (10) chauffeurs sur le thème «Mécanique et électronique auto- préventive » ;
3. Formation de deux agents de la DAAF sur le thème « Gestion des carrières et mobilité professionnelle ».

CONCLUSION

L'année 2014 est la sixième année du fonctionnement effectif de l'ASCE. Au cours de ces cinq (5) années, l'ASCE a régulièrement produit son Rapport général annuel d'activités et s'est dotée des outils nécessaires pour l'accomplissement des missions de contrôle. Dans sa quête de la performance, le professionnalisme des acteurs s'est avéré nécessaire. C'est pourquoi tout au long de ces années, la formation des acteurs a occupé une place importante, en témoigne la formation de quatorze (14) contrôleurs d'Etat en master « Audit et Contrôle de Gestion basés sur le risque dans le secteur public »

Sur le plan de la lutte contre la corruption les acquis majeurs sont :

- l'adoption de la politique nationale de lutte contre la corruption et son plan d'actions ;
- le mécanisme de sui-évaluation de la corruption dont le 1^{er} rapport, publié en 2014, porte sur les finances publiques et les activités judiciaires ;
- la tenue des assises nationales sur la corruption en décembre 2012.

Au-delà de ces acquis l'ASCE a conscience que son maillon faible est la lutte contre la corruption notamment en matière d'investigations. C'est pourquoi elle a entrepris le recrutement de quinze contrôleurs d'Etat dont des profils de magistrats et de commissaire de police.

De même le succès de la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre la corruption étant tributaire d'une bonne communication elle prévoit l'élaboration d'une stratégie de communication.

En matière de contrôle l'ASCE a inscrit notamment :

- la familiarisation des Contrôleurs avec l'audit de performance afin d'être très opérationnels à l'entrée du budget-programme en 2017 ;
- la cartographie des risques des sociétés d'Etat suite à la recommandation de l'Assemblée générale des sociétés d'Etat ;
- la poursuite des audits dans les services des ministères.

Autrement dit, l'ASCE poursuivra toutes les activités de ses attributions.

La lutte contre la corruption est un combat de longue haleine qui ne saurait être l'apanage de la seule Autorité supérieure de contrôle d'Etat. Il faut une participation citoyenne. C'est pourquoi l'ASCE dans ce sixième rapport lance à nouveau un appel à tous pour une mobilisation générale contre la corruption afin que s'installe dans le corps social une culture du refus de la corruption.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.Périmètre de la cartographie des risques 2014	16
Tableau 2.Synthèse des risques et de leur criticité.....	16
Tableau 3.Synthèse des recommandations - SONU	19
Tableau 4.Synthèse des constats et recommandations -Ambassades	25
Tableau 5.Synthèse des risques et recommandations-RTB	28
Tableau 6.Synthèse des risques et recommandations - DGUTF	32
Tableau 7.Synthèse des risques et recommandations- FAIJ	35
Tableau 8.synthèse des constats et recommandations-DFNPSL	38
Tableau 9.Synthèse des faiblesses et des recommandations- DGU-CI.....	45
Tableau 10.Synthèse des risques et recommandations- FAPE.....	50
Tableau 11.Synthèse des Constats et recommandations- ENSP	55
Tableau 12.Synthèse des risques et recommandations-FPDCT	56
Tableau 13.Périmètre du contrôle des mesures sociales	57
Tableau 14.Synthèse des constats liés au dispositif	55
Tableau 15.Dépenses non éligibles/non autorisées- Mesures sociales	60
Tableau 16.Synthèse des recommandations-Mesures sociales	64
Tableau 17.Synthèse des faiblesses et recommandations : SOFITEX	66
Tableau 18.Synthèse des recommandations- Fonds Mondial	68
Tableau 19.Synthèse des constats et recommandations –CEG Zawara	72
Tableau 20.Synthèse des insuffisances et des recommandations- LREPAB	73
Tableau 21.Synthèse des constats et recommandations- SONABHY	83
Tableau 22.Malversations ASCE.....	90
Tableau 23.Situation des rapports reçus par ministère en 2014	91
Tableau 24.Malversation ITS et ASCE.....	92
Tableau 25.Malversation de 2009 à 2014	96
Tableau 26.Synthèse des risques et de leur criticité- DAMSSE	100
Tableau 27.Synthèse des risques et de leur criticité-DRENAHB.....	101
Tableau 28.Synthèse des risques et de leur criticité-DRRAH-SO	101
Tableau 29.Synthèse des risques et de leur criticité-IMT	102
Tableau 30.Synthèse des risques et de leur criticité	102
Tableau 31.Synthèse des risques et de leur criticité.....	103
Tableau 32.Irrégularités et insuffisances constatées au niveau des marches	105
Tableau 33. Comparaison des insuffisances de 2011à 2014 au niveau des marchés.....	105

Tableau 34. Irrégularités relevées dans les procédures de passation des marchés	107
Tableau 35. Comparaison des insuffisances dans les procédures de passation des marchés de 2012 à 2014.....	107
Tableau 36. Etat des Dénonciations et plaintes	109
Tableau 37. Constats au niveau des services des impôts	110
Tableau 38. Constats des insuffisances au niveau des circonscriptions administratives	112
Tableau 39. Tableau comparatif des insuffisances de 2011 à 2014	113
Tableau 40. Constats au niveau du respect des cahiers des charges des établissements privés d'enseignement secondaire	117
Tableau 41. Constats au niveau du respect des cahiers des charges des établissements privés supérieurs	118
Tableau 42. Constats au niveau de la gestion administrative et pédagogique des établissements publics	119
Tableau 43. Constats au niveau de la gestion financière et matérielle des établissements publics	119
Tableau 44. Tableau des irrégularités au niveau des procès verbaux (PV) de vérification, d'installation et de remise de service	120
Tableau 45. Tableau des irrégularités 2014 au niveau des fonds transférés aux collectivités	121
Tableau 46. Tableau comparatif de 2012 à 2014 au niveau des fonds transférés aux collect	121
Tableau 47. Constats insuffisances des établissements hospitaliers privés de soins....	122
Tableau 48. Constats des irrégularités dans les districts sanitaires	123
Tableau 49. Constats des irrégularités Centres Hospitaliers Régionaux.....	124
Tableau 50. Constats dans les établissements Publics de l'Etat.....	125
Tableau 51. Constats Au niveau des Bureaux de poste.....	126
Tableau 52. Constats des irrégularités au niveau des recettes forestières	127
Tableau 53. Liste des structures de la campagne de sensibilisation	131
Tableau 54. Indice de perception de la corruption : rang du Burkina Faso dans le classement de Transparency International : 2007 à 2014.....	136
Tableau 55. Suivi sur place de la mise en œuvre des recommandations	141
Tableau 56. Suivi sur place de la mise en œuvre des recommandations	149
Tableau 57. Suivi sur pièces de la mise en œuvre des recommandations.....	152
Tableau 58. Les demandes de suivi des recommandations restées sans suite concernent les rapports suivants :	161
Tableau 59. Suivi sur pièce de la mise en œuvre des recommandations	169
Tableau 60. Etat des dossiers de crimes économiques en justice suivi par l'ASCE	173

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique1 .Representation graphique des malversations de 2014	96
Graphique2. Representation graphique des malversations de 2009 a 2014	97
Graphique3.Evolution en % des types de malversations constatees dans les rapports des its de 2009 a 2014	97
Graphique4....Courbe evolutive en% des types de malversations constatees dans les rapports des its de 2009 a 2014	98
Graphique 5 .Representation graphique des malversations dans les marches de 2011 a 2012.....	106
Graphique 6..... Representation graphique des comparaisons des insuffisances dans les procedures de passation des marches de 2012 a 2014	108
Graphique 7 .Graphique representatif des etats des denonciations et plaintes.....	109
Graphique 8.Representation graphique des denonciations confirmes et infirmes.....	110
Graphique 9.Courbe evolutive des insuffisances de 2013 a 2014 dans les marches.....	111
Graphique 10.Representation graphiques des insuffisances des circonscriptions administratives de 2013 et 2014	112
Graphique 11.Comparaison des insuffisances des collectivites de 2011 a 2014	114
Graphique 12.Representation graphique des insuffisances dans les etablissements de formation en 2014	116
Graphique 13. Irregularites au niveau des proces verbaux (pv) de verification, d'installation et de remise de service de 2012 a 2014	120
Graphique 14. Courbe evolutive de 2012 a 2014 au niveau des fonds transferes aux collectivites	122
Graphique 15. Graphique : evolution du score (ipc) burkina faso de 2007 a 2014 (completer avec les donnees de 2014.....	137
Graphique 16.representation graphique de la mise en œuvre des recommandations surplace.....	149
Graphique 17.Representation graphique de la mise en œuvre des recommandations surplace de 2010 a 2014	150
Graphique 18. Courbe evolutive de la mise en œuvre des recommandations surplace de 2010 a 2014	151
Graphique 19. Representation graphique de la mise en œuvre des recommandations sur pieces	160
Graphique 20.Comparaison de la mise en œuvre des recommandations sur pieces de 2011 a 2014 ...	169
Graphique 21. Courbe evolutive de la mise en œuvre des recommandations sur pieces de 2011 a 2014	170
Graphique 22.Comparaison des recommandations executees sur pieces et sur place de 2011 a 2014	171
Graphique 23. Comparaison des recommandations non executees sur pieces et sur place de 2011 a 2014.....	173